Conseil d'Administration et Présidence-Direction générale

Président-Directeur général et Administrateur	M. Olivier OBST
Administrateurs	M. Paul de BRANCION
	M. Henri LORAIN
	M. Patrick JARRIER
	M. Aurélien KREJBICH
	Mme Elisabeth LABROILLE
	M. Pierre LAVERGNE
	Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE
	Monsieur Laurent LERICHE

Commissaires aux Comptes

Titulaires	PRICEWATERHOUSECOOPERS
	EXCO Paris - ACE
Suppléants	M. Yves NICOLAS
	AFIGEC

Actionnaires détenant plus de 5% du capital

Société E.J.BARBIER 67.46%

Société CANDEL & PARTNERS 9,54 % (au 13 mai 2016)

Service des titres	SOCIETE GENERALE

PLAQUETTE 2015

Sommaire

- Rapport de Gestion
- Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementales et Sociétales
- Comptes annuels
    - Compte de résultat
    - Bilan
    - Annexe
    - Filiales et Participations
- Comptes consolidés
    - Compte de résultat consolidé
    - Etat de situation financière consolidée
    - Tableau de flux de trésorerie consolidé
    - Variation des capitaux propres consolidés
    - Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur :
    - les comptes annuels,
    - les comptes consolidés
    - les conventions réglementées
    - sur le rapport du président sur le contrôle interne
    - les informations sociales, environnementales et sociétales
- Coordonnées et honoraires des commissaires aux comptes
- Rapport du président au conseil d'administration sur le contrôle interne
- Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte

RAPPORT DE GESTION 2015

Plan du rapport

1 - Description de l'Activité 2015 3
2 - Explosifs et Produits Chimiques – Comptes Sociaux 4
3 - Comptes Consolidés 5
4 - Situation Financière 6
- 4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles 6
- 4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 7
- 4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement 7
- 4-4 Variation de trésorerie 8
- 4-5 Financement 8
- 4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux) 8

5 - Facteurs de risques et incertitudes 9
- 5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe. 9
- 5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium 10
- 5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées. 10
- 5-4 Risque Juridique 11
- 5-5 Risque de liquidité 11
- 5-6 Risque environnemental 12

6 - Faits marquants en 2015 13
- 6-1 Transaction définitive sur les procédures DGC 13
- 6-2 Ouverture d'un centre de formation en Angleterre 13

6-3 Présence d'EPC pour le premier contrat attribué dans le cadre du redémarrage du projet de tunnel Lyon-Turin 13
6-4 Obtention d'une licence au Libéria 13
6-5 Contrat de Forage Minage en Nouvelle Calédonie 14
6-6 Contrat minier chez Ma'aden pour MCS en Arabie Saoudite 14
7- Evolution de l'activité par zone géographique 15
7-1 Zone Europe 15
7-2 Zone Afrique Moyen Orient 16
8 - Evolution des principales filiales 17
8-1 EPC France 17
8-2 Occamat 17
8-3 ATD 17
8-4 EPC Sverige 18
8-5 EPC Italia 18
8-6 EPC-UK 18
9 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice 19
9-1 Placement obligataire privé de 8 M€ 19
9-2 Premier contrat Minier en Côte d'Ivoire 19
9-3 Protocole relatif à l'acquisition de la société ADEX 20
10 - Recherche et Développement 21
11 - Perspectives 2016 21
12 - Actionnariat et Franchissement de seuil 22
13 - Transactions sur titreS 22
14 - Prises de participation 23
15 - Administrateurs 24
16 - Rémunération des mandataires sociaux 26
17 - Résultat social – Affectation du résultat 33
18 - Projet de résolutions pour l'AGM du 9 juin 2016 33

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis pour vous exposer, d'une part, l'activité de notre Société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et, d'autre part, vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés du Groupe et ceux de notre Société, afférents au cent vingt et unième exercice social clos le 31 décembre 2015.

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2015

Depuis 2010, le groupe EPC a pris les mesures nécessaires lui permettant de se recentrer et de se restructurer sur ses marchés historiques. Les efforts ont notamment porté sur les Explosifs et le Forage Minage en Europe avec une profonde restructuration en France, Italie, Espagne et Irlande, et la cession de l'Europe Centrale.

Enfin, le groupe EPC a, de manière sélective, procédé à de nouvelles implantations géographiques stratégiques (Arabie-Saoudite, Côte d'Ivoire, Etats-Unis) sur des marchés à fort potentiel et en partenariat avec des acteurs importants implantés localement.

Fort de cette stratégie, le groupe a renoué avec des résultats positifs en 2014, qui se sont à nouveau améliorés en 2015.

L'exercice 2015 a été mis à profit pour renforcer son positionnement commercial sur les marchés prioritaires.

Sur le marché des explosifs l'accent a été mis sur l'excellence technique en mettant en avant en particulier la valeur ajoutée d'EPC en termes de minage, ou de forage-minage, pour les clients.

Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre de la directive Track & Trace en Europe. Au-delà de la contrainte réglementaire, le groupe a choisi de mettre l'ensemble des informations de traçabilité à disposition de ses clients à travers un portail web dédié, propriétaire et sécurisé. Ceci constitue une avancée importante dans la construction d'une relation de long terme du groupe EPC avec ses clients.

Sur les marchés africains, c'est la fiabilité du circuit d'approvisionnement qui a été mise en avant. Un travail important a été réalisé sur l'optimisation des routes logistiques et sur la qualité des lieux de stockage afin de sécuriser en permanence l'approvisionnement de chaque pays en fonction de ses contraintes propres.

L'objectif de ces investissements est de nouer des relations de long terme avec les clients du groupe EPC, en leur apportant une valeur ajoutée forte dans leurs propres opérations.

Cette stratégie de long terme a permis au groupe

- de conforter sa rentabilité avec une amélioration de son résultat opérationnel de près de 4 M€ pour atteindre 12,3 M€ en 2015.
- de doubler son résultat net qui s'établit à 5,8 M€ contre 2,3 M€ en 2014.

Afin de garantir son indépendance, le groupe EPC a toujours eu à cœur d'être en mesure de financer sa croissance de manière pérenne et au meilleur coût. Une attention particulière est portée aux ratios d'endettement, afin de rester en permanence dans la catégorie « investment grade ».

Ceci a conduit le groupe à réaliser les désinvestissements nécessaires quand il avait besoin de financer ses développements dans des secteurs jugés porteurs ou des restructurations.

Le groupe est aujourd'hui dans une situation financière saine tant quant à la rentabilité de ses opérations que sur la structure de son bilan avec

- un ratio de Dette Brute / Fonds Propres de 0,5
- et un ratio Dette Nette / Ebitda Retraité inférieur à 2.

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 6.1 M€ légèrement en retrait par rapport aux 7,2 M€ de 2014. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se dégrade légèrement passant d'une perte de -0,3M€ en 2014 à une perte de -1,3 M€ en 2015. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des charges de personnel non refacturées aux filiales et par l'augmentation des frais d'entretien notamment sur les terrains et immeubles de Saint-Martin de Crau loués à EPC France.

Le résultat financier s'établit à 4.9 M€ en nette amélioration par rapport aux 3.7 M€ de 2014 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales. Le résultat exceptionnel qui tient compte de la réduction de capital de SMG s'établit en perte de -0.6M€.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,4 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net s'améliore avec un profit pour 2015 de 4,4 M€ contre un profit de 3,4 M€ en 2014.

3 - COMPTES CONSOLIDES

Pour mémoire, et conformément aux normes comptables IFRS 10 et 11 appliquées pour la première fois chez EPC en 2014, les entreprises associées Kemek, Kemek US, Exor, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée sont consolidées par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires du Groupe, à fin 2015, s'élève à 304,5 M€ en baisse de 2.8% par rapport aux 313,2 M€ de l'exercice 2014. A taux de change et périmètre constant, on constate une baisse de 5.8%.

			Variation	
En milliers d'euros	**à fin décembre 2015**	**à fin décembre 2014**	Réelle	à taux de change et périmètre constant (*)
Europe	**270 676**	**287 293**	**-5,8%**	**-8,5%**
Afrique Moyen-Orient	**61 425**	**47 666**	**28,9%**	**18,6%**
Activité Consolidée (yc JV)	**332 101**	**334 959**	**-0,9%**	**-4,5%**
Europe	**260 550**	**278 545**	**-6,5%**	**-9,2%**
Afrique Moyen-Orient	**43 984**	**34 620**	**27,0%**	**21,3%**
Chiffre d'Affaires (Hors JV)	**304 534**	**313 165**	**-2,8%**	**-5,8%**

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2014 aux taux de change moyen mensuel 2015 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2014 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Le résultat opérationnel courant avant mises en équivalence s'établit à 8,2 M€, soit 2.7% du chiffre d'affaires en progression par rapport à 2014 (7,1 M€ et 2,3% du Chiffre d'affaires).

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui concerne nos activités en co-entreprises progresse également nettement. La contribution qui était de 2,7 M€ en 2014 s'établit à 4,1 M€ en 2015. Cette amélioration s'explique par les contributions désormais positives de MCS en Arabie Saoudite et de KEMEK US aux Etats-Unis.

Le résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence s'établit à 12,4 M€ contre 9 ,7 M€ en 2014 soit une progression de + 27%

En l'absence d'élément non récurent significatif, le résultat opérationnel s'élève à 12.3 M€ contre 8.4 M€ en 2014 soit une progression de +46%.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -2,8 M€ contre -3,2 M€. Cette amélioration est le résultat de la baisse de l'endettement et de la baisse des taux enregistrée sur la période.

Les autres produits et charges financiers se creusent, passant de -0,1 M€ en 2014 à -0,9 M€ en 2015 sous l'effet notamment de pertes de change.

Enfin, l'impôt (y compris la CVAE) reste stable malgré la forte amélioration du résultat à 2,8 M€.

Le résultat des activités abandonnées est non significatif en 2015.

Le résultat net consolidé 2015 continue donc sa nette progression à +5,7M€, à comparer à un résultat de +2,3 M€ en 2014 et à une perte de -2,6 M€ en 2013.

4 - SITUATION FINANCIERE

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

en milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Résultat net consolidé	**5 756**	**2 325**
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 4 140	- 2 674
Elim. des amortissements et provisions	7 422	9 252
Elim. des autres produits et charge sans influence sur la trésorerie	-16	- 377
Dividendes reçus des co-entreprises	3 028	2 890
Marge brute d'autofinancement	**12 049**	**11 416**
Variation de BFR	1 254	3 900
Elim. du coût de l'endettement financier	2 803	3 203
Elim. De la charge d'impôts	2 822	2 812
Impôts Payés	- 1 968	- 3 277
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**16 960**	**18 054**

Le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles se maintient à un niveau élevé à 17 M€ contre 18,1 M€ en 2014.

La Marge Brute d'Autofinancement progresse légèrement, essentiellement sous l'effet d'une amélioration du résultat partiellement compensée par un niveau moins important de dotations aux amortissements et provisions.

Le BFR s'améliore de 1,3 M€.

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

en milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Incidences des variations de périmètre	119	- 1 350
Acquisition d'immobilisations	- 9 266	- 6 757
Variation des prêts et avances consenties	-646	1 993
Cessions d'immobilisations	1 126	1 151
Autres	12	67
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-8 655**	**-4 896**

Les investissements de renouvellement ont augmenté significativement cette année, après plusieurs années où les contraintes financières avaient conduit à concentrer l'effort d'investissement sur les grands projets. Il faut noter également que les chiffres 2015 incluent pour 1 M€ l'acquisition du terrain d'Eskilstuna en Suède. Si l'on rajoute les investissements réalisés en crédit-bail, les investissements 2015 se sont élevés à 11,9 M€ contre 8,7 M€ en 2014.

Les variations des prêts et avances consenties correspondent essentiellement aux transferts vers ou depuis les co-entreprises, ces montants ont été négatifs cette année (nouveau prêt accordé à Kemek US).

Les flux liés aux activités d'investissement retrouvent donc leur niveau normatif en l'absence d'opération majeure de croissance organique ou de croissance externe.

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

en milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Emission d'emprunts	9 703	5 250
Remboursement d'emprunts	- 15 588	- 14 364
Intérêts financiers versés	- 3 020	- 3 447
Transactions entre actionnaires	- 725	- 1 319
Dividendes payés	- 983	- 661
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**- 10 613**	**- 14 541**

Grâce à la bonne génération de trésorerie opérationnelle, le groupe a pu poursuivre son désendettement initié depuis 2013. Le remboursement net d'emprunt s'est élevé à 5,9 M€ en 2015 après 9,1 M€ en 2014.

4-4 Variation de trésorerie

en milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	16 960	18 054
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 8 655	- 4 896
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 10 613	- 14 541
Incidence des écarts de change	452	-24
Variation de la Trésorerie	**- 1 856**	**- 1407**
Trésorerie d'ouverture	12 255	13 662
Trésorerie de clôture	10 399	12 255

La trésorerie active s'est réduite sur l'exercice grâce à une meilleure optimisation de la trésorerie entre les filiales prêteuses et emprunteuses.

4-5 Financement

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dettes financières non courantes	31 154	35 755
Dettes financières courantes (hors découverts bancaires)	19 349	17 641
Découvert	1 158	1 981
Total dettes financières	**51 661**	**55 377**

L'effort de désendettement a permis de diminuer les dettes financières de 3,7 M€ sur l'exercice 2015. Les ratios sur la dette senior sont à nouveau largement respectés cette année.

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)

Décomposition des dettes fournisseurs

	TOTAL	ECHEANCE EN NOMBRE DE JOURS				
		Echu	- de 30	De 30 à 60	De 60 à 90	Plus de 90 (1)
Au 31/12/2015	2.195	1.184	670	22		319
Au 31/12/2014	2.937	707	1.002	752		476

(1) Dont Fournisseurs, Factures non parvenues : 319 K€ 31/12/ 2014 :476 K€
Fournisseurs, retenues de Garantie : 0 K€ 31/12/2014 : 0 K€

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Le Groupe est confronté aux principaux risques suivants :

5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe.

L'un des métiers principaux du groupe est la production et la distribution d'explosifs. Ce métier se caractérise par des accidents de fréquence faible mais d'intensité très élevée. Les accidents les plus graves pouvant se traduire par le décès d'employés voire de personnes tierces, exposées au risque pyrotechnique. Le groupe lui-même a connu un accident dramatique sur une de ses lignes de production en 2004 dans son usine de Billy-Berclau dans le Nord. Cet accident avait causé la mort de 4 personnes.

Outre le caractère dramatique sur un plan humain, ce type d'accident peut avoir un impact commercial important à travers le risque de réputation qui en découle sur le marché. Il conduit généralement à une suspension voire à une suppression des autorisations d'exploiter du site ce qui peut mettre en grande difficulté le schéma industriel avec des pertes d'exploitation importantes. Il donne potentiellement lieu à des réclamations importantes de la part de tiers. Enfin les destructions peuvent causer des dommages importants aux actifs de l'entreprise.

Afin de minimiser au maximum ce risque, qui constitue un aléa financier mais aussi et surtout éthique le groupe s'appuie sur plusieurs éléments :

- des réglementations et des régimes d'autorisations particulièrement strictes qui encadrent sévèrement l'exercice des activités pyrotechniques. L'ensemble des employés du groupe sont appelés individuellement et collectivement à respecter scrupuleusement ces différentes réglementations.
- une politique Santé Sécurité Environnement au cœur de la stratégie de l'entreprise. Le directeur SSE est rattaché directement au président du groupe, il dispose de correspondants dans toutes les filiales du groupe qui mettent en œuvre une méthode qui s'impose à tous. Un reporting mensuel étendu est dédié à ce sujet.
- la participation au programme SAFEX. Le programme SAFEX est un programme qui regroupe tous les producteurs d'explosifs au niveau mondial. Tous les accidents sont répertoriés et analysés de manière totalement transparente par les acteurs pour que l'industrie dans son ensemble bénéficie le plus rapidement possible des effets d'expérience.
- un programme d'assurance dimensionné pour faire face à un sinistre majeur avec des garanties étendues tant en dommage, qu'en perte d'exploitation et en responsabilité civile. Le programme est mis en œuvre au niveau du groupe pour mutualiser les coûts mais aussi pour s'assurer de l'homogénéité et de la qualité des couvertures souscrites. Il est souscrit auprès d'assureur de premier rang.

Malgré la mise en œuvre de tous ces moyens le risque zéro n'existe pas et un accident majeur aurait nécessairement un impact important sur la performance du groupe.

5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.

Le groupe EPC dans son activité de production d'explosifs utilise le Nitrate d'Ammonium, qu'on va retrouver sous forme solide ou liquide dans ses principaux produits notamment le Nitrate Fuel, l'Emulsion Vrac et l'Emulsion Encartouchée.

Cette matière première est produite par un nombre limité de fournisseurs, le plus souvent des producteurs d'engrais, le nitrate d'ammonium(ou nitrate technique) étant un sous-produit des engrais. Le prix de cette matière première est d'ailleurs partiellement corrélé avec l'indice FERTECON. Cet indice connait des fluctuations relativement importantes.

Afin de minimiser ce risque pour le groupe plusieurs actions sont menées :

- Les approvisionnements en nitrate sont sécurisés à travers des contrats cadre signés avec les principaux acteurs du secteur permettant de garantir un approvisionnement quelles que soient les conditions du marché.
- Les contrats pluriannuels signés avec nos clients contiennent des clauses de révision de prix annuel qui permettent d'amortir les augmentations de prix.
- les variations de prix du nitrate sont systématiquement prises en compte dans le cadre des renégociations des contrats annuels pour justifier l'évolution du prix de nos produits d'une année sur l'autre.

Aucune de ces actions ne permettant une couverture parfaite, l'augmentation du prix du nitrate influe négativement sur la rentabilité du groupe.

Le groupe est également exposé au prix du fuel qui constitue à la fois une matière première pour la production d'explosifs et un carburant pour les engins de chantier utilisés dans l'activité forage minage et démolition.

5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées.

En Europe, les réglementations relatives aux explosifs sont régies par des directives européennes. Dans le cadre de ces directives chaque pays est libre de prendre des réglementations spécifiques plus contraignantes afin de garantir la sécurité de ses citoyens. En pratique, les réglementations sont très différentes d'un pays à l'autre.

Dans les autres pays, les réglementations sont nationales et échappent à tout arbitrage international (OMC ou autre).

L'adoption de réglementations particulières qui vont généralement dans un sens de renforcement des moyens de contrôle et des interdictions peuvent ponctuellement avoir un impact significatif sur la structure de coût voire le mode d'organisation du groupe. La réglementation européenne sur la traçabilité des explosifs instaurée en 2008 pour une mise en vigueur en 2013 et 2015 en est un exemple particulièrement significatif.

Afin de minimiser ce risque, le groupe participe aux instances nationales et internationales qui sont les interlocuteurs naturels des autorités. Au niveau européen,

il s'agit de la FEEM (Federation of European Explosive Manufacturers) dont nous avons exercé la présidence tournante en 2014 et 2015.

D'un point de vue réglementaire, il faut aussi noter que nos produits font généralement partie des premiers à être frappés d'embargo en cas d'instabilité politique ou de menace de guerre.

5-4 Risque Juridique

Le groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales la société STIPS TI.

Comme déjà mentionné dans le rapport 2013, le 26 octobre 2013, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe. Cette information suit son cours, et aucun évènement n'est à signaler depuis la publication du rapport annuel 2014.

A la suite des plaintes de STIPS TI et du groupe EPC, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Par une ordonnance du 16 mars 2015, le Juge de la mise en état de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville a ordonné le maintien du sursis à statuer.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE qui estiment avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef dès l'origine du dossier.

5-5 Risque de liquidité

Comme toute entreprise en situation d'endettement net, EPC peut potentiellement être soumis à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose

- des lignes de crédit court terme suffisantes pour faire face à une augmentation du BFR. Un contrat d'affacturage groupe d'un montant maximum de 15 M€ a été mis en place avec CGA dès 2012 pour couvrir ce besoin. Au 31 décembre 2015 le montant disponible et non utilisé s'élevait à 9.8 M€.
- d'un reporting de trésorerie mensuel,
- d'une centralisation de trésorerie sur le périmètre France permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5-6 Risque environnemental

Le groupe EPC exploite de nombreuses installations classées SEVESO seuil haut. Il s'agit de ses unités de production mais également de ses lieux de stockage.

Notre mode de production d'explosif par Batch génère en particulier des déchets de matrice qui doivent faire l'objet d'un recyclage régulier à travers le système Spoutnik (procédé mis au point par le département R&D). Ce sujet fait l'objet d'un reporting spécifique au niveau de la Direction générale.

Les activités de fabrication et de distribution exercées par le groupe sont peu polluantes. En revanche, certaines activités anciennes ont pu avoir un impact sur l'environnement. Ces pollutions font l'objet d'un suivi très précis dont le résultat est reflété dans la provision dépollution figurant au bilan. Des campagnes sont régulièrement menées pour surveiller leur évolution.

Les environnements parfois écologiquement sensibles dans lesquels évolue le groupe, comme sur la presqu'île de Bramble Island au Royaume Uni, nous impose une vigilance particulière. Une police d'assurance spécifique a été mise en place pour couvrir toute atteinte accidentelle à l'environnement.

Enfin dans le métier très spécifique du désamiantage, une erreur de manipulation ou un accident pourrait avoir un impact important sur l'environnement du chantier. Le respect scrupuleux des procédures mises en place pour l'obtention de nos certifications ainsi qu'une implication constante du management sont nécessaires pour correctement maitriser ce risque. Les franchises spécifiques à l'amiante figurant classiquement dans les polices d'assurance environnement ont été rachetées afin de couvrir les conséquences d'un éventuel accident dans cette activité particulière.

6 - FAITS MARQUANTS EN 2015

6-1 Transaction définitive sur les procédures DGC

Au dernier trimestre 2014, EPC SA, le mandataire judiciaire à la liquidation de DGC et FC, et les anciens dirigeants de ces sociétés ont conclu un protocole de transaction mettant un terme définitif aux contentieux opposant EPC SA à DGC et FC, d'une part, et EPC à ces anciens dirigeants, d'autre part. (cf. Rapports annuels 2008 à 2013 et, en dernier lieu, rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2014, page 5).

La transaction a été homologuée par un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 4 février 2015, et exécutée dans les jours qui ont suivi.

Cette transaction définitive s'est traduite par une charge de 999 K€ pour EPC intégralement provisionnée sur l'exercice 2014.

6-2 Ouverture d'un centre de formation en Angleterre

Un nouveau centre de formation accrédité auprès des autorités britanniques a été inauguré sur le site EPC UK à Alfreton. Ce centre de formation permet de délivrer des formations qualifiantes aux différents acteurs de la filière explosifs au Royaume-Uni.

Il permet de conforter EPC UK comme l'acteur de référence sur ce marché.

6-3 Présence d'EPC pour le premier contrat attribué dans le cadre du redémarrage du projet de tunnel Lyon-Turin

EPC France a été choisi par un consortium associant Spie-Batignolles, Eiffage et des entreprises italiennes pour la fourniture et la mise en œuvre, en technologie Morse®, des explosifs pour le percement d'une descenderie d'une longueur de 2,8 km, sur le tracé de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, au niveau de Saint Martin la Porte.

6-4 Obtention d'une licence au Libéria

Le 1er mai 2015, le groupe EPC s'est vu attribuer, une licence de production, importation, distribution et vente de produits explosifs à usages civils industriels par les autorités du Libéria.

Le groupe EPC est présent depuis de nombreuses années dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à travers plusieurs implantations (Sénégal, Cameroun, Gabon, Guinée, Congo).

Cette présence historique a été complétée en 2013 par l'ouverture d'une filiale de production et de commercialisation en Côte d'Ivoire.

L'obtention de cette nouvelle licence au Libéria permet au groupe de poursuivre son développement sur un marché particulièrement dynamique notamment dans le secteur minier.

6-5 Contrat de Forage Minage en Nouvelle Calédonie

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC France a signé en août 2015 un contrat d'une valeur estimée à 13 M€ pour la réalisation d'une prestation complète de forage minage sur une importante mine située en Nouvelle-Calédonie.

Cette commande est intéressante d'un point de vue technique. Elle permet la mise en œuvre de la dernière technologie d'unité mobile de fabrication (UMFE) reposant sur le procédé « Multi-Energies ». Ce concept innovant du Groupe EPC permet d'adapter la quantité et la densité des explosifs fabriqués sur site en temps réel, aux besoins du gisement et de l'exploitant. L'objectif est d'améliorer la qualité du minage et donc la productivité globale de la mine.

La durée du contrat est de 3 ans. EPC France intégrera dans ses équipes les compétences locales (salariés et entreprises néo-calédoniennes partenaires). Cette organisation permet de maximiser les retombées pour l'économie de l'île et les communautés, tout en apportant le meilleur niveau technologique.

6-6 Contrat minier chez Ma'aden pour MCS en Arabie Saoudite

EPC, à travers sa filiale MCS (joint-venture entre le groupe EPC et son partenaire saoudien MCC), a remporté un marché important sur une mine de phosphate. Cette mine située dans le nord de l'Arabie Saoudite appartient au Groupe Ma'aden.

La valeur totale du contrat est supérieure à 180 millions de Rials saoudiens sur 6 ans (environ 45 millions d'Euros) avec la construction d'un dépôt et la fourniture d'explosifs à la mine pendant toute cette durée.

Ce contrat majeur, fruit du travail technique et commercial important réalisé sur le marché saoudien par les équipes de notre filiale MCS, résulte aussi de la forte implication conjointe d'EPC et de son partenaire MCC.

7- EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

7-1 Zone Europe

En K€	2014	2015
Activités (yc Co-entreprises)	287 293	270 676
Résultat Opérationnel Courant	6 676	5 993

Les marchés français et belge des Explosifs et du Forage Minage ont continué à baisser en 2015 (-8%) sur l'exercice dans un contexte de faible activité tant dans la construction que dans les travaux publics. En revanche, l'Italie connait un réel redémarrage (+10%)

La dynamique du marché des Explosifs se confirme aussi au Royaume Uni. Le secteur des travaux et la construction sont bien orientés. L'Irlande affiche sur l'année une croissance supérieure à 7%. Le chiffre d'affaires sur les additifs diesel est, en revanche, nettement orienté à la baisse du fait essentiellement de la baisse du cours des matières premières.

La fin des contrats miniers Sydvaranger et Danemora a fortement pesé sur l'activité en Scandinavie. La Suède connait néanmoins une croissance soutenue dans le secteur du bâtiment et des infrastructures qui a permis de partiellement compenser cette baisse.

La co-entreprise KEMEK US (aux Etats-Unis) poursuit son développement rapide (+50%) dans un contexte de reprise générale de l'économie.

La démolition et le désamiantage ont connu une année contrastée avec une activité porteuse dans la démolition et une année nettement plus difficile dans un marché du désamiantage bousculé par l'entrée de nouveaux acteurs suite aux modifications réglementaires intervenues en 2015.

Le résultat opérationnel courant de la zone Europe baisse légèrement (-0,7 M€). La Scandinavie et l'Espagne voient leur résultat diminuer nettement du fait du manque d'activité dans le secteur minier. Les difficultés rencontrées dans le désamiantage ont également pesé sur le résultat de la démolition. En revanche, tous les autres pays de la zone voient leur résultat progresser vigoureusement grâce à une bonne maitrise des coûts et une meilleure sélectivité commerciale. La France (explosifs forage minage), l'Italie et la Grande-Bretagne voient leurs résultat progresser de plus d'1 M€.

7-2 Zone Afrique Moyen Orient

En K€	2014	2015
Activité (yc co-entreprises)	47 666	61 425
Résultat Opérationnel Courant	3 429	6 775

La croissance réalisée sur la zone est spectaculaire en 2015.

L'activité continue à se développer rapidement au Moyen-Orient avec une croissance supérieure à 35% pour l'ensemble de l'exercice 2015. La progression amorcée fin 2014 en Arabie Saoudite grâce à l'entrée en vigueur de plusieurs contrats importants, s'est confirmée sur l'ensemble de l'exercice 2015.

Après une année 2014 difficile, le Maroc affiche une très bonne performance en 2015 avec une progression de son activité de plus de 30% dans un contexte très porteur notamment dans les activités de travaux publics.

L'Afrique sub-saharienne a connu une évolution plus contrastée. Le Cameroun et le Gabon confrontés à une situation économique difficile s'inscrivent en retrait. Le Sénégal et la Guinée présentent une belle progression de leur activité, tout comme la Côte d'Ivoire qui poursuit son développement rapide avec une croissance de +60% en 2015.

Dans ce contexte très porteur, le résultat opérationnel 2015 progresse de 3,3 M€ soit un quasi doublement sur la période. Ce sont la Guinée, l'Arabie Saoudite et surtout le Maroc qui contribuent le plus fortement à cette amélioration.

8 - EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES

EN FRANCE

8-1 EPC France

L'exercice 2015 a été marqué par une baisse de 6% du chiffre d'affaires à 61 M€. Cette évolution s'explique par la poursuite de la baisse du marché français dans un contexte déprimé du marché du logement et des travaux publics et également par un marché export moins dynamique que les années précédentes sur certains marchés africains (Gabon, Cameroun, Niger).

Les efforts très important accomplis en matière d'organisation ont porté leurs fruits en 2015 malgré ce contexte difficile. Comme annoncé, l'équilibre a été atteint sur l'exercice 2015 grâce une parfaite maitrise des coûts.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net ressort en bénéfice de 0,4 M€, contre une perte de -1,0 M€ en 2014. L'objectif est maintenant de consolider ce résultat positif en 2016.

8-2 Occamat

L'activité est légèrement en retrait chez OCCAMAT en 2015 avec une baisse de 5,1 M€ du chiffre d'affaires qui s'établit à 30 M€ contre 35,1 M€ en 2014. Il faut noter que 2014 avait été soutenue par la prise de contrat important notamment sur le site industriel d'Aulnay.

La très bonne maitrise des marges sur affaire a permis de réaliser une nouvelle amélioration du résultat d'exploitation qui passe de 1,1 M€ à 1,9 M€ en 2015. Ce bon résultat s'explique également par une bonne maitrise des frais généraux.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 1,2 M€, à comparer au 0,7 M€ de l'année précédente.

8-3 ATD

ATD a également connu une légère baisse d'activité en 2015 avec un chiffre d'affaires à 15,9 M€ à comparer à 17 M€ en 2014. Le secteur industriel s'est maintenu à un niveau élevé tant en démolition qu'en désamiantage.

Le résultat d'exploitation s'améliore nettement pour atteindre 1,7 M€ contre 0,5 M€ en 2014. Une attention particulière a été portée sur la maitrise des risques, la qualité des chiffrages et la gestion des affaires, efforts qui ont porté leurs fruits cette année.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 M€ contre 0,4 M€ en 2014.

FILIALES ETRANGERES

8-4 EPC Sverige

Le chiffre d'affaires d'EPC SVERIGE a nettement diminué en 2015 à 173,7 MSEK (18,6 M€), contre 197,1 MSEK (21,7 M€) en 2014. Le marché des carrières et des travaux publics est resté relativement bien orienté. La perte du client minier Danemora qui a été placé en liquidation début 2015, a en revanche généré une perte d'activité importante. Cette perte n'a pas pu être compensée, dans un contexte difficile pour les sociétés du secteur, lié à la baisse des cours des matières premières.

La rentabilité de 2015 est impactée par cette baisse d'activité ainsi que par la baisse de la couronne suédoise par rapport à l'Euro qui a pesé sur les marges de négoce. Le résultat d'exploitation reste malgré tout positif à 4,6 MSEK (0,5 M€) contre 5,8 MSEK (0,6 M€) en 2014. La créance Danemora a été intégralement provisionnée.

Les pertes récurrentes de la filiale norvégienne, ont conduit à passer une provision sur les titres de cette dernière dans les comptes de la Suède. Le résultat net est impacté par cette décision et s'établit donc en perte de -18,6 MSEK (-2 M€) après un résultat positif de 1,8 MSEK (0.2 M€) en 2014.

8-5 EPC Italia

Après plusieurs année très difficile pour EPC Italia, le chiffre d'affaires est reparti à la hausse en 2015 à 18,1 M€, contre 16,5 M€ en 2014, soit une progression de 9%. Le secteur des travaux publics repart progressivement.

Cette reprise de l'activité associée à une bonne maitrise de coûts a permis de redevenir positif en exploitation avec un résultat d'exploitation qui ressort à 0,1 M€ contre une perte de -0,9 M€ en 2014. Les commandes enregistrées en fin d'année permettent d'être raisonnablement optimiste pour 2016.

Le résultat net qui est impacté par des frais financiers de 0.4 M€ s'améliore avec une perte de -0,5 M€ contre une perte de -1.3 M€ en 2014.

8-6 EPC-UK

Le chiffre d'affaires progresse légèrement pour s'établir à 67,5 M£ (92.9 M€), contre 70,2 M£ (87.3 M€) en 2014. Cette baisse en Livre Sterling s'explique essentiellement par une baisse du chiffre d'affaires de l'activité Additifs Diesel (du fait de la baisse des matières premières).

Le secteur du bâtiment s'est montré particulièrement dynamique cette année générant une forte progression de l'activité en carrière tant pour la vente d'explosifs que pour le Forage Minage. L'activité transport a également poursuivi son développement.

L'amélioration de l'activité explosif dans un contexte de maitrise des coûts a permis de poursuivre l'amélioration du résultat d'exploitation qui passe de 1,2 M£ (1,5 M€) à de 1,8 M£ (2,5 M€) en 2015.

Après prise en compte du résultat financier et de l'impôt, le résultat net ressort à 0,9 M£ (1,2 M€), contre 1,2 M£ (1,5 M€), en 2014.

9 - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

9-1 Placement obligataire privé de 8 M€

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros (format Euro PP) qui a été intégralement souscrit le 26 février par le Fond de prêt à l'économie Novo 1 conseillé par BNP Paribas Investment Partners et géré par France Titrisation.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

Cette émission qui permet au groupe de diversifier ses sources de financement, constitue également une étape importante dans la reconnaissance, par les investisseurs institutionnels, de la qualité de la signature du groupe EPC.

Le produit de cette émission est destiné à soutenir les investissements à l'international du groupe EPC sur les marchés en développement.

EPC dispose en outre de la faculté d'ici à la fin du mois de juillet 2016 d'émettre des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 M€, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'Euros. La tranche optionnelle est soumise à l'obtention de l'accord des actionnaires d'EPC lors de la prochaine assemblée générale, au respect de certains ratios et à un abondement complémentaire du FPE Novo 1 en 2016.

9-2 Premier contrat Minier en Côte d'Ivoire

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Cote d'Ivoire a signé un contrat d'une valeur estimée à 4,7 M€ pour la fourniture d'explosifs et les prestations de minage associées sur la mine d'or de Bonikro, située à 250 km au nord-ouest d'Abidjan.

Cette mine d'or à ciel ouvert qui appartient à LGL Mines SA (contrôlée par le groupe Australien Newcrest) est en production depuis 2008. Elle connait un nouveau développement important depuis quelques mois grâce à l'exploitation du nouveau gisement de Hiré situé à une dizaine de kilomètres du puit d'origine. Le contrat d'une durée de 18 mois a pour but d'assurer la montée en production de ce nouveau site dans les meilleures conditions.

EPC Côte d'Ivoire a mis en service début 2015 sa nouvelle unité de production de matrice d'Oko située à 80 km de la mine de Bonikro. Cette unité de production entièrement neuve met en œuvre les dernières technologies du groupe EPC. Elle donne ainsi accès aux clients aux produits les plus performants utilisés en fabrication sur site.

Cette commande constitue une étape importante dans le développement d'EPC Côte d'Ivoire, filiale créée en 2012 par EPC en association avec son partenaire la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Après avoir connu un

fort développement sur le marché des carrières, EPC Côte d'Ivoire confirme ainsi son potentiel sur le marché minier.

9-3 Protocole relatif à l'acquisition de la société ADEX

Le 1er mars 2016 le Groupe EPC, d'une part, et la société EJ Barbier, d'autre part, ont conclu un protocole d'accord relatif à l'acquisition par EPC SA et sa filiale EPC France de la totalité du capital de la société ADEX.

La société ADEX, dont le capital est aujourd'hui réparti entre EJ Barbier (95%) et EPC SA (5%), emploie 33 salariés et fournit au Groupe EPC les ressources et services nécessaires à l'exercice de ses fonctions de holding coté (notamment direction financière, administrative, technique, ressources humaines, juridique, communication, développement commercial et marketing).

Cette opération permettrait de rationaliser les structures et coûts du Groupe EPC.
Elle aurait lieu au prix global de 351.975 € situé dans la fourchette de valorisation déterminée par l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration d'EPC SA.

Elle est subordonnée à la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'EPC SA, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, au plus tard le 30 juin 2016.

10 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La structure EPC Innovation a continué son activité en 2015.

Un certain nombre de nouveaux produits sont actuellement en cours de développement pour la recherche sismique, secteur où EPC dispose d'une position concurrentielle forte notamment en Afrique. La diversification de la gamme des Boosters est également en cours, permettant ainsi de mieux couvrir le besoin des clients.

Un effort particulier a porté sur les programmes de tirs, élément important du savoir-faire du groupe dans les activités de minage réalisées chez nos clients.

Enfin le groupe a repris un programme de recherche important sur les composants chimiques de ses formulations avec pour objectif d'améliorer la performance des recettes tout en réduisant les coûts.

11 - PERSPECTIVES 2016

Le groupe EPC a confirmé le redressement de sa rentabilité en 2015 et sa capacité à générer de la trésorerie.

Le redressement attendu de l'activité sur la zone **Europe** doit encore être confirmé. L'effort sur la maitrise des coûts doit donc se poursuivre en 2016 pour maintenir la rentabilité retrouvée, et ainsi pouvoir réaliser les investissements indispensables permettant de se démarquer par rapport à la concurrence.

La démolition doit encore renforcer son niveau d'exigence pour maintenir sa position sur les marchés à fort contenu technique. Les marges sur le marché du désamiantage s'étant fortement réduites, l'accent sera mis cette année sur la maitrise des risques afin d'éviter les affaires « toxiques ».

La croissance rentable de l'activité sur la zone **Afrique Moyen Orient** a été au rendez-vous en 2015. Les contrats importants signés récemment tant en Arabie Saoudite qu'en Côte d'Ivoire permettent d'envisager 2016 avec confiance. Les nombreux projets actuellement à l'étude au Maroc permettent également d'être raisonnablement optimiste sur ce pays important pour le groupe.

Deux points vont nécessiter une attention particulière en 2016.

La baisse continue du cours des matières premières, s'il a un effet positif à court terme sur les prix de revient, risque de fragiliser certains clients du groupe et de différer les projets d'investissement. EPC est cependant moins exposé à ce titre que certains de ses concurrents beaucoup plus présents sur le secteur minier.

L'activité Additifs Diesel qui a constitué un complément de rentabilité utile pendant plusieurs années est aujourd'hui indirectement impactée par la baisse des prix des carburants et donc du volume du carburant diesel vendu notamment aux Etats-Unis.

Dans la conjoncture incertaine dans laquelle évolue l'économie mondiale, la diversité des implantations géographiques et des activités du groupe constitue toutefois un atout important pour envisager avec confiance la progression de sa rentabilité.

12 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société en 2015:

Société E.J. BARBIER (1)	
% actions (à la connaissance de la société) :	67,46%
%droits de vote lors del' AGO du 24/06/15	82.55%
Société CANDEL & PARTNERS	
% actions (à la connaissance de la société) :	7,63%
%droits de vote lors de l'AGO du 24/06/15	4.42%

(1) E.J. BARBIER est une Société Anonyme au capital de 108.900 €, immatriculée 572 040 186 R.C.S Paris. Son objet social est l'acquisition et gestion de valeurs mobilières. Aucun actionnaire d'E.J. BARBIER ne détient plus de 20% du capital.

13 - TRANSACTIONS SUR TITRES

En 2015, selon les chiffres cumulés publiés en fin d'exercice par EURONEXT, le volume des transactions sur les actions de la Société a concerné, sur l'ensemble de l'année 10 226 titres, soit 6,07% des actions pour un montant en capitaux de 4 762 361,26 €, ce qui représente une valeur moyenne de 465,71€ par titre.

Ces chiffres sont à comparer aux 7 084 titres échangés en 2014 pour un montant en capitaux de 2 266 092,20 €.

A fin décembre 2015 le cours de l'action s'élevait à 505 €, contre 415€ l'année précédente.

Le 31 décembre 2015, notre Société détenait 16.102 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 31 € chacune, représentant 9,56 % du capital, qu'elle avait achetées au prix moyen de 153,97 €, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS OBJET DE L'ART L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER (information nominative pour chaque dirigeant)						
	Actions			Parts de fondateurs		
	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux
Société E.J. Barbier						
Acquisitions	24	1 049	517 393	3	16	6 406
Cessions	-	-	-	-	-	-
O.Obst						
Acquisitions	12	105	46 520	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
L.Leriche						
Acquisitions	1	20	11 600	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Société ADEX						
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
*Cessions**	1	443	221 500	1	10	3 081

*Les cessions opérées par ADEX, personne morale liée à M. Paul de Brancion, constituent des reclassements de titres au sein du groupe par cessions de gré à gré à son associé majoritaire, la société EJ Barbier, société à laquelle sont liés Mmes Jacqueline Dutheil de la Rochère et Elisabeth Labroille ainsi que M. Paul de Brancion.

14 - PRISES DE PARTICIPATION

Il n'y a pas eu de prise de participation en 2015

15 - ADMINISTRATEURS

Conformément aux dispositions de la loi relative aux nouvelles régulations économiques, nous vous communiquons la liste des mandats et fonctions exercés en France et à l'étranger par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice 2015 :

M. Olivier OBST Président-Directeur général

- Président de : * DEMOSTEN
  * DIOGEN
  * EPC MINETECH
  * EPCapRé
  * GALILEO
  * SMA
  * SONOUVEX

- Gérant de : * SICIEX

- Vice-président et Administrateur de : MCS (Arabie Saoudite)

- Directeur général de : DEMOKRITE

- Administrateur de : * EPC ESPANA (Espagne)
  * EPC NORGE (Norvège)
  * EPC SVERIGE (Suède)
  * EPC UK (Grande Bretagne)
  * ESMAC (Italie)
  * IIE (Irlande)
  * INTER.E.M. (Italie)
  * KEMEK PLC (Irlande)
  * KEMEK US (Irlande))
  * SEI EPC ITALIA (Italie)
  * SERAFINA – SILEX SEGURIDAD (Espagne)
  * UIE (Irlande du nord)

- Représentant permanent d'EPC au Conseil d'Administration de :
  * EPC GUINEE (Guinée)
  * SMG

- Représentant permanent d'EPC France au Conseil d'Administration de :
  * CORSE EXPANSIF

- Représentant d'EPC, Administrateur de : * EPC Belgique et DGOM3
  * EPC MAROC et MARODYN (Maroc)

- Représentant de la société NITRATES ET INNOVATION, présidente d'EPC FRANCE

M. Paul de BRANCION(1)

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société :
  - * EPC UK (Grande Bretagne)
  - * SEI EPC ITALIA,INTER.EM et ESMAC (Italie)

- Président de la société DEMOKRITE

- Directeur général et Administrateur de la société E.J. BARBIER

Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE(1)
Président et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Patrick JARRIER
Administrateur de l'Association Simon de Cyrène Rungis, 2 place Marcel Thiroin, 94150 Rungis
Président de la Fondation Simon de Cyrène 5, place du Clos Montholon 92240 MALAKOFF

M. Aurélien KREJBICH(1)
Pas d'autres mandats

Mme Elisabeth LABROILLE(1)
Directeur Général Délégué et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Pierre LAVERGNE
Pas d'autres mandats

M. Henri LORAIN
Pas d'autres mandats

M. Laurent LERICHE
Pas d'autres mandats

(1) Descendants du fondateur du groupe EPC, Monsieur Eugène-Jean Barbier.

16 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent chapitre rassemble les informations requises par (i) le Code de commerce et (ii) la Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC 2014-14 et son Annexe 2.

Les chiffres figurant dans les tableaux 1 et 2 sont les montants bruts avant impôt et charges sociales* des sommes versées par l'ensemble des sociétés contrôlées au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EJ Barbier SA, qui consolide les comptes d'EPC SA.

Tableau 1 **Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**		
	Exercice 2015	**Exercice 2014**
Olivier OBST	Président Directeur Général	Directeur Général, puis Président Directeur Général depuis le 01/07/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	**534 683**	**496 900**
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A

Tableaux 2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2015		**Exercice 2014**	
Olivier OBST	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	462 923	462 923	444 505	444 505
Rémunération variable annuelle (2)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (2)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle (2)	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence (3)	51 091	51 091	38 777	38 777
Avantages en nature (4)	16 620	16 620	9 506	9 506
Autres (5)	4 049	4 049	4 112	4 112
TOTAL	**534 683**	**534 683**	**496 900**	**496 900**

*****Lors des exercices précédents, les chiffres figurant dans ces tableaux étaient les montants après charges sociales et avant impôts.

(1) Montants bruts avant charges sociales et avant impôt des sommes versées à M. Olivier OBST par (i) ADEX au titre de son contrat de travail (33 076 euros en 2015, 326 443 euros en 2014) et (ii) par EPC SA au titre de son mandat de président-directeur général d'EPC SA (429 946 euros en 2015, 118 061 euros en 2014). ADEX est détenue à 95% par EJ Barbier et à 5% par EPC SA.

(2) M. Olivier OBST n'a droit et n'a perçu aucune rémunération variable, annuelle ou pluriannuelle, ou exceptionnelle.

(3) Montant brut total des jetons de présence perçus par M. Olivier OBST au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales. M. OBST n'est administrateur dans aucune autre société contrôlée, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, par EJ Barbier.

(4) M. Olivier OBST dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

(5) Les montants indiqués ici correspondent à l'intéressement brut et à l'abondement brut sur le Plan d'épargne entreprise mis en place par ADEX en vertu d'un accord collectif d'intéressement.

***

Tableau 3 Jetons de présence et autres rémunérations perçues d'EPC SA et ses filiales par les mandataires sociaux non dirigeants				
Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2014 au titre de l'exercice 2013	Autres Rémuné rations	Jetons de présence versés en 2015 au titre de l'exercice 2014	Autres Rémun érations
Patrick JARRIER, Administrateur, Président du Comité d'audit et membre du comité stratégique	13 500	N/A	13 500	N/A
Pierre LAVERGNE, Administrateur, membre du comité d'audit	9 500	N/A	9 500	N/A
Aurélien KREJBICH, Administrateur, Membre du comité stratégique	9 500	N/A	9 500	N/A
Elisabeth LABROILLE, Administrateur	8 500	N/A	9 500	N/A
Henri LORAIN, Administrateur, Membre du comité d'audit	17 000	N/A	10 500	N/A
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, Administrateur	8 500	N/A	9 500	N/A
Laurent LERICHE, Administrateur (3)	N/A	N/A	N/A	N/A
Paul de BRANCION, Administrateur et Président du comité stratégique	93 609 (1)	149 198 (2)	91 026 (1)	61 605 (2)
TOTAL	**160 109**	**149 198**	**153 026**	**61 605**

(1) Montant total des jetons de présence perçus par M. Paul de BRANCION (i) par la société EPC SA (16 500€ en 2014, 12 500€ en 2015) (ii) par les sociétés contrôlées, au sens des II et III de l'article L.233-16 du code de commerce, par EPC.

(2) Montants bruts avant charges sociales et avant impôts des sommes versées à M. Paul de BRANCION :

a. en 2014 par ADEX Snc et par EPC UK, filiale d'EPC SA, au titre de son mandat de président.

b. en 2015, par EPC UK, filiale d'EPC SA, au titre de son mandat de président.

(3) Nommé à cette fonction par l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2015.

***

Les **Tableaux 4** (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe)et **5** (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été décidé, mis en œuvre ou été en vigueur en 2014 et 2015.

***

Les Tableaux 6 (Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social) **et 7** (Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social**)** ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été décidé, mis en œuvre ou été en vigueur en 2014 et 2015.

***

Le **Tableau 8** (Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions) n'est pas applicable car il n'existe plus de Plan d'options d'achat d'actions dans la société.

Le dernier Plan d'options d'achat d'actions a été autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2006, les options, portant sur 3 500 actions, étant consenties pour une durée de 4 ans, et devant être exercées au plus tard le 23 octobre 2010. Aucune option n'a été levée.

***

Le **Tableau 9** (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) n'est pas applicable, aucun plan de souscription n'ayant été décidé, mis en œuvre ou été en vigueur en 2014 et 2015.

***

Le **Tableau 10** (Historique des attributions gratuites d'actions) n'est pas applicable, aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'ayant été décidé, mis en œuvre ou été en vigueur en 2014 et 2015, ou par le passé.

***

Tableau 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	**Contrat de travail**	**Régime de retraite supplémentaire**	**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions**	**Indemnités relatives à une clause de non concurrence**
Olivier OBST Président Directeur Général	Oui (1)	Oui (2)(3)	Non (4)	Oui (5)

(1) M. Olivier OBST a été embauché par ADEX, par contrat à durée indéterminée à compter du 1er octobre 1998. Il a été successivement Directeur des filiales du Groupe EPC en Italie puis en Europe du Sud et ensuite Directeur des participations industrielles de l'activité Explosifs et Forage Minage du Groupe EPC. Il a conservé son contrat de travail avec ADEX après sa nomination en qualité de Directeur général d'EPC SA le 24 juin 2009. A la suite de sa désignation en qualité de Président-Directeur général d'EPC SA le 1er juillet 2014, il a été décidé de maintenir mais de suspendre son contrat de travail à compter du 1er février 2015 et pour toute la durée de ses fonctions de Président-Directeur général d'EPC SA.

Le maintien de son contrat de travail est justifié par l'ancienneté acquise avant sa désignation en qualité de Directeur général d'EPC (plus de 10 ans).

(2) M. Olivier OBST bénéficie depuis 2006 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la conclusion avec effet immédiat d'un avenant à chacun de ces contrats ayant principalement pour objet de plafonner ces prestations et cotisations. Ces avenants seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 9 juin 2016 sur présentation d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de la modification de l'article L.225-102-1du Code de commerce par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les tableaux ci-dessous présentent les modalités précises de détermination de ces engagements ainsi que l'estimation du montant qui serait potentiellement versé au titre de chaque engagement et les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)	
Conditions d'entrée	- Condition de présence ; - Avoir au moins 60 ans ; - 24 mois ancienneté au moment du départ en retraite ; et - avoir liquidé ses pensions auprès des régimes obligatoires
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne des trois plus importantes rémunérations perçues au cours des dix dernières années
Rythme d'acquisition des droits	1,5 % de la rémunération de base/année d'ancienneté au-delà des 12 premiers mois
Plafond éventuel	20% de la rémunération de base
Modalités de financement des droits	Aucun versement en 2015
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	9 % de la rémunération de référence : 38 267 € (dont 18 995 € au titre d'EPC SA)
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	- Cotisations déductibles du résultat imposable et non soumises à CSG/CRDS - Contribution sociale employeur versées sur les primes (24 %)

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)	
Conditions d'entrée	- début de mandat
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	8 % du salaire brut annuel
Plafond éventuel	8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale à compter du 1er janvier 2016
Modalités de financement des droits	36 354,37 € versés en 2015
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	3 324 €
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS ; et - Soumises à un forfait social de 20 %

(3) Dans sa décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a également autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la mise en place à compter du 1er janvier 2016 d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts dans des conditions précisées par le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 9 juin 2016.

(4) M. Olivier OBST ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Il aurait droit, le cas échéant, à une indemnité légale ou conventionnelle au titre de la rupture de son contrat de travail.

(5) M. Olivier OBST est lié à EPC par une convention de non concurrence lui interdisant d'exercer directement ou indirectement ou par personne interposée, en sa qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, une quelconque activité dans le secteur de la production et la vente d'explosifs à usage industriel civil ou du forage minage, dans tout pays où le Groupe EPC exercera directement une telle activité à la date d'entrée en vigueur de son obligation de non concurrence, ainsi que dans l'activité de la déconstruction de bâtiments en France métropolitaine tant que le Groupe EPC y exerce cette activité ,pendant une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates de cessation de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC ou de son contrat de travail .

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, M. Olivier OBST percevra une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base des rémunérations perçues au cours des 12 mois précédant la cessation de ses mandats de président et directeur général d'EPC SA au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Ladite convention de non concurrence ne pourra être modifiée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Ladite convention a été autorisée conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2015 et approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015.

17 - RESULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation,
se traduisent par un bénéfice de : ……..…….. 4 406 264.22 €

Montant auquel il faudra ajouter le report à nouveau antérieur de : 3 696 140.09 €

Formant un total disponible de : ……..…… **8 102 404.31 €**

Nous vous proposons l'affectation suivante et de distribuer au titre de l'exercice :

- Aux actions à titre de dividende (168.400 titres) 1 178 800,00 €
- Aux parts de fondateur (29.473 parts) 392 933,33 €

Soit un total **1 571 733,33 €**

Il reviendra alors :

- Pour l'action 7,00 €
- Pour la part de fondateur 13,33 €

Laissant un montant reportable à nouveau de : ……...…. 6 530 670,98 €

A titre de comparaison les dividendes versés au cours des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2014	**Exercice 2013**	**Exercice 2012**
Pour l'action	4,50 €	2,50 €	2,00 €
Pour la part de fondateur	8,58 €	4,76 €	3,80 €

18 - PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'AG DU 9 JUIN 2016

En résumé, nous vous proposons :

- d'approuver les rapports des Commissaires aux Comptes dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes sociaux et consolidés, inventaires, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice 2015,

- de donner quitus de leur gestion aux Administrateurs en fonction,

- de ratifier l'affectation des résultats mentionnée ci-dessus,

- de fixer le montant des jetons de présence à 90 000 €,

- de prendre acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code du Commerce et approuver en tant que de besoins lesdites opérations non encore approuvées et renouveler aux Administrateurs en fonction les autorisations prévues par ledit article,

- d'autoriser la mise en place d'une émission obligataire pour un montant de 7.000.000 Euros,

- d'autoriser la mise en place d'un plan de distribution gratuite de 1600 actions,

- de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Jacqueline de La Rochère et de Monsieur Laurent Leriche,

- de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Messieurs Henri Lorain dont le mandat arrive à échéance avec la présente Assemblée,

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Pierre Lavergne qui arrive à échéance avec la présente Assemblée,

- de donner pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales

Le Conseil donne pouvoir au Président pour finaliser le texte des résolutions et pour accomplir les formalités de publicité légale de publicité relatives à la convocation de l'Assemblée Générale du 9 juin 2016.

Fait à Paris, le 31 mars 2016

Le Président-Directeur général

ADDENDUM

Le 13 mai 2016 la société CANDEL & PARTNERS, 4 avenue Hoche – 75008 PARIS, actionnaire de la société EPC détenant 16 070 actions, a demandé l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de la résolution suivante :

- « L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Patrick Jarrier de ses fonctions d'administrateur.»

La société a accusé réception de ce projet de résolution le 13 mai 2016. Cette demande d'inscription est motivée par les raisons suivantes :

- « La société Candel & Partners sollicite la révocation de son mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Jarrier, membre et président du Comité d'Audit qui a pour mission le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers. Le Comité d'Audit ayant failli à son obligation de surveillance active en ces matières, la société Candel & Partners, qui prend acte du départ de Monsieur Henri Lorain et de la proposition de non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Lavergne, sollicite la révocation du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Jarrier, troisième et dernier membre du Comité d'Audit sans préjudice de toute autre action à entreprendre. »

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas agréer ce projet de résolution parce qu'il n'est ni vrai ni démontré que le comité d'audit aurait failli à ses obligations, et que le conseil a besoin des qualités et compétences incontestables de M. Jarrier, et que de surcroît sa présence en qualité de président du comité d'audit est nécessaire pour assurer la continuité des travaux de ce comité alors que MM. Lorain et Lavergne, dont les mandats viennent à expiration, ne seront pas renouvelés.

Fait à Paris, le 19 mai 2016
Le Président-Directeur Général

Rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) 2015 du groupe EPC

SOMMAIRE

1 Nos activités 3
2 Notre démarche RSE. 5
3 Produire en sécurité. 7
3.1 La démarche Sécurité / Certification OHSAS 18 001 7
3.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique 8
3.3 Bilan des accords collectifs en matière de santé et sécurité 9
3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie 9
3.5 Maladies professionnelles 10
4 Produire en prenant en compte son environnement 11
4.1 Explication de la Politique environnementale 11
4.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique 11
4.3 Gestion des déchets 12
4.4 Gestion des consommations 13
4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines 19
4.6 Les rejets de gaz à effet de serre 19
4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 20
5 S'intégrer et prendre en compte les communautés environnantes 20
5.1 La politique sociétale 20
5.2 La biodiversité 20
5.3 Mécénat et actions en faveur des droits de l'homme 21
5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional 22
5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées 23
6 Ressources Humaines. 23
6.1 Chiffres Clés (état des lieux de l'effectif) 23
6.2 Formation : Périmètre France + UK 27
6.3 Egalité de traitement : Périmètre France + UK 28
6.4 Organisation du temps de travail: Périmètre France + UK 28
6.5 Relations sociales: Dialogue social et Bilan des accords collectifs 29
7 Note méthodologique 30
7.1 Périmètre 30
7.2 Période de Reporting 31
7.3 Collecte des données 31
7.4 Glossaire 31
7.5 Controle et vérification 32
8 Table de correspondance 33

1. Nos activités

Une bonne appréhension des différents domaines d'activités du Groupe EPC permet de comprendre les enjeux RSE qui en découlent. En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales et sur tous nos métiers. Cet engagement témoigne de la volonté du groupe EPC d'inscrire son action sur le développement de long terme.

Un pionnier en matière de fabrication d'explosifs
La Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, aujourd'hui Groupe EPC, a été fondée en 1893.
Fort de plus d'un siècle d'existence et d'expérience, le Groupe a mis au point différents procédés novateurs en matière de création et d'utilisation d'explosifs : dynamites incongelables, tir de nitrate-fuel, explosifs gel, explosifs émulsions…

Un expert dans le domaine de la démolition urbaine ou industrielle et du forage- minage
Le Groupe EPC s'inscrivant dans le long terme, a développé ces dernières années deux activités connexes au métier des explosifs: le forage–minage (depuis 1995) ainsi que la démolition (depuis 2002).
Qu'il s'agisse de démolition urbaine ou industrielle, d'abattage ou de forage-minage, qu'il s'agisse de construire des routes ou de percer des tunnels, les sociétés du Groupe EPC sont à la disposition de ceux qui ont besoin de solutions sûres, efficaces, adaptées et concurrentielles.

Un Groupe au service de ses clients en Europe, en Afrique et au Moyen Orient
Depuis son origine, le Groupe EPC s'est attaché à se placer au plus près de ses clients.
Cette volonté s'est traduite tant par le développement de technologies novatrices et l'intégration de nouveaux métiers que par une expansion géographique afin d'offrir à l'ensemble du marché les produits et les services les plus adaptés.
Aujourd'hui, le Groupe EPC emploie plus de 1.800 collaborateurs au sein d'une quarantaine de sociétés travaillant pour le compte d'opérateurs de mines, de carrières et de travaux publics dans plus de 20 pays en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient.

Le Groupe EPC

• Chiffre d'affaires : **305 M€** dont :

- Explosifs et Services :	**60 %**
- Démolition :	**22 %**
- Autres :	**18 %**

• Effectifs : **1861** collaborateurs
• Fonds Propres Consolidés : **100 M€ au 31/12/2015**
• Investissement moyen : **15 M€**
• Recherche et développement : **1,5 M€**

Les explosifs et services

• Chiffre d'affaires : **180 M€**
• Effectifs : **1 452** collaborateurs
• Sites de production : **15** (Europe, Afrique et au Moyen-Orient)
• Un service complet comprenant le conseil, la formation et un service intégré de forage sur site
• Présent en Europe, Afrique et au Moyen-Orient, aux Etats Unis
• Leader ou co-leader en : France, Royaume Uni, Irlande, Italie, Maroc et Afrique de l'Ouest
• Présent dans plus de **500** carrières
• Un parc de **100** foreuses

La démolition

• Chiffre d'affaires : **68 M€**
dont **22 M€**pour le pôle désamiantage
• Effectifs : **409** collaborateurs
• **Premier** Groupe indépendant de démolition en France
• Un service central spécialisé « Grands Travaux », des services Ingénierie-Etudes-Méthodes dans chaque entité, regroupant plus de 30 personnes
• **Une trentaine** d'ingénieurs travaux, plus d'**une quarantaine** de chefs de chantier
• Des entreprises de plus de **30** ans d'expérience.

De nombreux facteurs Clés de Succès

TECHNOLOGIE
- Diversité de l'offre
- R&D importante
- Centre de recherche dédié

INTERNATIONALISATION
- Diversité culturelle
- Proximité des clients

HISTORIQUE
- Stabilité de l'actionnariat
- Connaissance des marchés
- Ancrage local

2. Notre démarche RSE

Notre démarche repose sur le processus suivant:

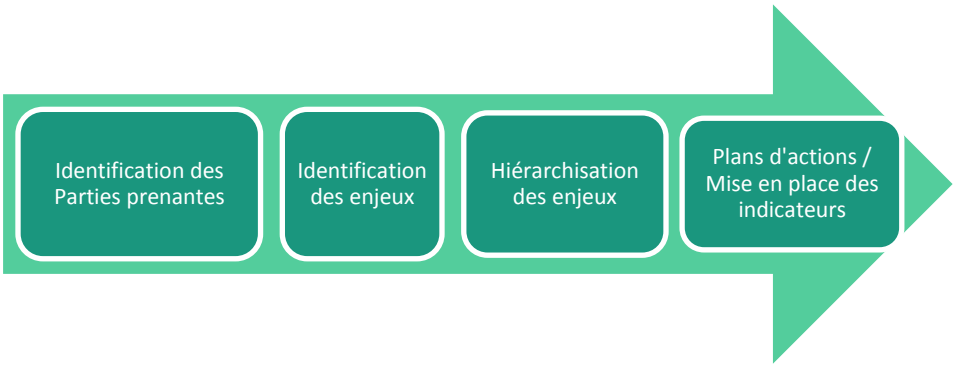

Les principales parties prenantes du Groupe EPC peuvent être réparties en 4 grandes familles:

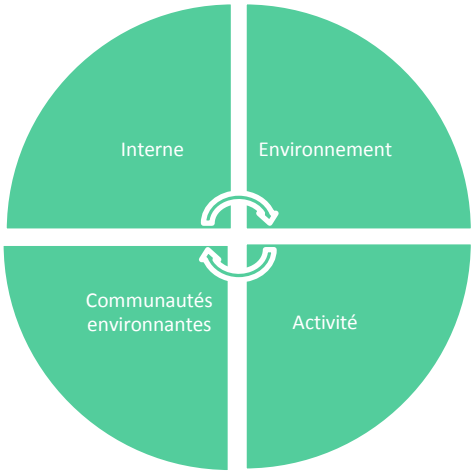

- Les parties prenantes internes à l'entreprise : les salariés et leurs représentants.
- Celles liées au respect de l'environnement : les institutions en charge de la gestion des espaces naturels, les organismes de contrôle et de régulation.
- Celles liées à l'activité : les clients, les fournisseurs, les concurrents.
- Celles liées aux communautés locales : le voisinage, les mairies, les écoles, les associations.

Cartographie des enjeux

En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales, et sur tous nos métiers, en direction de toutes les parties prenantes liées à nos activités et en tenant compte de leur dispersion géographique ;

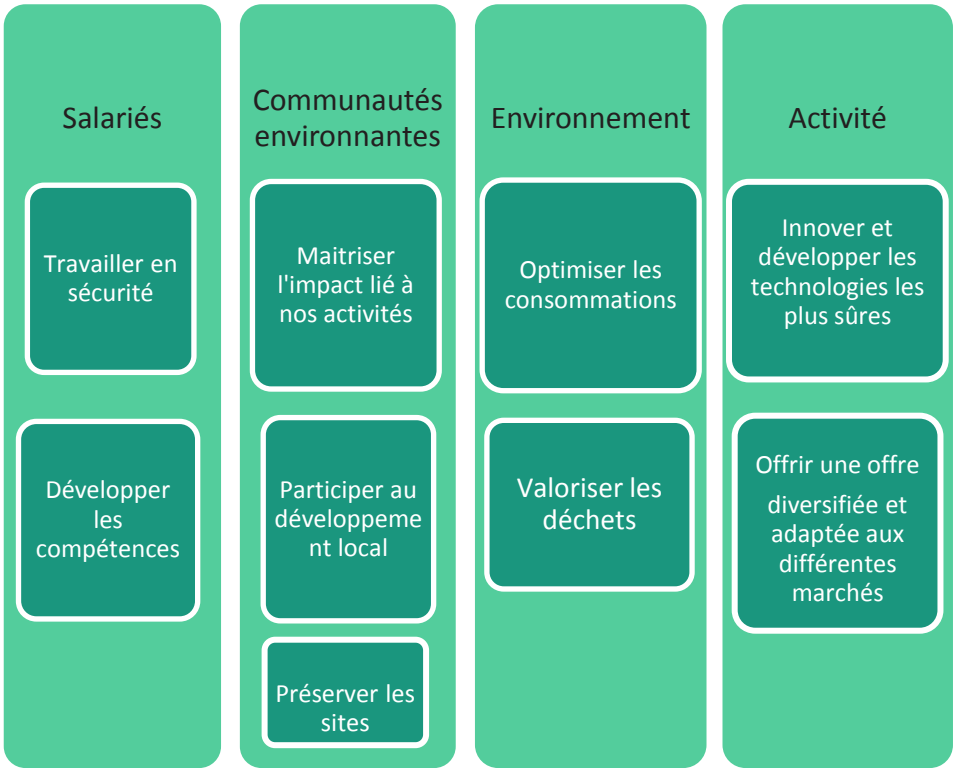

En **2014**, nous avions classé plusieurs thématiques en axes de progrès.

Social :

- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT.

Sociétal :

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- les actions engagées pour prévenir la corruption
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Environnemental :

- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement
- L'utilisation durable des ressources

En **2015** nous avons procedé à une revue de ces thématiques. Seuls demeurent classés en axe de progrès les points suivants:

Sociétal :
- Loyauté des pratiques: les actions engagées pour prévenir la corruption,
- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (travail forcé ou obligatoire, travail des enfants).

Environnemental :
- L'utilisation durable des ressources

En effet, compte tenu de la cartographie des enjeux, les points ci-dessus ne sont pas prioritaires dans le cadre de la politique RSE du groupe EPC et aucune action n'a été engagée à ce titre.

Par ailleurs dans le rapport 2015, les thématiques suivantes ont été exclues :

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique: non applicable dans notre secteur d'activité.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs: non applicable dans notre secteur d'activité.

- L'utilisation des sols: EPC intervient en tant que sous-traitant dans la plupart de ses activités (mines, carrières). De ce fait l'utilisation des sols n'est pas de sa responsabilité.

3. Produire en sécurité

Notre démarche sécurité vise à:

- améliorer notre culture sécurité par différentes initiatives: une d'entre elles vise à promouvoir un comportement qui prenne en compte les contraintes de sécurité, tant au travail qu'en dehors du travail.
- prendre également en compte des évènements de faible probabilité avec des conséquences graves
- maintenir nos certifications sécurité dans les filiales, voire continuer à les étendre à d'autres filiales

3. 1 Politique en matière de santé et sécurité

A proprement parler, Il n'existe pas dans le Groupe d'accords d'entreprise signés relatifs à la santé ou à la sécurité. Il y a une politique SSE Groupe EPC

En Février 2015, la politique Sécurité Santé Environnement (SSE) du Groupe a été remise à jour. Cette mise à jour est d'ailleurs inscrite dans un de nos standards N°6 « GESTION DES STANDARDS » dont l'une des exigences porte sur la mise à jour de la politique SSE de manière périodique.

Les éléments novateurs ou d'importance dans cette nouvelle version sont les suivants:

Sécurité des procédés

Il s'agit de prévenir la survenance d'un accident majeur. Jusqu'à présent, le Groupe s'efforce de prévenir les évènements de fréquence élevée et de faible sévérité comme les chutes de plain-pied, le mal de dos, cette approche est nécessaire mais non suffisante. Nous voulons également prendre en compte des évènements de faible probabilité et de sévérité élevée. Cette démarche se nomme « La sécurité des procédés ». On entend par procédés: la fabrication, le stockage, la distribution, l'utilisation et la mise en œuvre de matières dangereuses. « La sécurité des procédés » est focalisée sur les évènements de faible probabilité et de forte sévérité type « accidents graves » : on parlera alors d'accidents majeurs.

Standards techniques

Un volet consacré à des standards techniques a été créé pour rassembler des règles précises consacrées aux thèmes suivants: Sécurité des Pompes, Mélange à Sec, Sécurité du Brûlage, Prévention Risque Routier, Formation et Habilitation, Prévention de la Légionellose.

Sûreté et déplacement professionnels

Un standard consacré à ce chapitre a été remis à jour avec la réactualisation d'une liste de pays interdits à tout déplacement d'un salarié EPC. En outre, une procédure a été mise en place pour prévenir tout déplacement dans un environnement n'offrant plus suffisamment de garanties de sécurité pour nos salariés. Enfin, des mesures sont également prévues si, malgré toutes ces précautions, un salarié se trouvait dans un environnement se dégradant subitement.

Gestion de crise

La préparation à la gestion de crise reste un des fondamentaux au sein du Groupe qui favorise toutes les initiatives permettant d'anticiper plutôt que de devoir réagir à chaud. L'anticipation permet d'être mieux exercé, mieux préparé et de former à l'avance des personnes clés dans nos organisations.

3.2 Certification OHSAS 18 001

Par ailleurs, la certification Ohsas 18001 est considérée, avec importance, au sein du Groupe comme permettant de démontrer notre engagement tant au niveau du terrain qu'au siège pour la sécurité au travail. Ainsi, dans 8 pays: France, Espagne, Italie, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Emirats Arabes Unis, nos filiales ont acquis une certification sécurité de type Ohsas 18001 ou Mase.

Pour montrer son engagement sur les thèmes sécurité, le siège du Groupe EPC s'est engagé à l'instar d'une partie des filiales, dans une démarche de certification lancée fin 2014. Cet engagement a été récompensé par l'obtention du certificat Ohsas 18001 en Mai 2015.

3.3 Implication des salariés et formation sur cette thématique

L'implication des salariés dans notre démarche de sécurité peut se mesurer au travers de la formation « Esprit d'équipe » : il s'agit de former des salariés à une démarche basée sur une meilleure maîtrise de notre comportement de façon à améliorer notre sécurité. Pour l'instant, cette démarche est mise en place dans quelques pays : Royaume –Uni, Irlande, France, Belgique, Maroc, Guinée et Côte d'Ivoire.

3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie

Evolution en 2015 du nombre d'accidents avec arrêt et du nombre de jours perdus pour accidents au sein du Groupe EPC

Le premier semestre est nettement mieux orienté que le second. Ainsi, 22 accidents avec arrêt sont à déplorer contre 29.En outre, le nombre de jours perdus est relativement constant environ à moins de 100 jours perdus mais remonte au second semestre, de manière significative, pour atteindre un pic à 237 jours perdus pour redescendre à 152 jours en fin d'année.

Evolution du taux de fréquence et du taux de gravité en 2015 au sein du Groupe EPC

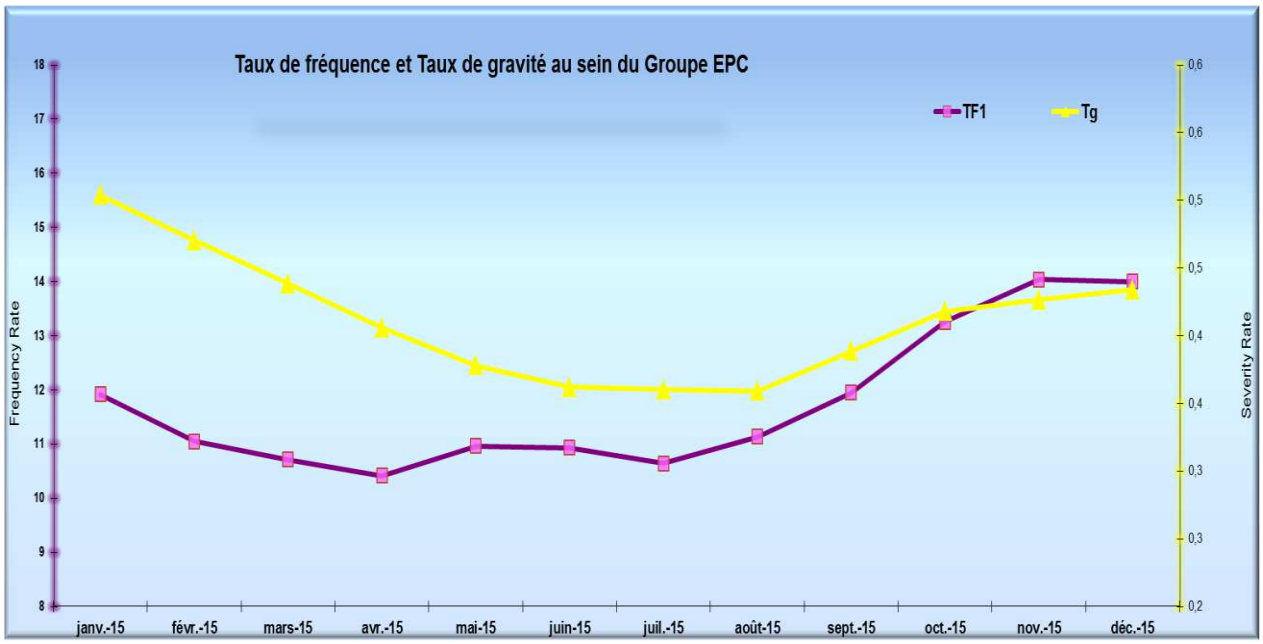

Dans le graphique ci-dessus:

- Taux de fréquence appelé TF1, relativement constant au 1er semestre 2015 avant de remonter et de se stabiliser les 2 derniers mois. Il convient de rappeler que le taux de fréquence pour chaque mois est une valeur moyenne calculée pour les 12 derniers mois jusqu'au mois choisi. Pour exemple, la valeur calculée en décembre 2015 est la valeur cumulative de Janvier à Décembre 2015.
- Taux de gravité appelé Tg, baisse sur le premier semestre mais remonte au second semestre.

3.5 Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont rapportées chaque mois par les filiales au Groupe. La gestion des cas individuels est du ressort de la filiale concernée.
Le nombre de maladies professionnelles par an est trés faible. Pour les trois dernières années, on dénombre 4 cas de personnes atteintes d'une maladie professionnelle.

4. Produire en prenant en compte son environnement

4.1 Explication de la Politique environnementale

La politique Sécurité Santé Environnement du Groupe marque son attachement à l'environnement:

- au travers de la déclaration
- mais aussi grâce à 2 standards: standard N°15 (environnement) et un standard technique (prévention de la légionellose)

Les filiales sont par ailleurs encouragées à obtenir des certifications de type environnemental. Ainsi, des filiales d'EPC ont été récompensées ou ont vu leur certification renouvelée dans les pays suivants: France, Italie, Royaume-Uni et Irlande.

Le groupe accorde de l'importance aux problématiques environnementales. Il a ainsi reconduit un objectif Environnement en 2015 qui consiste à mieux maîtriser et réduire ses déchets matrice-émulsions (produits intermédiaires).

Pour le Pôle démolition, la prise en compte de l'environnement se fait lors de la phase "études" avec une analyse environnementale globale chaque année puis ponctuellement, sur chaque chantier.

4.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique

L'implication des salariés repose principalement sur des actions de formation ciblées sur la prévention de l'environnement avec quelques exemples donnés ci-après :

Ainsi pour EPC France, les modes de communication sont divers tels que :

- 1/4 heure sécurité environnement ;
- réunion trimestrielle Qualité/Sécurité/Environnement ciblée sur le tri des déchets, l'étiquetage des contenants….) et l'affichage (cible environnement).
- formation transport tous les 5 ans avec une journée consacrée à la conduite écologique.

Pour MCS en Arabie Saoudite, l'accent est mis sur la formation aux opérateurs en charge des opérations de brûlage afin de minimiser les impacts environnementaux.

Pour EPC Gabon, il s'agit de sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques pour les inspections et la maintenance du parc d'engins.

Pour Nitrokemine en Guinée, il convient de rappeler aux équipes de se mettre en conformité sur les questions environnementales de la politique de CBG, opérateur minier.

Pour EPC Suède, un effort tout particulier est fait pour préserver la vie végétale et animale sur le site occupé dans la forêt.

4.3 Gestion des déchets

Les différentes entités du Groupe EPC ont adopté des mesures pour prévenir, réduire ou réparer des rejets dans l'air, l'eau et le sol susceptibles d'affecter gravement l'environnement.

Quelques exemples de bonnes pratiques:

Dans l'activité Démolition:

- **Air** : équipements aux normes et régulièrement entretenus,
- **Eau** : brumisation à la source (sur l'outil) permettant une meilleure captation des poussières et une consommation d'eau réduite,
- **Sol** : absorbant à disposition avec récupération du déchet, rétention systématique
- Tri des déchets sur chantier et au dépôt,
- zone déchet au dépôt avec zone par type de déchets,
- recyclage sur chantier en moyenne à 90%,
- Analyse environnementale sur certains chantiers avec prise en compte des nuisances et mise en place de moyens de prévention,
- mesures environnementales de bruit sur chantiers spécifiques

Dans l'activité Explosifs:

EPC France:

- Installation d'équipements en cours pour traitement des effluents acqueux avant lagunage
- réduction des déchets non pyrotechniques,
- recyclage des cartouches d'imprimante,
- suivi des consommations énergétiques.
- recyclage de 80t de matrice en2015.
- audits et inspections environnement sur dépôt, usine et chantiers

EPC Belgique:

- effort de recyclage de déchets tels que huile, cartons, plastiques, déchets de matrice
- mise en place de kit de réparation pour prévenir toute fuite d'huile hydraulique sur les machines de forage

EPC Suède:

- remise aux normes de l'aire de brûlage
- décontamination d'une ancienne aire de brûlage sur un site
- recyclage des eaux usées avec objectif d'un recyclage à 100% dans les eaux de process

Nitrokemine Guinée:

- existence de deux fosses septiques pour la rétention des eaux usées et d'un bassin de décantation à l'usine de fabrication d'émulsion
- existence d'un kit de récupération des huiles de vidange à la maintenance et d'un kit absorbant des résidus d'huile à l'usine de fabrication.

EPC Gabon:

- déchets ménagers : séparation des déchets biodégradables (devant être brûlés dans une fosse prévue à cet effet) et ceux non biodégradables (devant être collectés dans des barils à couvercle amovible);
- Déchets des produits dangereux : Séparation des déchets de produits dangereux par type et par catégorie.

4.4 Gestion des consommations

Consommation de matières premières et Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

Nos activités se caractérisent par des opérations de transformation de matières premières comme le nitrate d'ammonium (explosif) ou l'octanol (additif diesel).

Pour le nitrate d'ammonium, il s'agit essentiellement de le mélanger à d'autres ingrédients dont les modalités pour des raisons de sûreté ne seront pas exposées dans ce document.

La tendance est de plus en plus portée à effectuer des fabrications à l'aide de Memu permettant des réceptions, des stockages vrac , des transports et une production sur site avec une grande maîtrise des flux de matières. En outre, les réceptions de nitrate d'ammonium sont souvent effectuées par big bags, transportés directement par chariot élévateur n'entraînant pas de perte.

Les technologies utilisées sont éprouvées et sont conformes aux exigences réglementaires locales en matière de prévention de l'environnement dans la plupart des pays où EPC est présent. Dans les pays où les réglementations locales sont peu développées, nous mettons en place les mêmes standards qu'en Europe. La réglementation SEVESO y compris les dispositions environnementales s'applique strictement.

Pour l'octanol, il est livré en citerne, stocké en cuves. Le process de fabrication ne permet pas de perte de matières premières. Le produit fini est stocké en cuves puis transporté chez le client en citernes.

Les technologies utilisées sont éprouvées et sont conformes aux exigences réglementaires du Royaume-Uni De surcroît, elles sont conformes aux exigences ISO 14000 de la norme environnementale.
La réglementation SEVESO y compris les dispositions environnementales s'applique également.

Cosommation d'eau et d'énergie

Périmètre France +UK.

Dans l'activité Démolition:

- Le **carburant Diesel** est utilisé pour l'alimentation des engins de déconstruction (pelleteuses,…) et le déplacement des équipes sur les chantiers. Notre parc machines est renouvelé régulièrement, donc de plus en plus performant en termes de consommation. L'entretien de toutes les machines est fait régulièrement, en interne, pour prévenir tout dysfonctionnement. De

plus, le pôle démolition a investi, dans un mini engin (BROKK) qui fonctionne à l'énergie électrique.

- Pour les déplacements, nous avons une flotte de véhicules professionnels et utilitaires renouvelée régulièrement et entretenue en interne. Pour des déplacements longs nous optimisons le nombre de personnes par voiture et nous privilégions le déplacement en train lorsque cela est possible

- **L'énergie Electrique** est utilisée pour les phases de désamiantage (alimentation extracteurs d'air) et l'alimentation des zones de vie (bureau, cantonnement chantier,…). Pour la gestion de l'électricité, dans le cadre de nos démarches environnementales (type ISO14001), nous sensibilisons le personnel. Certains de nos bungalows de chantier sont équipés de minuteur et détecteur de mouvement.

- Les chantiers représentant une part très faible de la consommation d'électricité et de gaz : celles-ci sont concentrées sur les sites de Rouen ou de Noyant la Gravoyère.

- la consommation d'eau est très liée au type de chantier et n'est pas un élément considéré comme significatif.

Ainsi pour notre filiale ATD située à Rouen, les énergies utilisées sont :

Electricité pour le site de Rouen correspondant aux équipements présents sur le site
Gaz uniquement pour la chaudière et le chauffage du site de Rouen

ATD	2014	2015
GAZ en MWH x 10	2.066	2.012
ELECTRICITE en MWH x 10	1.369	1.633
EAU en m3	796	810

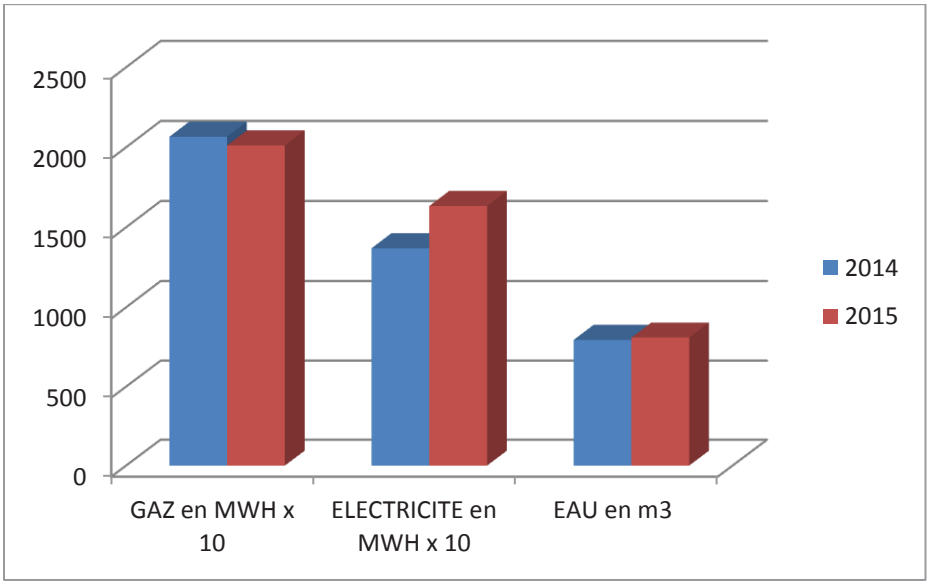

Commentaires Site Rouen:

Baisse des consommations de gaz imputables essentiellement aux conditions climatiques.
L'augmentation électrique peut s'expliquer, en partie, par des réaménagements de bureaux et une augmentation de la surface de bureaux.

Pour nos 3 filiales OCCAMAT, OCCAMIANTE et 2BR présentes sur le site de Noyant la Gravoyère, l'Hôtellerie de Flée ou la plateforme de Nantes, les quantités d'énergie en 2015 sont :

OCCAMAT, OCCAMIANTE 2BR site Misengrain, L'Hôtellerie et la plateforme de Nantes	2014	2015
GAZ en MWH	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	3.765	2.989
EAU en m3	1.109	1.000

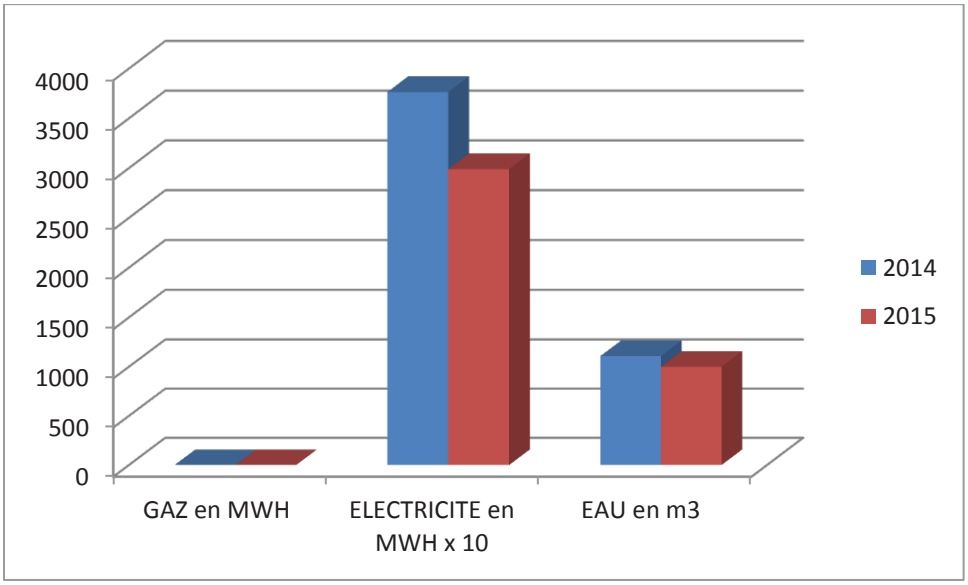

Commentaires:

Baisse de la consommation électrique par suite de l'isolation des bureaux et de conditions climatiques clémentes.

Dans l'activité Explosifs:

Site Bramble Island, Royaume-Uni

	2013	2014	2015
GAZ	0	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	24.520	25.370	28.887
Eau ville en M3 Eau saline en M3	58.703 63.671	50.060 49.211	31.237 27.978

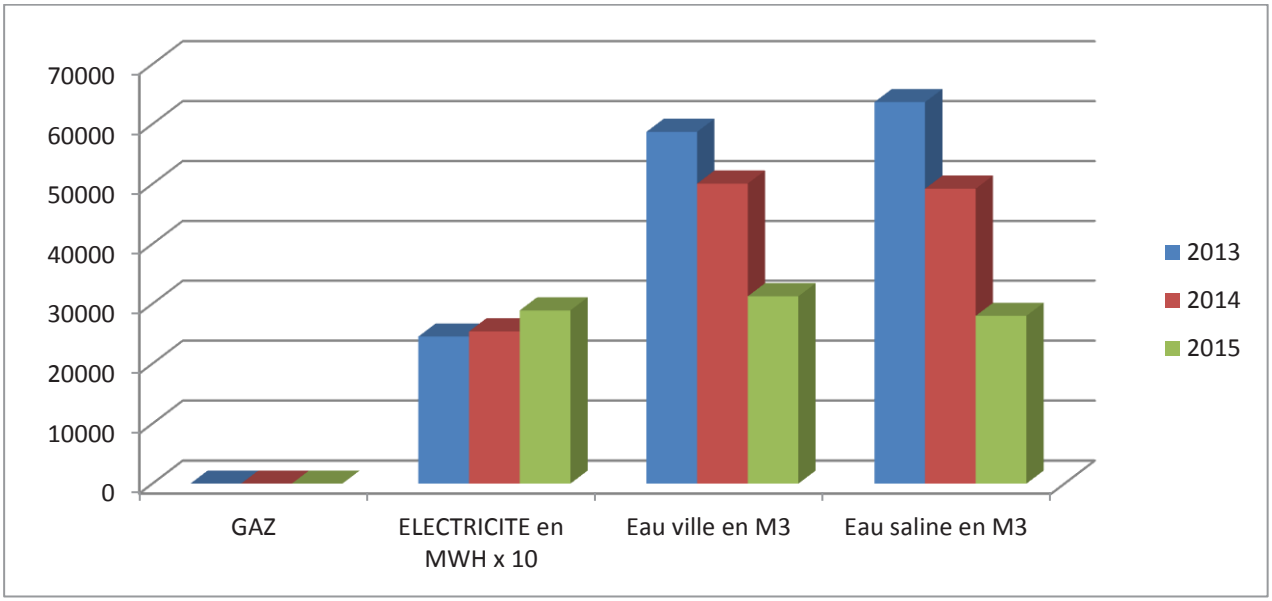

Commentaires Site Bramble Island, Royaume-Uni:

Les consommations en électricité sont significatives mais leur interprétation est plus complexe.

Pour le site de Bramble Island, cette électricité est utilisée pour les lignes de production avec notamment un groupe froid qui en consomme une partie importante. Mais cette consommation est affectée par de nombreux autres facteurs :

- Quantité produite
- Evolution de la production en fonction de la saison;
- Impact des températures en fonction des saisons;
- Présence de différentes activités sur le site avec des lignes de production très différentes

L'augmentation des consommations électriques s'explique par un volume de production plus élevé que les années précédentes

La réduction des consommations en eau est remarquable et s'explique par un changement de technologie. Auparavant, le procédé était refroidi à l'eau et nécessitait de grandes quantités. Désormais le système est en boucle fermée.

Pour le site de Bramble Island, cette eau est nécessaire pour l'étape de dilution des rejets. Un effort est fait pour utiliser de l'eau saline plutôt que de l'eau de ville pour des raisons d'environnement et de coût.

SITE ROUGH CLOSE WORKS (RCW), ROYAUME-UNI

Usine de RCW, UK	2013	2014	2015
GAZ	0	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	14.300	12.750	10.200
EAU en M3	10.942	7.482	8.685

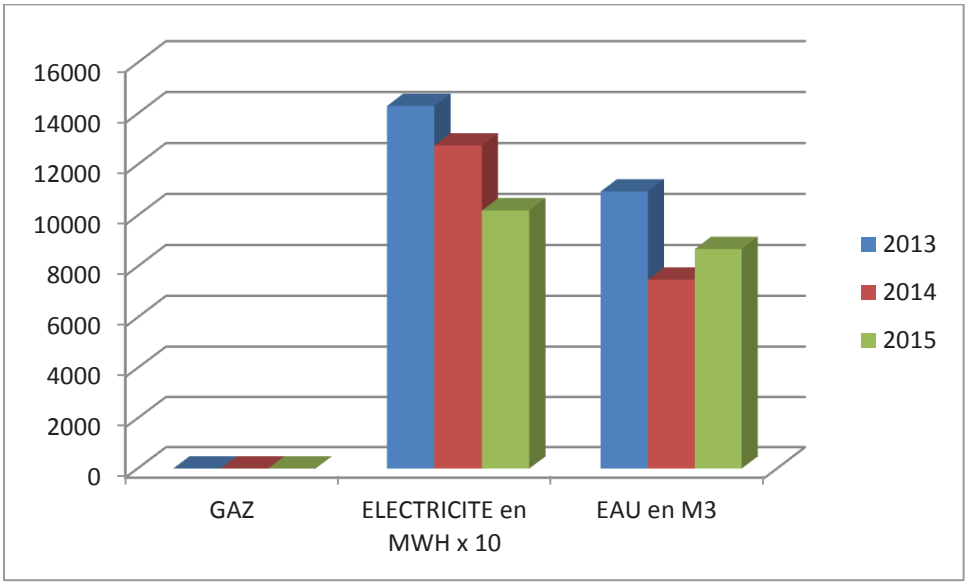

Commentaires Site Rough Close Works (RCW), Royaume-Uni:

La consommation électrique sur le site de Rcw est fortement dépendante du Groupe frigorifique utilisé pour abaisser la température de la matrice. Elle traduit donc une baisse relative de la production mais aussi de gros efforts de rationalisation : arrêt d'atelier, enlèvement de matériels obsolètes, mise en place d'actions ciblées de baisse de la consommation d'énergie.

La consommation en eau a baissé entre 2013 et 2014 par suite d'une politique active de réduction des consommations d'eau, notamment l'arrêt des fuites dans les canalisations, ce qui a permis une baisse

substantielle en 2014 comparée à 2013. La remontée en 2015 est due aux efforts d'enlèvement d'un vieux bâtiment qui, au préalable, a nécessité des opérations de lavage de matériel avant leur enlèvement mais aussi des quantités d'eau importantes pour prévenir les nuisances de production de poussières lors des phases de démolition du bâtiment.

SITE ST MARTIN DE CRAU, FRANCE

EPC France	2013	2014	2015
GAZ en MWH x 10	14.810	16.120	18.710
ELECTRICITE en MWH x 10	22.020	20.690	21.560
EAU en m3 x 0,1	5.106	6.002	13.801

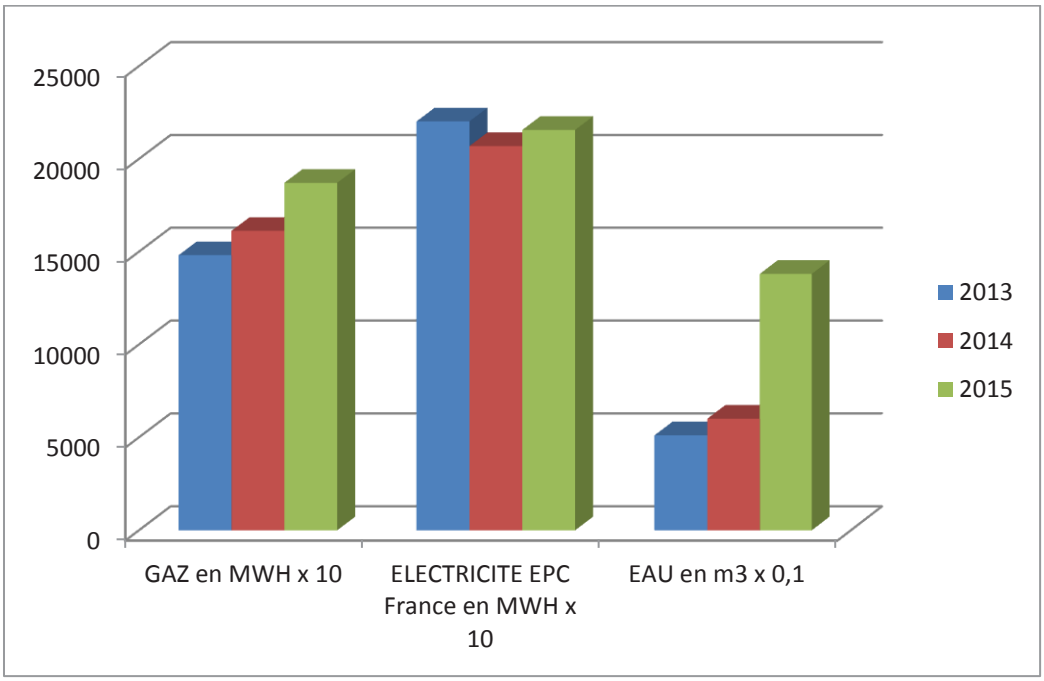

Commentaire Site St Martin de Crau, France:

Le **gaz** est utilisé pour la chaudière qui alimente notamment en vapeur les lignes de production concernées.
Il est à noter une augmentation significative de 2014 à 2015. Cette augmentation traduit un vieillissement des lignes de conduite vapeur. Un projet de rationalisation des conduites vapeur est étalé sur plusieurs années.Un effort notable depuis 2014 entraînant une baisse de la **consommation électrique** sur l'ensemble du périmètre EPC France.

Pour l'usine, une action spécifique de 20% de la consommation électrique est entamée depuis le mois de Septembre 2015.

L'**eau** dessert les unités industrielles, le siège et les bureaux administratifs. Le tableau ci-avant ne concerne que les consommations d'eaux industrielles du site de St Martin de Crau.
Concernant le site industriel, l'eau sert principalement au refroidissement des diverses pompes, aux transferts et au refroidissement des évents de cuves ou de cuves de stockage.
Il a été constaté un doublement des quantités par suite de fuites conséquentes non identifiées rapidement.
Un projet de rationalisation est en en cours pour réduire ce risque: remise à niveau du réseau par campagne sur plusieurs années.

4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines…

Au niveau du Groupe, les nuisances sonores sont prises en compte de la façon suivante:

1. Utilisation de l'explosif chez le client (carrières principalement): la réduction du bruit et des nuisances fait partie des offres de service proposées aux clients par les filiales.
2. Chez le client: isolation de certaines machines bruyantes (foreuses) et installation du conducteur de la machine dans une cabine insonorisée.
3. Extérieur des usines: impact quasi nul, les usines sont dans des lieux isolés, la maîtrise du patrimoine foncier est un facteur favorable.
4. Intérieur des usines: des lignes de production peuvent avoir des niveaux sonores. Des aménagements des ateliers destinés à réduire des impacts sonores, couplés au port de protections sonores, peuvent permettre de gérer ces impacts.

Dans le cas de la Démolition, les nuisances sonores sont clairement identifiées dans le document de synthèse « Gestion environnementale Démolition» avec un panel de mesures permettant d'en atténuer l'effet.

4.6 Les rejets de gaz à effet de serre

Les rejets de gaz à effet de serre sont atténués par:

- Optimisation des tirs afin de réduire les fumées toxiques;
- Contrat de prestation pour le suivi des moteurs de foreuse
- Entretien des véhicules
- Respect strict des limitations de vitesse
- Dans certains pays comme la Suède, l'ensemble de la flotte camion de la société répond aux normes EURO 4 et 5 et la société migre progressivement ses équipements vers la norme EURO 6. La flotte de véhicules légers est renouvelée fréquemment afin d'optimiser les performances énergétiques et de rejets des véhicules.
- De manière générale, les équipements sont soumis à des entretiens réguliers conformément aux recommandations constructeurs afin de garantir leur bon état.

Des études en amont ont été également réalisées comme celle du projet e Quarry, auquel EPC FRANCE a participé activement, avec les 2 problématiques suivantes :

1. Quantifier les gaz à effet de serre qui sont produits lors d'un tir.

Sont pris en compte non seulement les gaz à effet de serre produits par la détonation des explosifs mais aussi par les activités inhérentes à la fabrication et au transport des explosifs ainsi que les opérations de forage minage. Il est ainsi possible de quantifier et de comparer en continu les émissions des tirs d'un ou plusieurs sites d'exploitation. Nous pouvons également choisir entre plusieurs scénarii en fonction des plans de tirs.

2. Adapter le résultat des tirs afin d'optimiser les opérations en aval de chargement, transport et concassage. L'optimisation du tir à l'explosif en tant qu'opération première contribue ainsi à réduire les émissions de l'ensemble de la chaîne de production.

En amont du projet e Quarry, depuis 2008, le syndicat SYNDUEX a mis en place un programme de calcul des gaz à effet de serre conçu pour aider les carrières à intégrer les gaz à effet de serre dans leur approche technique vis-à-vis des clients. Le groupe EPC a grandement contribué à ce projet, par la participation active de plusieurs de ses ingénieurs.

4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ces enjeux ont été pris en compte en 2015 dans le cadre d'un appel d'offre Flotte auto groupe ainsi que dans le principal contrat d'approvisionnement. Une évolution sur ces thèmes est attendue dans les prochaines années.

5. S'intégrer et prendre en compte les communautés environnantes

5 .1 La politique sociétale

L'activité de fabrication et/ou de stockage d'explosifs exige, dans le cadre de la réglementation pyrotechnique, une large maîtrise foncière.

De ce fait, le groupe EPC, en qualité de propriétaire foncier, entretient un rapport étroit avec les communautés environnantes et participe donc à l'entretien, la préservation, voire la sanctuarisation de sites.
Ainsi, en France, six plans simples de gestion de forêts ont été signés; au Gabon une convention trentenaire a été signée avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (dépôt de Malibé).

5.2 La biodiversité

Périmètre France +UK.

Cette « empreinte » foncière a également un impact positif sur la biodiversité.

Le site de la presqu'île de **Bramble Island en Angleterre**, où beaucoup d'espèces rares (notamment un papillon de nuit : **la noctuelle des peucédant** et un rapace nocturne: **l'effraie des clochers**) ont élu domicile, est enregistré comme site d'intérêt scientifique particulier. Les activités de ce site sont agréées ENV ISO 14001;

La lagune de **Saint Martin de Crau**, creusée lors de la construction des merlons autour des dépôts, a favorisé l'installation d'un éco-équilibre qui permet aujourd'hui non seulement de traiter plus d'un million de m3 de rejet par an mais également de constater la présence de **carpes argentées** et d'oiseaux migrateurs
(**sarcelles, colverts, hérons cendrés, flamants roses**).Cet écosystème reconnu par les administrations a constitué un point d'ancrage fort pour la certification ISO14001.

Un cheptel **de moutons « mérinos »** est également en pâturage sur les vastes terrains autour de l'usine de Saint Martin de Crau.

OCCAMAT a installé des **ruches** sur son site de **Noyant La Gravoyère** et une première récolte de miel a été faite en septembre 2015.

5.3 Mécénat et actions en faveur des droits de l'homme

Les actions en faveur des Droits de l'Homme avaient été classées en axe de progrès en 2014. En 2015 cette thématique a été traitée dans le cadre des actions de mécénat effectuées, notamment celles dans les pays en voie de développement.

Ainsi **EPC Cote d'Ivoire** a financé en 2015 **la construction d'un logement pour les instituteurs**, action qui contribue à favoriser l'accès à l'éducation pour tous. Cette filiale s'est également engagée à soutenir l'économie de la région en contribuant au développement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour l'amélioration des conditions de vie des populations d'OKO : financement d'actions de **l'Agence Nationale pour le développement rural**, dans le respect des priorités établies par les populations. Dans une première phase, les revenus générés par les **cultures de manioc et de piments** alimenteront un compte bancaire géré par les villageois eux-mêmes.

En **Guinée** se sont poursuivies en 2015 les **actions de sensibilisation** des salariés et de leurs familles au virus **Ebola**, avec notamment la fourniture de **kits de prévention**.

Différentes actions de mécénat sportif ou culturel ont également été engagées ou se sont poursuivies en 2015:

- participation des collaborateurs d'EPC Sverige au **marathon de minuit de Stockholm**,
- sponsoring du **club de basket Paris-Levallois** (Prodemo),des clubs de **rugby** et de **basket** de Rouen (ATD),
- sponsoring des champions de la **coupe de France de rugby** à 15 de Saint Martin de Crau, de l'équipe EPC France des **10 kms de course à pied de Chateauneuf du Pape** et du **4L Trophy** (association venant en aide aux enfants du désert marocain)
- mise sur pied d'une **équipe de foo**t chez EPC Maroc pour participer aux compétitions locales
- adhésion d'ATD au CHS (**Centre d'Histoire Sociale)**, outil culturel, pédagogique et touristique ayant pour objectif la préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel local.
- sponsor de fêtes locales en Italie et en Espagne
- participation financière à la revue publiée par la commune de Bouskoura (Maroc)
- poursuite des partenariats engagés avec des associations caritatives: **Hand and Heart Charity, Royal Society for Prevention of Accidents** (EPC UK)

5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional

Le groupe EPC, soucieux de laisser une grande autonomie à ses filiales, favorise l'intégration des salariés dans leurs pays d'origine et le management par des dirigeants ressortissants nationaux.
Pour poursuivre ses développements, le groupe fait appel aux ressources humaines proches des zones d'implantation. Les personnes recrutées sont formées à nos métiers et techniques.

EPC Innovation privilégie ainsi les sous-traitants et partenaires locaux , gage de réactivité , flexibilité et efficacité et a également organisé en 2015 , avec **l'Association Française de Pyrotechnie**, une journée thématique , avec visite des installations.

L'engagement d'EPC MAROC en matière d'emploi et de développement régional a été respecté: recrutement en 2015 de 4 opérateurs issus de la région de Bouskoura.

En Afrique des contrats journaliers sont également mis en place pour confier les opérations de manutention ou de désherbage à de la main d'œuvre locale.

En Côte d'Ivoire, les cent cinquante ouvriers qui ont participé au chantier de construction de l'unité de fabrication d'émulsion d'OKO (centre ouest, région du Bélier) étaient issus des six villages voisins du site.
Aujourd'hui, en phase d'exploitation, dix personnes sur les dix-neuf travaillant sur le site proviennent des communautés alentours.

Au Sénégal se poursuit la politique de formation des jeunes des localités voisines aux métiers du forage-minage.

De par son activité, EPC dialogue également avec les communautés locales :

- en août 2015, suite à une série de feux de forêt aux abords du dépôt de Malibé 2 , EPC Gabon , en partenariat avec l'ANPN, a organisé une mission de sensibilisation des communautés locales aux risques liés à l'activité agricole sur brulis dans son périmètre de sécurité. Cette action a mobilisé trois personnes qui ont rencontré et dialogué tant avec les habitants que les chefs de villages

- EPC Sverige a édité un livret de présentation de ses activités (usine et dépôt) à destination des voisins des sites. Ces brochures constituent un précieux outil de communication sur les procédures de sécurité en cas d'urgence.

- EPC Belgique participe chaque année aux journées « Emploi » organisées par les communes avoisinantes afin de développer un partenariat favorisant l'embauche de salariés de la région.

- EPC France a engagé un partenariat avec un sous-traitant local pour le recyclage des palettes de bois..

- Serafina collabore avec l'APEM (association des entreprises du marbre de Macael)

- Dans le secteur de la démolition, les filiales embauchent en priorité du personnel intérimaire en insertion et s'attachent les services des missions locales proches des chantiers. ATD participe également aux réunions « 100 chances pour l'emploi » organisées sur la région rouennaise et travaille en collaboration avec le CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion)

5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées

Les relations et contacts récurrents avec les autorités et organismes en lien avec nos activités se sont poursuivis en 2015, tout comme ceux avec les différents syndicats ou organisations professionnels

Dans les activités de fabrication d 'explosifs, ces contacts sont institutionnalisés avec:

- En France les Préfectures, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dans le cadre des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) et des POI (Plans d'Organisation Interne). 11 sites sur 13 sont couverts par des PPRT (Plans de Prévention des Risques technologiques)
- En Norvège the Safety and Explosive Authority (DSB)
- En Espagne la Guardia Civil (coopération lors d'exercices avec l'armée)

En Suède une équipe de pompiers est venue en formation sur le site et nos équipes les ont formés aux réactions des produits explosifs.

ATD a institué ou poursuivi des relations avec différents organismes contribuant à la promotion de l'image de la profession :

- Détachement de l'animateur QHSE 1 jour par mois à l'université du Havre pour donner des cours afin de former les générations de futurs collaborateurs.
- Participation de différents collaborateurs à la commission régionale de qualification QUALIBAT et au jury de l'innovation du SNED

- Présidence de l'AREBTP de Haute Normandie (Association Régionale pour l'Environnement).

EPC MAROC a organisé des stages de formation produits et sécurité en faveur de ses clients et des autorités intéressées par ses activités. Elle a continué à participer à la formation des techniciens de l'école des mines de Marrakech.

EPC Espagne a engagé le processus d'adhésion à la Toledo Business Association (FEDETO)

6. Ressources Humaines

6.1 Chiffres Clés (état des lieux de l'effectif):

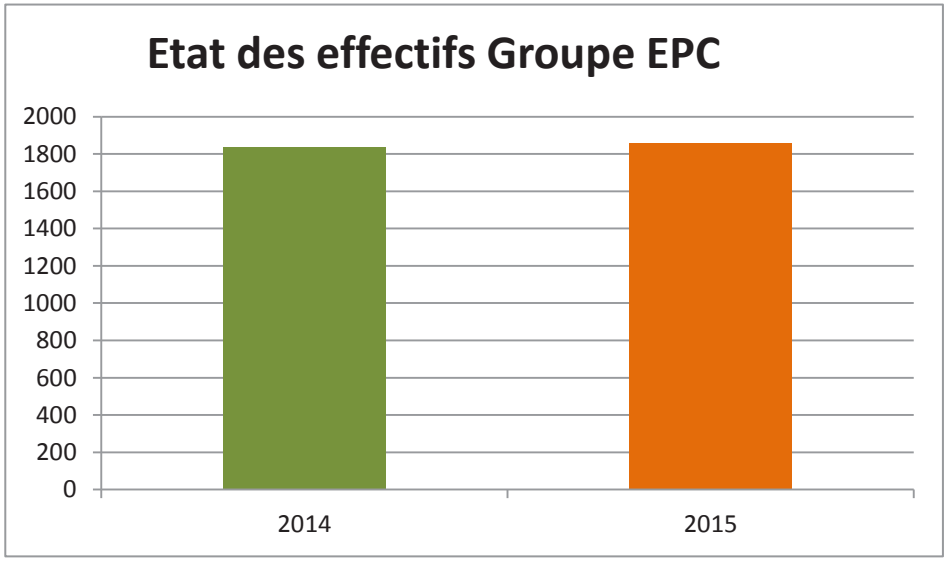

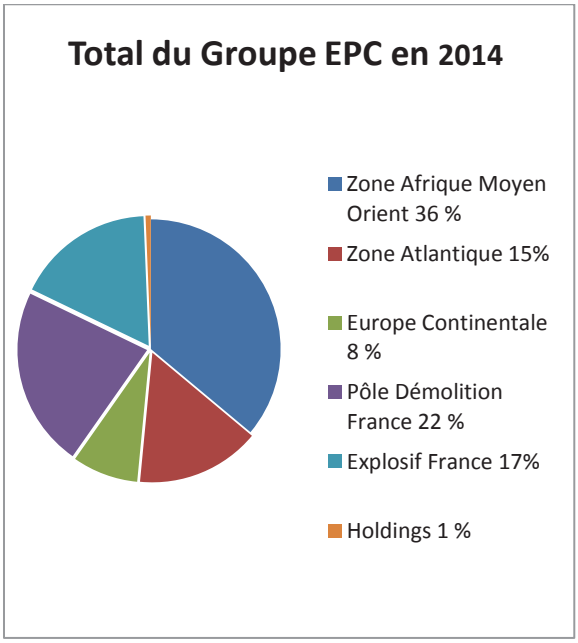
Total du Groupe EPC en 2014
Zone Afrique Moyen Orient 36 %
Zone Atlantique 15%
Europe Continentale 8 %
Pôle Démolition France 22 %
Explosif France 17%
Holdings 1 %

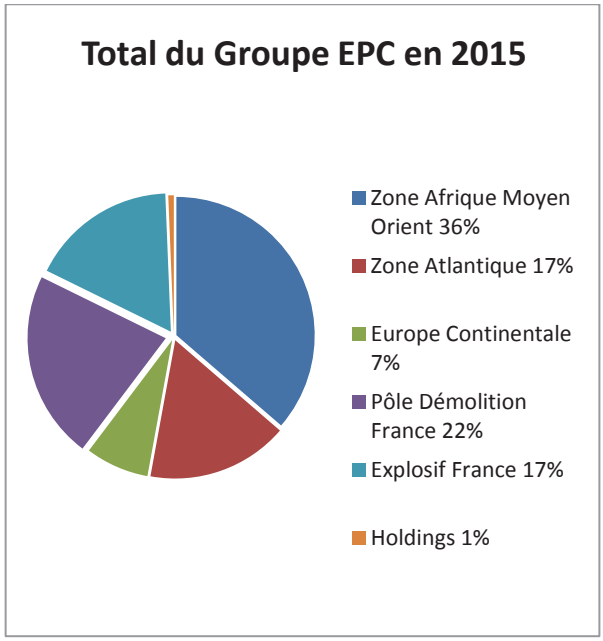
Total du Groupe EPC en 2015
Zone Afrique Moyen Orient 36%
Zone Atlantique 17%
Europe Continentale 7%
Pôle Démolition France 22%
Explosif France 17%
Holdings 1%

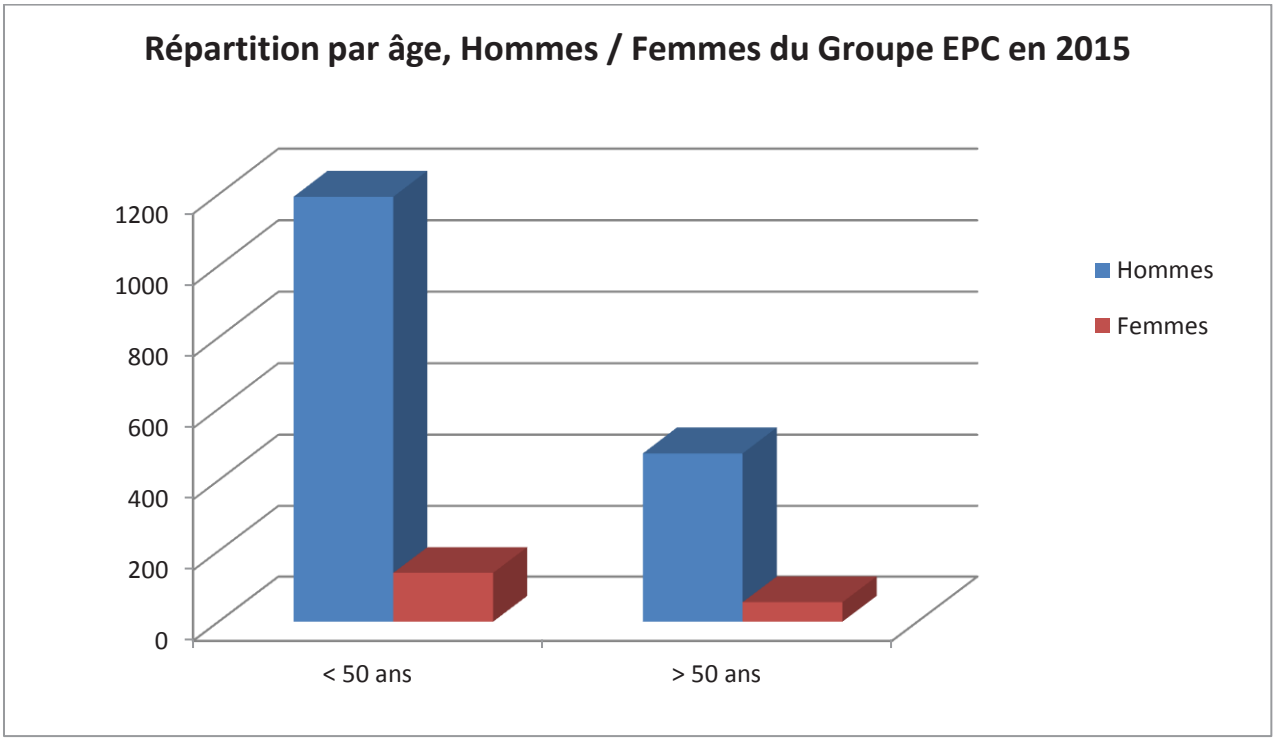
Répartition par âge, Hommes / Femmes du Groupe EPC en 2015
1200
1000
800
600
400
200
0
< 50 ans
> 50 ans
Hommes
Femmes

Embauches 2014: 275 embauches 2015: 219

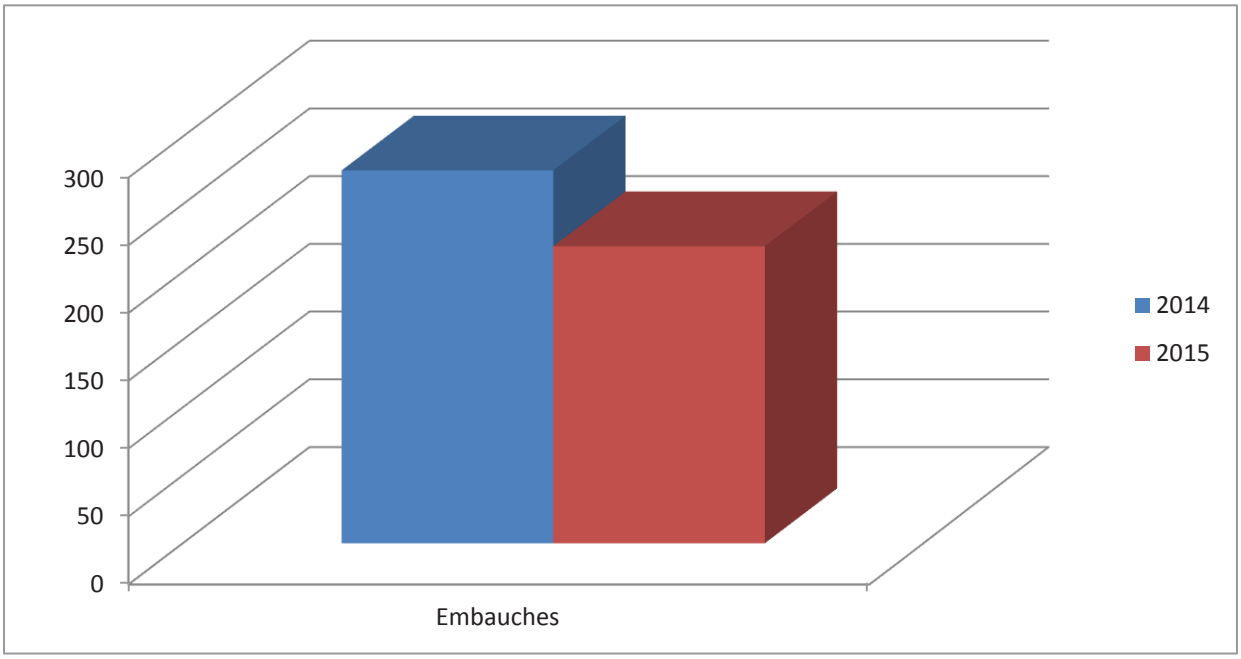

Licenciements 2014 :154 licenciements 2015 : 68

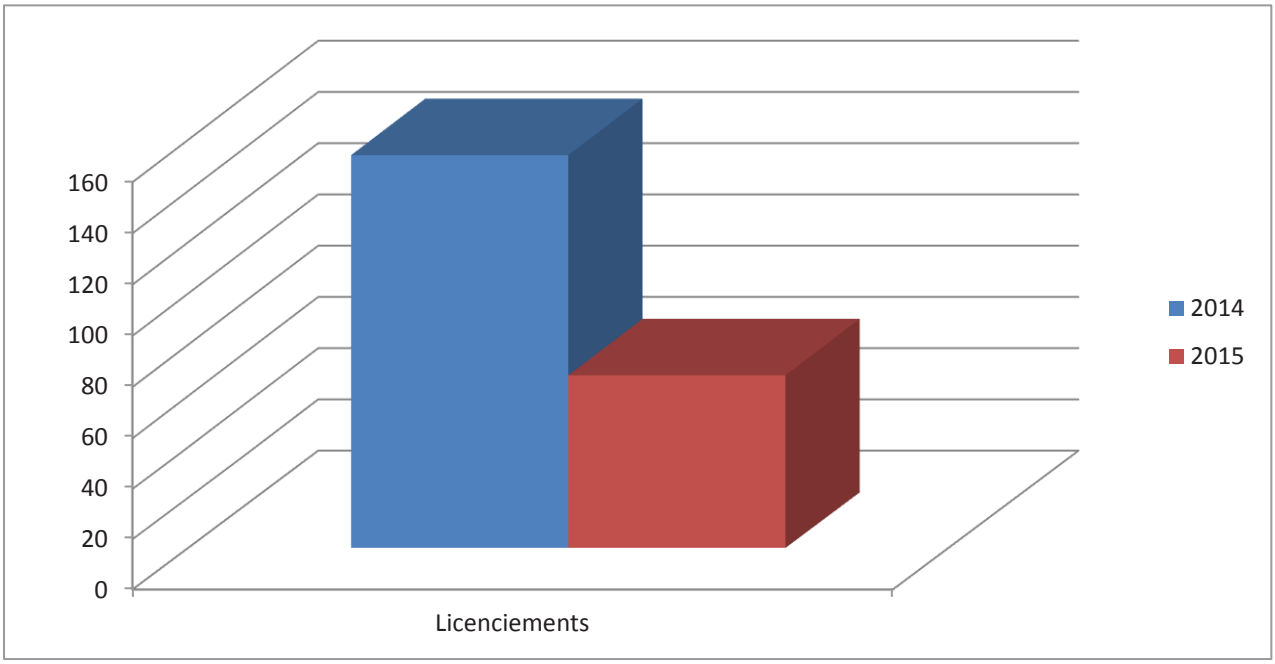

Les rémunérations:

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles Zone Afrique/MO, exprimé en euros situé dans une fourchette : de 5 145€ à 33 596€ en 2015 (contre 4 929€ à 21 917€ en 2014)

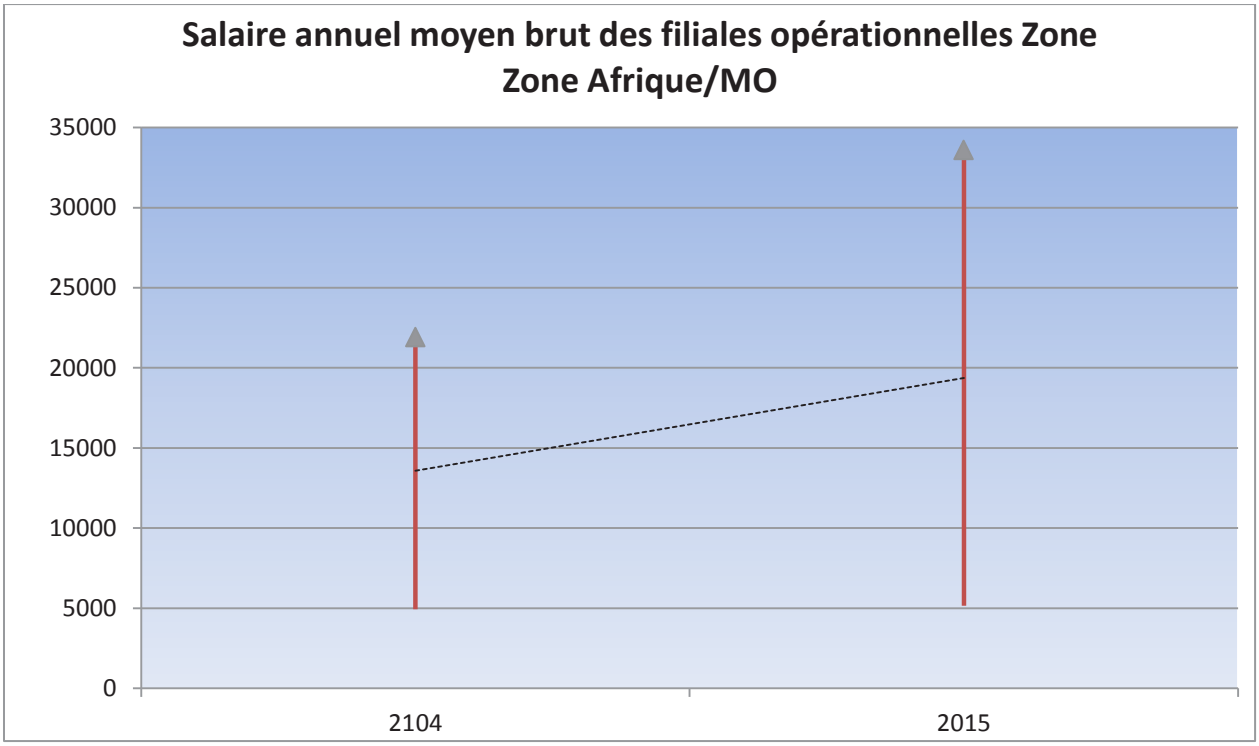

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles zone Europe/Atlantique, exprimé en euros, situé dans une fourchette de 23 608€ à 89 075€ en 2015 (contre 25 047€ à 84 247€ en 2014)

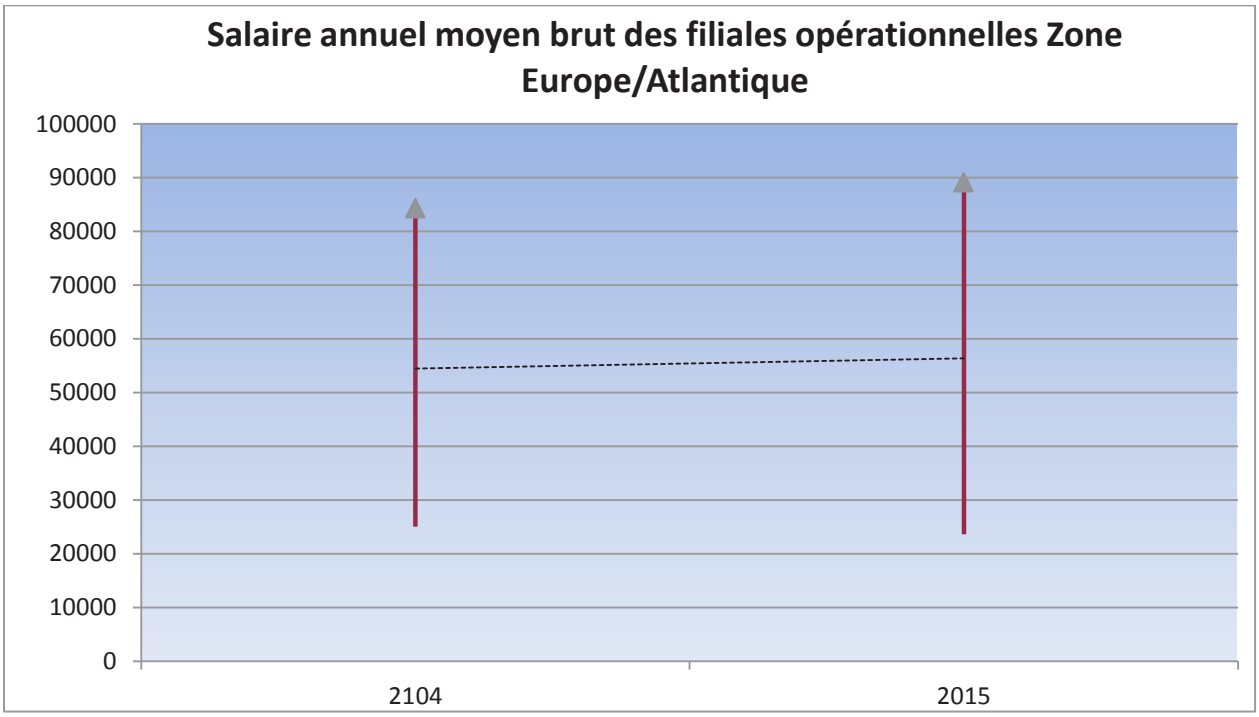

Les rémunérations annuelles des filiales opérationnelles, qui représentent 99,62% des effectifs, sont globalement stables en 2015 dans la zone Europe/Atlantique et en sensible augmentation dans la zone Afrique/Moyen Orient, prenant en compte le changement des structures managériales.

6.2 Formation:

Périmètre France +UK.

2015:

- France : 19 576 heures dont Démolition: 10 364 heures
- UK : 19 600 heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation

2014:

- France : 12 314heures dont Démolition: 7 263 heures (à périmètre constant)
- UK: non inclus dans le périmètre en 2014

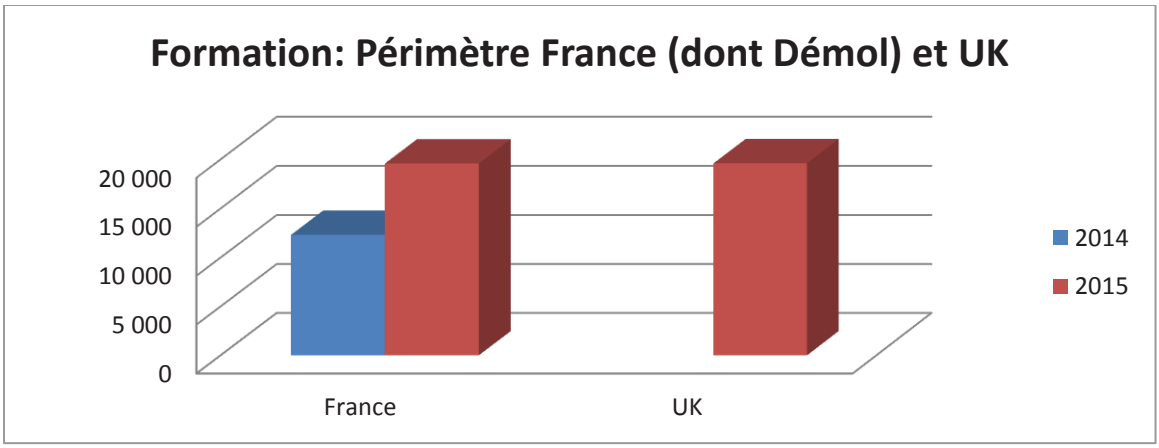

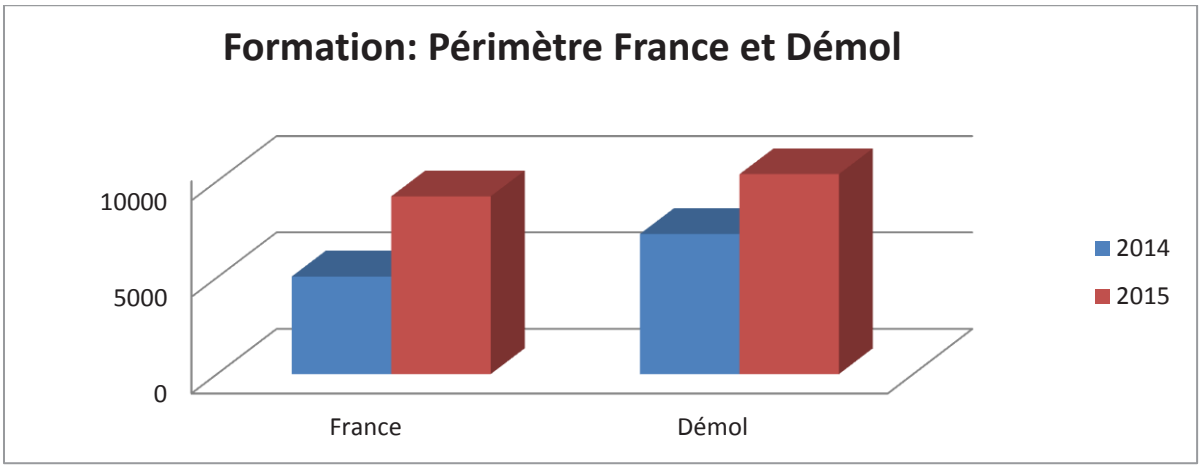

EPC France a conclu deux contrats de professionnalisation en 2015 et a accueilli trois collégiens dans le cadre des stages de découverte de l'entreprise.
SMA a un collaborateur en VIE en Guinée.

EPC UK a inauguré en janvier 2015 un Learning and Development Center

6.3 Egalité de traitement:

Périmètre France +UK.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe EPC comptait 10% de femmes en 2015 , pourcentage stable par rapport à 2014

EPC France a signé en novembre 2015 un nouvel Accord Egalité Hommes/Femmes, pour une période de trois ans : il fixe huit objectifs de progression dans six domaines. La société s'est engagée sur des actions concrètes, chiffrées, inscrites sur un échéancier. Un comité de suivi a été mis en place.
Ceci illustre la volonté du groupe de s'engager dans une démarche pragmatique et pro-active dans ce domaine, dans des domaines d'activités traditionnellement masculines.

ATD a signé de nombreux accords qui se sont poursuivis en 2015 : PERCO, accord parité, accord pénibilité et accord seniors.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Des actions engagées en 2014 se sont poursuivies:

- nettoyage des vêtements de travail des salariés d'Occamiante confié à un ESAT ;
- recyclage du papier par une entreprise employant des personnes handicapées (Prodemo)

Des aménagements de postes sont réalisés lorsque cela s'avère nécessaire: ainsi chez EPC France un poste « Recyclage des déchets de production » a été créé pour un salarié de retour de longue maladie. La société a également financé une prothèse auditive pour un autre collaborateur.

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'inscrit dans un environnement international et multiculturel.

En France, la plupart des recrutements sont confiés à des cabinets spécialisés soumis à des chartes éthiques
Tout acte avéré de discrimination porté à la connaissance de la direction fait l'objet d'un entretien et d'une sanction appropriée selon le règlement intérieur

6.4 Organisation du temps de travail:

Périmètre France.

Chaque entité se base sur la législation nationale pour l'organisation du temps de travail.
En France les activités sont soumises à la réglementation sur le temps de travail et à la majoration des heures effectuées au-delà de la durée légale du travail (35heures).

Certaines entités ont signé des accords internes: EPC France en novembre 2015.

D'autres appliquent des conventions de forfait/jour pour l'encadrement (ATD, SMA) assorties d'entretiens annuels permettant d'évaluer la compatibilité de charge de travail avec la vie personnelle.

Sur certains chantiers (ATD), des horaires « été/hiver » ont été définis afin d'assurer aux salariés des conditions optimales de visibilité (maîtrise de l'accidentologie).
Une expérimentation, initiée en 2014 pour organiser les chantiers parisiens sur 4 jours, en vue de diminuer le risque routier s'est poursuivie en 2015

Absentéisme

L'absentéisme pour l'ensemble du Groupe est:

Année	absentéisme en %
2013	1,12
2014	2,61
2015	2,83

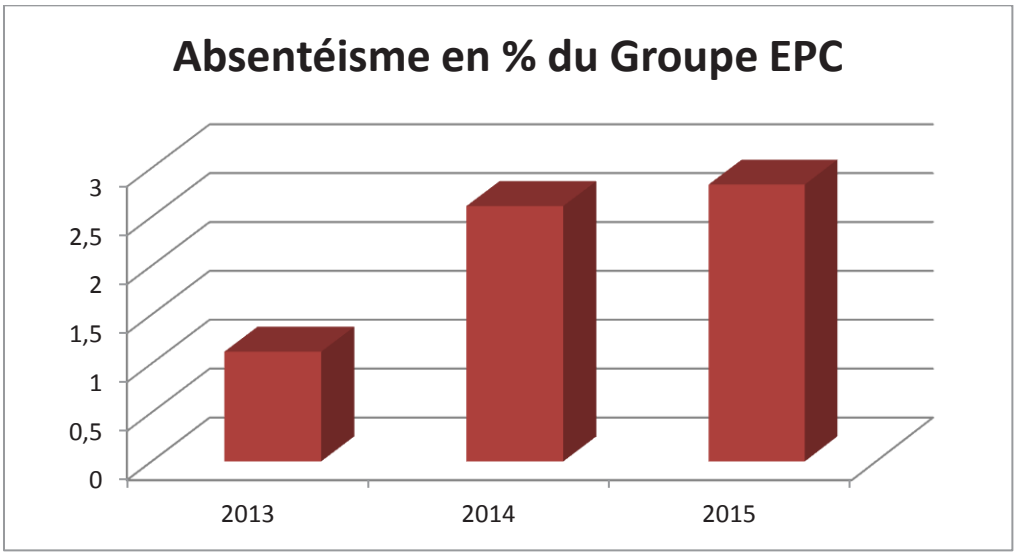

6.5 Relations sociales: Dialogue social et Bilan des accords collectifs

Périmètre France

Organisation du dialogue social

Trois organisations syndicales sont présentes chez EPC FRANCE (CFDT, CGT et CFE/CGC).
A la suite de l'absorption de la société Alpharoc par EPC France, des négociations ont été engagées en 2015 afin d'harmoniser les pratiques et accords existants sur l'ensemble des sites.
En novembre 2015, ces négociations ont abouti à la signature par la totalité des organisations syndicales, de plusieurs nouveaux accords, notamment sur le temps de travail, les accessoires de rémunération ou le Compte Epargne Temps.
C'est le signe d'une intégration réussie et d'un dialogue social constructif chez EPC FRANCE

Par ailleurs la formation « Esprit d'Equipe » permet de conforter une culture d'entreprise dont le fil rouge est le comportement en matière de Sécurité.
Un poste de Chargée de Communication en interne a été créé à cette occasion afin de contribuer à l'amélioration du dialogue dans l'entreprise.

Des Représentants du Personnel, Délégation Unique ou Comité d'Entreprise sont élus dans la majorité des entreprises soumises à cette obligation compte tenu de leurs effectifs.
Ils participent aux consultations et négociations des accords avec la Direction.

Bilan des accords collectifs

Des Plans d'Epargne Groupe (PEG), couvrant l'ensemble des salariés français du Groupe EPC, ont été mis en place depuis 2007. Ils sont actuellement gérés par AMUNDI.
Chaque société entrant dans le périmètre du Groupe est automatiquement intégrée dans ces PEG qui couvrent les activités Explosifs, Forage-Minage et Démolition.
La participation et l'intéressement peuvent être placés dans ces PEG.

Cinq fonds communs de placement (FCPE) sont proposés au personnel du Groupe EPC : l'un monétaire, le second obligataire, le troisième majoritairement en actions, le quatrième diversifié actions/obligations/monétaire et le dernier à rendement solidaire.

En 2015, 77,16% des salariés français ont bénéficié d'un accord d'intéressement et/ou de participation;

Le Groupe EPC continue également de développer une politique de protection sociale, via des contrats responsables, conformément aux lois et règlementations nationales en vigueur dans les domaines de la santé, de la prévoyance. Ces contrats sont conclus avec des partenaires différents selon les secteurs d'activité.

7. Note méthodologique

L'objectif initial a été de répondre à l'ensemble des 42 thématiques de l'article 225 de la Loi Grenelle 2 de la manière la plus exhaustive possible en prenant en compte les plans d'actions du Groupe.
Tout en continuant à publier des informations sur les 42 thématiques de l'article 225 de la Loi Grenelle 2, le Groupe fait évoluer la structuration de son rapport afin d'être le plus pertinent vis-à-vis de ses enjeux RSE. De ce fait, le Groupe a initié une réflexion sur sa politique RSE. Vous trouverez au paragraphe 8 la table de correspondance correspondant aux différents sujets traités.

7.1 Périmètre:

Le périmètre de consolidation du groupe EPC comprend 47 sociétés, incluant holdings, filiales opérationnelles et JV.

Deux sous- périmètres secondaires ont ensuite été définis Le rapport RSE porte sur l'ensemble du périmètre , sauf mention explicite d'un sous-périmètre.

- Périmètre France: EPC France+ EPC Démolition + EPC Innovation + EPC Holdings

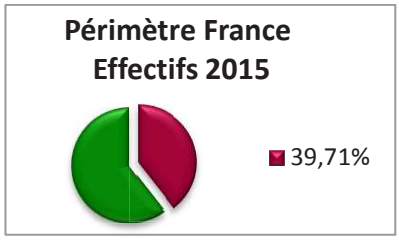

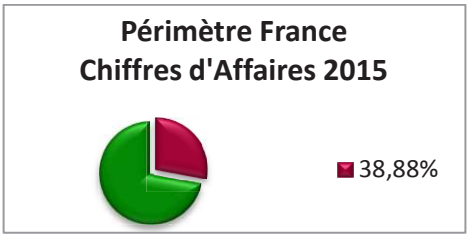

- Périmètre France + UK: Périmètre France+ EPC UK

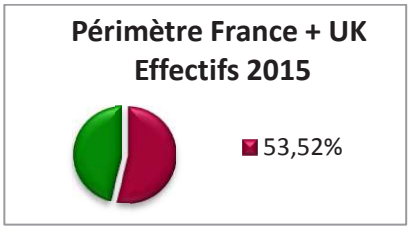

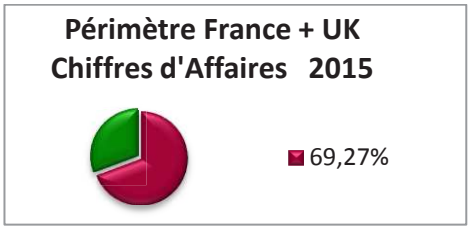

7.2 Période de Reporting

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

7.3 Collecte des données

Deux reportings (un Reporting Social et Sociétal et un Reporting SSE) sont envoyés à chaque entité en novembre 2015. Ces reportings sont ensuite consolidés dans un tableau EXCEL (Reporting Social et Sociétal) et dans un outil dédié au Reporting SSE.
Pour le Reporting Social et Sociétal un glossaire a été établi afin de définir l'ensemble des termes ou indicateurs pouvant être interprétés de manière différente
Les effectifs et leur répartition H/F et ±50 ans sont issus du reporting de consolidation (chiffres au 31 décembre 2015).

7.4 Glossaire

Embauches	embauches de salariés par la société (sauf intérimaires, stagiaires, sous-traitants)
Licenciement	pour tout motif (personnel ou économique)
Salaire moyen	masse salariale effectif moyen
Heures de formation	heures déclarées et payées par l'entreprise
Mode de calcul	règles d'extrapolation des données : pour toutes données <12 mois, faire une estimation à partir des chiffres de l'année N-1 (règle de 3)
Absentéisme	Sont pris en compte uniquement les jours perdus en maladie ou par accident.
Taux de fréquence	Rapport entre d'une part, le nombre d'accident avec arrêt x 1.000.000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées
Taux de Gravité	Rapport entre d'une part, le nombre de jours perdus pour accident de travail x 1.000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées

7.5 Controle et vérification

La revue des données consolidées sur l'ensemble des filiales a été faite par l'Organisme Tiers indépendant.

8. Table de correspondance

Le tableau ci-dessous reprend en détail les thèmes et sous-thèmes du décret d'application de la loi Grenelle (R.225-102-1 du Code du Commerce) et renvoie vers les pages/paragraphes correspondant(e)s du rapport.

1. INFORMATIONS SOCIALES (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
1.A. EMPLOI	
1.A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1 et 6.1
1.A.2. Les embauches et les licenciements	6.1
1.A.3. Les rémunérations et leur évolution	6.1
1.B. ORGANISATION DU TRAVAIL	
1.B.1. L'organisation du temps de travail	6.4
1.B.2. L'absentéisme	6.4
1.C. RELATIONS SOCIALES	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	6.5
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	6.5
1.D. SANTE ET SECURITE	
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	3 et 3.1
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1
1.D.3. Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.4 et 3.5
1.E. FORMATION	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	6.2
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	6.2
1.F. EGALITE DE TRAITEMENT	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	6.3
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	6.3
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	6.3
1.G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES	
1.G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	6.5
1.G.2. A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	6.3
1.G.3. A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Axe de progression -2
1.G.4. A l'abolition effective du travail des enfants	Axe de progression -2

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (liste selon article R225-105-1)		Paragraphe
2.A. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE		
	2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1, 3.2 et 4.1
	2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.2
	2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.3 , 4.4,4.5 et 4.6
	2.A.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Voir Chapitre 6.13 de l'annexe des Comptes Consolidés
2.B. POLLUTION ET GESTION DES DECHETS		
	2.B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.6
	2.B.2. Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.3
	2.B.3. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.5
2.C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES		
	2.C.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.4
	2.C.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.4
	2.C.3. La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4
	2.C.4. L'utilisation des sols	N/A - 2
2.D. CHANGEMENT CLIMATIQUE		
	2.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre	4.6
	2.D.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A - 2
2.E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE		
	2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE (liste selon article R225-105-1)		Paragraphe
3.A. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE		
	3.A.1. En matière d'emploi et de développement régional	5.4
	3.A.2. Sur les populations riveraines ou locales	5.4
3.B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES		
	3.B.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.5
	3.B.2. Les actions de partenariat ou de mécénat	5.3
3.C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS		
	3.C.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.7
3.D. LOYAUTE DES PRATIQUES		
	3.D.1. Les actions engagées pour prévenir la corruption	Axe de

		progression - 2
	3.D.2. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A
3.E. AUTRES ACTIONS ENGAGEES, AU TITRE DU 3., EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME		
	3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.	4.7

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté *Durée de l'exercice (mois)*	*31/12/2015* *12*	*31/12/2014* *12*	*31/12/2013* *12*	*31/12/2012* *12*	*31/12/2011* *12*
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400
Nombre d'actions					
- ordinaires	168 400	168 400	168 400	168 400	168 400
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 163 891	7 202 952	7 300 188	1 731 483	1 719 426
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 047 619	(1 912 080)	(3 655 162)	66 836	(5 587 364)
Impôts sur les bénéfices	(1 390 057)	(992 788)	(574 326)	(653 379)	(791 523)
Dot. Amortissements et provisions	31 412	(4 341 183)	(4 343 366)	(135 182)	(5 618 161)
Résultat net	4 406 264	3 421 892	1 262 530	855 396	822 320
Résultat distribué	1 571 733	1 010 400	561 333	449 067	449 067
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	26	(5)	(18)	4	(28)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	26	20	8	5	5
Dividende attribué	9	6	3	3	3
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	2	2	2
Masse salariale	454 429	118 062	398 109	395 134	449 566
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	225 718	72 667	213 778	861 373	858 252

SA EXPLOSIFS ET PDTS CHIMIQUES

61, RUE GALILEE

75008 PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2015

BILAN ACTIF

Rubriques KE	Montant Brut	Amortissements	31/12/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2	1	1	1
Fonds commercial	3 390		3 390	3 390
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 447	17	4 431	4 526
Constructions	4 919	4 316	603	545
Installations techniques, matériel, outillage	2	2		
Autres immobilisations corporelles	33	33		
Immobilisations en cours	24		24	24
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	102 413	21 935	80 478	81 204
Créances rattachées à des participations	26 286	790	25 496	25 198
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	264	209	55	92
Autres immobilisations financières	250		250	250
ACTIF IMMOBILISE	**142 031**	**27 303**	**114 727**	**115 231**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	244		244	373
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 654	9	1 645	3 401
Autres créances	22 739		22 739	17 748
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 097		4 097	5 861
(dont actions propres : 2 478)				
Disponibilités	522		522	603
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	49		49	34
ACTIF CIRCULANT	**29 306**	**9**	**29 297**	**28 021**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	296		296	437
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**171 632**	**27 312**	**144 320**	**143 689**

BILAN PASSIF

Rubriques	*KE*	*31/12/2015*	*31/12/2014*
Capital social ou individuel dont versé :	5 220	5 220	5 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		2 305	2 305
Réserve légale		522	522
Réserves statutaires ou contractuelles		1 740	1 740
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)	59 762	59 762
Report à nouveau		3 696	1 212
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**4 406**	**3 422**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		570	496
CAPITAUX PROPRES		**78 221**	**74 680**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			450
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			**450**
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires		4 000	4 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		25 625	29 537
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)	24 555	21 660
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		13	
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 196	2 937
Dettes fiscales et sociales		193	512
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6 960	7 321
Autres dettes		2 485	2 520
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		38	34
DETTES		**66 063**	**68 521**
Ecarts de conversion passif		35	38
TOTAL GENERAL		**144 320**	**143 689**

Résultat de l'exercice en centimes **4 406 264,22**

AZERFG *Total du bilan en centimes* 144 319 721,41
SDFG

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques *KE*	*France*	*Exportation*	*31/12/2015*	*31/12/2014*
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 697	1 467	6 164	7 203
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**4 697**	**1 467**	**6 164**	**7 203**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			38	70
Autres produits			1 552	1 572
PRODUITS D'EXPLOITATION			**7 754**	**8 845**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			7 885	8 423
Impôts, taxes et versements assimilés			259	275
Salaires et traitements			454	118
Charges sociales			226	73
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			178	175
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			83	83
CHARGES D'EXPLOITATION			**9 086**	**9 146**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(1 332)**	**(301)**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			5 452	4 036
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			893	311
Autres intérêts et produits assimilés			143	105
Reprises sur provisions et transferts de charges			96	5 050
Différences positives de change			26	16
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	5
PRODUITS FINANCIERS			**6 610**	**9 524**
Dotations financières aux amortissements et provisions			325	40
Intérêts et charges assimilées			1 309	5 754
Différences négatives de change			8	14
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**1 642**	**5 807**
RESULTAT FINANCIER			**4 968**	**3 716**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**3 636**	**3 415**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques *KE*	*31/12/2015*	*31/12/2014*
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2	59
Produits exceptionnels sur opérations en capital	443	390
Reprises sur provisions et transferts de charges	452	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**897**	**449**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	477	646
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	963	231
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	76	557
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 517**	**1 435**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(620)**	**(986)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 390)	(993)
TOTAL DES PRODUITS	**15 260**	**18 818**
TOTAL DES CHARGES	**10 854**	**15 396**
BENEFICE OU PERTE	**4 406**	**3 422**

ANNEXE COMPTABLE

EPC SA

Annexe comptable au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 dont le total est de 144.320.000 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 15.260.000 € et dégageant un bénéfice de 4.406.000 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 6,2 M€ légèrement en retrait par rapport aux 7,2 M€ de 2014. Il s'agit essentiellement de refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se dégrade légèrement passant d'une perte de - 0,3M€ en 2014 à une perte de - 1,3 M€ en 2015. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des charges de personnel non refacturées aux filiales et par l'augmentation des frais d'entretien notamment sur les terrains et immeubles de Saint-Martin de Crau loués à EPC France.

Le résultat financier s'établit à 5,0 M€ en nette amélioration par rapport aux 3,7 M€ de 2014 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales. Le résultat exceptionnel qui tient compte de la réduction de capital de SMG s'établit en perte de – 0,6M€.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,4 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net s'améliore avec un profit pour 2015 de 4,4 M€ contre un profit de 3,4 M€ en 2014.

Transaction définitive sur les procédures DGC

Au dernier trimestre 2014, EPC SA, le mandataire judiciaire à la liquidation de DGC et FC, et les anciens dirigeants de ces sociétés ont conclu un protocole de transaction mettant un terme définitif aux contentieux opposant EPC SA à DGC et FC, d'une part, et EPC à ces anciens dirigeants, d'autre part. (cf. Rapports annuels 2008 à 2013 et, en dernier lieu, rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2014, page 5).

La transaction a été homologuée par un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 4 février 2015, et exécutée dans les jours qui ont suivi.

Cette transaction définitive s'est traduite par une charge de 999 K€ pour EPC intégralement provisionnée sur l'exercice 2014.

Evolution dans le dossier STIPS TI

Comme déjà mentionné dans le rapport 2013, le 26 octobre 2013, EPC SA et sa filiale Démokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'euros. Dans le cadre de la procédure collective le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Démokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Démokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe. Cette information suit son cours, et aucun évènement n'est à signaler depuis la publication du rapport annuel 2014.

A la suite des plaintes de STIPS TI et du groupe EPC, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Par une ordonnance du 16 mars 2015, le Juge de la mise en état de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville a ordonné le maintien du sursis à statuer.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et Démokrite qui estiment avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef dès l'origine du dossier.

2 –EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERICE

Placement obligataire privé de 8 M€

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros qui a été intégralement souscrit le 26 février par le Fonds de prêt à l'économie Novo 1 conseillé par BNP Paribas Investment Partners et géré par France Titrisation.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

Cette émission qui permet au groupe de diversifier ses sources de financement, constitue également une étape importante dans la reconnaissance, par les investisseurs institutionnels, de la qualité de la signature du groupe EPC.

Le produit de cette émission est destiné à soutenir les investissements à l'international du groupe EPC sur les marchés en développement.

EPC dispose en outre de la faculté d'ici à la fin du mois de juillet 2016 d'émettre des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 M€, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'Euros. La tranche optionnelle est soumise à l'obtention de l'accord des actionnaires d'EPC lors de la prochaine assemblée générale, au respect de certains ratios et à un abondement complémentaire du FPE Novo 1 en 2016.

Protocole relatif à l'acquisition de la société ADEX

Le 1er mars 2016 le Groupe EPC, d'une part, et la société EJ Barbier, d'autre part, ont conclu un protocole d'accord relatif à l'acquisition par EPC SA et sa filiale EPC France de la totalité du capital de la société ADEX.

La société ADEX, dont le capital est aujourd'hui réparti entre EJ Barbier (95%) et EPC SA (5%), emploie 33 salariés et fournit au Groupe EPC les ressources et services nécessaires à l'exercice de ses fonctions de holding coté (notamment direction financière, administrative, technique, ressources humaines, juridique, communication, développement commercial et marketing).

Cette opération permettrait de rationaliser les structures et coûts du Groupe EPC.
Elle aurait lieu au prix global de 351.975 € situé dans la fourchette de valorisation déterminée par l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration d'EPC SA.

Elle est subordonnée à la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'EPC SA, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, au plus tard le 30 juin 2016.

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4 – NOTES SUR LE BILAN

Sauf indication particulière, les montants ci-après, sont exprimés en milliers d'Euros.

4.1 – Etat de l'actif immobilisé

DESIGNATION	Immob. incorp.	Immob. corporelles	Immob. financières	TOTAL
Valeur brute début ……	3.392	9.426	129.450	142.268
Acquisitions, apports, créations ……	0	95	2.581	2.676
Cessions et mises hors service ……..		-96	- 2.818	- 2.914
Transfert compte à compte ……				
Valeur brute fin…….	3.392	9.425	129.213	142.030

Les immobilisations incorporelles incluent les malis techniques consécutifs aux TUP.

Actifs figurant dans les comptes « LES DEPOTS D'EXPLOSIFS »	
- Titres EPC France	1.536
- Maisons	259
Actifs figurant dans les comptes de la Société « GENISSIAT »	
- Titres EPC France	185
Actifs figurant dans les comptes de la Société « SOCCAP »	
- Titres NITROKEMFOR GUINEE	1.410
	3.390

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation).

Les cessions d'immobilisations corporelles concernent des parcelles de terrain situées à Billy-Berclau (Pas de Calais) pour 94 K€ et à Saint-Priest (Rhône Alpes) pour 2 K€.

Les acquisitions représentent le coût de raccordement au réseau d'eau potable à Saint-Martin de Crau.

4.2 – Etat des amortissements

DESIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	TOTAL
Amort. cumulés début exercice…….	1	4.331	4 .332
Reprise s/cession et mises hors service …...			
Dotation p/dépréciation linéaire……...		37	37
Amort. cumulé fin exercice……...	1	4.368	4 .369

TAUX USUELS D'AMORTISSEMENT PRATIQUES		
Logiciels……..	LINEAIRE	12 mois
Constructions		
- Constructions en dur, merlons……...	LINEAIRE	30 ans
- Constructions légères, clôtures, pistes…..	LINEAIRE	15 ans
- Installations et agencements ……	LINEAIRE	12 ans
Matériel et outillage……..	DEGRESSIF	8 ans
Installations générales et agencements…	LINEAIRE	10 ans
Matériel de transport		
- Véhicules ……..	LINEAIRE	5 ans
- Autres……	DEGRESSIF	5 ans
Matériel de bureau……	DEGRESSIF	3 ans
Mobilier de bureau……...	LINEAIRE	10 ans

4.3 – Participations

	Valeur début d'exercice	Acquisitions Augmentat.	Cessions Diminut.	Valeur fin d'exercice
Titres non cotés	93.746	46	867	92.925
Autres titres	9.488			9.488
TOTAL…...	**103.234**	**46**	**867**	**102.413**

Les acquisitions se décomposent comme suit :

Titres non côtés :

- Annulation prêt d'actions MARODYN	46

Cessions de titres :

- Cession 80 titres SMA à EPC France	68
- Rachat 2.900 titres SMG par SMG	670
- Sortie titres CRODA EPC Australia, société dissoute	120
- Cession 1 titre EPC Belgique à EPC France	9

4.4 - Créances rattachées à des participations

Leur valeur brute se décompose ainsi :

- GALILEO EXPLOSIVOS…...……	4.406
- EPC BELGIQUE ….…….	1.468
- EPC MINETECH……...	15.628
- KEMEK US Ltd ……..	1.496
- EPC France……. ……...……..	473
- MINEXPLO……..	215
- EPC Cote Ivoire ……	2.453
- EEI…….....	126
- MARODYN……..	21
	26.286

4.5 – Prêts

Il s'agit pour l'essentiel du prêt DFC soit 201 K€ et des intérêts sur les dépôts OSEO soit
32 K€.

4.6 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de 2 dépôts de garantie OSEO pour 150 K€ et 100 K€

4.7 -Filiales et participations (voir tableau joint)

4.8 – Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE ……...……...	**26.800**	**8.284**	**18.516**
Créances rattachées à des participations …….....	26.286	8.075	18.211
Prêts…….....	264	209	55
Autres immobilisations financières…….	250		250
ACTIF CIRCULANT ……	**24.686**	**21.572**	**3.114**
Avances et acomptes versés …….	244	67	177
Créances clients et comptes rattachés…….....	1.654	1.654	
Fournisseurs débiteurs	21	21	
Créances liées à l'intégration fiscale ……	342	342	
Créances fiscales IS …….	2.964	40	2.924
Créances fiscales TVA …….	537	537	
Créances fiscales diverses……..……..	17	4	13
Conventions de trésorerie ……..……..	18.649	18.649	
Créances CODI……	4	4	
Créance EPC Belgique.....	24	24	
Dividendes à recevoir EPC GABON ……..	170	170	
Autres créances ……	11	11	
Charges constatées d'avance ……	49	49	
**TOTAL GENERAL ……..... **	**51.486**	**29.876**	**21.610**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres emprunts obligataires…….	4.000		4.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ……...	25.625	8.695	16.930
Emprunts et dettes financières diverses…….....	9	9	
Conventions trésorerie …….…….	24.546	24.546	
Avances et acomptes reçus ……...	13	13	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés……..	2.196	2.196	
Dettes fiscales et sociales…….…….	193	193	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)……..	6.960	485	6.475
Dettes liées à l'intégration fiscale ……	2.221	524	1.697
Clients RRR à accorder ……..	168	168	
Charges diverses à payer ……..	86	86	
Autres dettes ……	10	10	
Produits constatés d'avance …….	38	38	
TOTAL GENERAL …….……..	**66.065**	**36.963**	**29.102**

(1) Le montant de la dette fournisseur relative à l'acquisition de la société SONOUVEX s'élève à 6.920 K€

4.9 – Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission des emprunts (amortissables sur cinq ans)

Emprunt obligataire		*Emprunt bancaire*	
- Coût de l'emprunt	108	- Coût de l'emprunt	597
- Amortissement au 31/12/2013	-27	- Amortissement au 31/12/2013	-100
- Amortissement 2014	-21	- Amortissement 2014	-120
- Amortissement 2015	-22	- Amortissement 2015	-119
Solde au 31.12.2015	**38**	**Solde au 31.12.2015**	**258**

.

4.10 – Valeurs mobilières de placement

Il s'agit des 16.102 actions E.P.C. rachetées en bourse pour une valeur de 2.478 k€ selon les dispositions de la loi du 24 Juillet 1966.

Ce poste comprend les valeurs mobilières de placement valorisées au coût historique d'acquisition.

La Méthode FIFO est retenue lors des ventes :

Natures des valeurs mobilières de placement	**Quantité**	**Valorisation**	
		Au Cours d'achat	**Au Cours du 31.12.2015**
SICAV SG MONETAIRE PLUS	53	1.266	1.266
BNP PARIBAS DEPOSIT	345	353	353

4.11 – Capitaux propres

Le capital est composé de 168.400 actions de 31 €. Il existe 29.473 parts de fondateurs sans valeur nominale offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation.

4.11a – Ecarts de réévaluation

Il s'agit de la réserve de réévaluation (1976), non incorporée au capital.

4.11b – Réserves statuaires ou contractuelles

Il s'agit du Fonds Préciputaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève à 1.740 soit 25/75ème du capital social.

4.11c – Autres réserves

Il s'agit du Fonds de prévoyance qui a supporté l'impôt.

4.11d – Tableau de variations des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 01/01/2015	**74.680**
Variation du capital	0
Variation de l'écart de réévaluation	0
Variation des autres fonds propres	0
Variation des provisions réglementées	74
Distribution de l'exercice	- 938
Résultat de l'exercice	4.406
Capitaux Propres au 31/12/2015	**78.222**

4.12 – Etat des provisions

Méthodes d'évaluation des provisions

- Provisions réglementées

Les dotations et reprises ont été pratiquées en application de la législation fiscale en vigueur.

- Provisions pour risques et charges

Leur montant tient compte des évènements connus et identifiables permettant une estimation précise des risques et charges.

- Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

o Dépréciation des titres :

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition hors frais d'acquisition.

Une provision est constatée :

Si la situation nette de la filiale est négative, à hauteur de 100 % de la valeur des titres.

Ou si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, à hauteur de la différence constatée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel d'incertitude économique, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

o Dépréciation des créances rattachées : une provision est constatée quand la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière.

- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Clients : La provision est calculée sur chaque créance hors taxes dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur, en respect du principe de prudence.

Avances : une provision est constatée à hauteur de la situation nette négative des filiales non couverte par la provision pour dépréciation des créances rattachées.

	31/12/2014	Dotation	Reprise	31.12.15
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires …..……..…	460	76	2	534
Plus values réinvesties ……...	36			36
TOTAL ……..……..	**496**	**76**	**2**	**570**
PROVISIONS POUR CHARGES				
Charge litige DGC	450		450	0
TOTAL ……..……..	**450**		**450**	**0**
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TITRES DE PARTICIPATION				
DEMOKRITE ……...	14.791			14.791
GALILEO EXPLOSIVOS…….....	2.144			2.144
SMA ……..	96		96	0
EPC FRANCE …….....	5.000			5.000
Sous-Total…….....	22.031		96	21.935
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Créance GALILEO EXPLOSIVOS……...	369	295		664
Créance EEI.....	96	30		126
Sous-Total…….....	465	325		790
PRETS				
Prométhée ……..……..	8			8
Créance D.F.C.……..……..….	201			201
Sous-Total…….....	209			209
TOTAL ……	**22.705**	**325**	**96**	**22.934**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT				
Comptes clients……...…….	9			9
TOTAL ……...	**9**		**0**	**9**
TOTAL GENERAL	**23.660**	**401**	**548**	**23.513**
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION				
FINANCIER		325	96	
EXCEPTIONNEL		76	452	

4.13 – Charges et produits figurant au bilan en « comptes de régularisation »

Charges constatées d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Abonnements	3	2016
Assurances	34	2016
Voyages et déplacements	12	2016

Produits constatés d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	35	2016
Locations	3	2016

4.14 – Tableau des produits à recevoir et des charges à payer

ACTIF

Nature du produit	Poste concerné	Montant
Intérêts courus ……...	Créances rattachées à des participations ……	1.091
Intérêts courus……	Prêts ……...	81
Factures à établir……..	Créances clients et comptes rattachés…….	151
TVA sur factures non parvenues...	Autres créances……..	52
Etat Produits à recevoir……..	Autres créances…….....	13
Produits à recevoir……	Autres créances……..	170
Intérêts courus sur conventions …	Autres créances……..	60

PASSIF

Nature de la charge	Poste concerné	Montant
Factures à recevoir ……	Dettes fournisseurs et comptes rattachés ……..	319
Clients RRR à accorder……	Autres dettes ……...	168
Dettes fiscales ……	Dettes fiscales et sociales …….	1
Dettes sociales……	Dettes fiscales et sociales…….	21
Factures immobilisation à Recev	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ……..	102
Etat TVA/ Fact à établir……	Autres dettes …….	20
Intérêts courus sur conventions.....	Autres dettes …….	4
Intérêts courus …….	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182
Divers…….	Autres dettes …….…	86

5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Ventilation du Chiffre d'Affaires

	FRANCE	EXPORT
Produits fabriqués……..…..….		
Négoce ……...		
Autres produits ……..….	4.697	1.467
Redevances de marque……	585	967
TOTAL	**5.282**	**2.434**

5.2 – Résultat Financier

NATURE	MONTANT
Produits	
Dividendes ……..……..…….....	5.452
Intérêts …….....	1.035
Autres produits financiers……..……..	1
Différences positives de change ……..	26
Reprise s/ provision pour dépréciation des immobilisations financières .	96
Total des Produits Financiers	**6.610**
Charges	
Intérêts bancaires ……..…….....	974
Autres intérêts ……..……...	335
Pertes de change …….....	8
Dotation aux prov. pour dépréciation des immobilisations financières …	325
Total des charges financières	**1.642**
RESULTAT FINANCIER	**4.968**

5.3 – Résultat exceptionnel

NATURE	MONTANT
Moins–value cession immob corporelles……..……	-37
Moins-value cession immob financières……	-483
Produits exceptionnels divers …….....	1
Dotations aux provisions réglementées …….	- 76
Reprises exceptionnelles aux provisions pour charges ……..…	452
Charges exceptionnelles diverses ….....	- 477
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 620**

5.4 – Ventilation de l'Impôt sur les Sociétés

	Résultat avant impôt	Intégration fiscale moins Impôts Epc SA	Résultat après impôt
Résultat courant …….	3.636		3.636
Résultat exceptionnel …….	- 620	+ 1.390	770
Résultat…….	**3.016**	**+ 1.390**	**4.406**

5.6 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Déb. exercice	Variation	Fin Exercice
1) Décalages certains ou éventuels			
a. Provisions réglementées			
. Amortissements dérogatoires ……..…....	460	74	534
b. Charges non déductibles temporairement			
A déduire l'année suivante :			
. C3S…..……	11	-11	0
. Jetons de présence à payer……..	83		83
. Plus value latente…….	38	-3	35
A déduire ultérieurement :			
. Provisions pour risques ……..	465	325	790
2) Éléments à imputer			
Déficit reportable…….....	41.187	1.170	42.357
3) Éléments de taxations éventuelles			
Plus-values réinvesties (art. 40)…….	36		36

5.7 – Intégration fiscale

Notre Société a constitué un groupe fiscal à compter du 1er Janvier 2006.

Cette intégration a fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale signée le 12 Septembre 2006 entre les filiales et notre Société.

La société SIGENCI est entrée dans le groupe fiscal au 1er janvier 2015.

Au titre de l'exercice 2015 les membres du groupe fiscal sont donc outre notre Société : 2B RECYCLAGE, DEMOKRITE, OCCAMAT, OCCAMIANTE, PRODEMO, DEMOSTEN, EPC MINETECH, S.M.A, SONOUVEX, EPC France, ATD , NITRATES & INNOVATION et SIGENCI.

Modalités de répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble :
Le principe de répartition retenu est celui dit de « neutralité » : la charge d'impôt supportée par chacune des filiales ne pourra être supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

E.P.C. est titulaire, à l'égard des filiales bénéficiaires, d'une créance égale à la charge d'impôt constatée sur l'exercice par lesdites filiales.

Les filiales déficitaires ne constatent aucune charge d'impôt, E.P.C. constatant l'économie d'impôt à son niveau. Elles ne sont titulaires d'aucune créance sur E.P.C.

E.P.C. considère comme un gain immédiat l'économie d'impôt réalisée par le Groupe au titre des déficits des filiales remontés, et constate en produit l'économie de trésorerie réalisée au moyen du transfert des déficits fiscaux émanant des filiales du Groupe.

Les économies qui ne sont pas liées directement au déficit (en particulier économie résultant des correctifs ainsi que des crédits d'impôt des sociétés déficitaires) sont constatées, en produit ou en charge, par E.P.C., au fur et à mesure de leur réalisation.

Impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt de l'exercice :

Impôt comptabilisé	Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Différence
- 1.390	28	- 1.418

6 – TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

6.1 – Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres ……	1
TOTAL …….	**1**

Ces éléments n'ont pas de signification particulière pour E.P.C., la quasi-totalité du personnel administratif du siège étant salariée de la Société ADEX qui apporte son concours aux sociétés du Groupe.

Régimes de retraite complémentaires

Les mandataires dirigeants sociaux bénéficient d'un complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) et d'un régime de retraite à prestations définies (Article 39).Ce dernier régime présente un excédent de 794 K€ (avant impôt). Ce surfinancement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ces régimes de retraite complémentaires ont été mis en place en 2006.

6.2 – Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	**avec lien de participation**
Participations……	102.333	8
Créances rattachées à des participations……..	26.286	-
Prêts …….……...	-	-
Créances clients et comptes rattachés…….	1.641	-
Autres créances ……..	19.189	-
Emprunts et dettes financières diverses……	24.546	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours….	13	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ……	3	1.865
Dettes s/immob. et comptes rattachés…….	-	-
Autres dettes ……	2.389	-
Dettes sociales…….	-	-
Produits financiers ……..	6.471	8
Charges financières …….	16	-
Reprises provisions sur participations ……	96	-
Dotations provisions sur participations ……..	325	-

Entreprises liées :
Ce sont celles comprises dans le périmètre de consolidation d'E.P.C. (voir annexe des comptes consolidés) ainsi que les sociétés suivantes :

- SICIEX et EPC CONGO.

Les entreprises avec lien de participation :

- ADEX.

6.3 – Propositions sur l'affectation du résultat (en Euros)

DESIGNATION	ORIGINE	AFFECTATION
Report à nouveau antérieur …….	3.696.140,09	
Résultat de l'exercice……	4.406.264,22	
**TOTAL …….. **	**8.102.404,31**	
Dividendes :		
- Actions ……...		1.178.800,00
- Parts ……...		392.933,33
Affectations aux réserves :		
Autres réserves …….		
Report à nouveau :		6.530.670,98
**TOTAL …….. **	**8.102.404,31**	**8.102.404,31**

6.4 – Engagements financiers

6.4.1 – Engagements donnés

Garantie donnée à :

Pool bancaire (BNP, Société Générale et LCL) pour notre crédit senior Nantissement 100 % des titres EPC France valeur brute…….	19.481
La Banca Nazionale del Lavoro pour les lignes de crédit ouvertes à notre filiale italienne S.E.I. EPC ITALIA à hauteur de ……	3.183
La Société Générale Maroc pour les lignes de crédit ouverte à notre filiale marocaine MARODYN à hauteur de ……	12.500 K DHM
Caution solidaire et indivise de notre filiale EPC France à QBE Insurance pour les garanties environnementales……..…..	1.800
Caution solidaire de notre filiale EPC France pour le prêt accordé par la Société Générale à celle-ci……...	190
La Société Générale de banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à nos filiales :	
NITROKEMFOR GUINEE à hauteur de …….	788 K$
et……..	2.000.000 KGNF
NITROKEMINE GUINEE à hauteur de …….	627 K$
et……..	3.000.000 KGNF
A BNP Paribas Fortis Norway Bank pour les lignes de crédit ouvertes à notre sous filiale norvégienne EPC NORGE à hauteur de ……	7.000 NOK
La Banque Internationale pour le commerce et l'Industrie pour le crédit moyen terme accordé à notre filiale EPC GABON à hauteur de .	327.689 K CFA
La Banque Al-Inmaa pour la facilité de caisse accordée à notre filiale saoudienne Modern Chemical Services à hauteur de …….	65.000 K SAR

6.5 – Rémunérations des organes d'administration et de direction (en Euros) :

Exercice 2015 : 454 429
Exercice 2014 : 118 062

6.6 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette information est fournie dans l'annexe des comptes consolidés du groupe EPC.

6.7 – Inventaire des titres de participation détenus en portefeuille au 31 Décembre 2015

(en Euros)

(Montants nets : brut – provision)

84.997	Actions Démokrite …….…..……...	20.058.000,00
476.554	Actions SONOUVEX …….……	9.423.491,00
320	Actions SMA …….….	272.000.00
10.000	Actions EPC MINETECH…….....	2.000.000,00
95.134	Actions EPC France ……..….	14.481.354,65
2.041	Titres EPC SVERIGE …….....	11.514.675,00
1.706.022	Actions EXCHEM Plc Ordinaires 50 …….……	5.495.177,36
606.884	Actions EXCHEM Plc Deferred 10 …….....	473.778,55
1.000.231	Actions S.E.I. EPC ITALIA……..….	3.462.049,20
100	Parts EPCapRé ……...	3.000.000,00
39.080	Actions MARODYN ……..	1.781.603,78
116.945	Parts EPC EXPLO MAROC……..…….	1.504.138,96
56.850	Parts Société EPC CAMEROUN…….…….....	945.074,40
37.500	Actions KEMEK Limited …….……..	648.414,32
127	Actions EPC BELGIQUE …….…….	909.377,75
39.989	Actions GALILEO EXPLOSIVOS …….……...	0,00
350.000	Actions MINING EXPLOSIVES Ltd …….	464.494,47
439	Actions NITRATES ET INNOVATION……	644.041,90
262.500	Titres KEMEK US Limited……..….	341.249,80
39.998	Parts EPC GUINEE……..……...	479.000,00
704	Parts EPC GABON……..……	374.569,67
1.600	Actions SMG……..…….	466.461,54
21.740	Parts EPC SENEGAL……...……...	599.274,83
2.500	NITROKEMFOR GUINEE…….	322.968,00
34.440	Parts EPC CÔTE D'IVOIRE……..……	525.034,41
	Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15.245 €. par catégorie de titres ou par participation …..	7.500,00
	Titres de participation dans les Sociétés Immobilières …….……	57.175,36
	Titres de participation dans diverses sociétés étrangères …….……..	227.232,25
		80.478.137,10

(pour mémoire actions propres : 16.102 actions, valeur nette 2.478.067,92)

6.8 - La Société E.P.C. est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe E.P.C.

E.P.C.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX AUTRES QUE LE CAPITAL avant affectation des résultats	QUOTE-PART du capital détenu (%)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRETS ET AVANCES consentis par la société et non encore remboursés	MONTANT des cautions et avals donnés par la société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou PERTE (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
	(en milliers de la monnaie locale)			Brute	Nette	(en milliers d'euros)					
1. - Renseignements détaillés :											
A - Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
EPC SVERIGE AB Hugelsta - 635 02 ESKILTUNA (Suède)	204 KSEK	44.949 KSEK	100,00	11 515	11 515					152	1 EUR = 9,1895 SEK
E.P.C. MINETECH 61, rue Galilée - 75008 PARIS	1.000 KEUR	(1.260) KEUR	100,00	2.000	2.000						
EPC SENEGAL Route de l'Aéroport - Lot n° 82 - Ngor Almadies DAKAR (SENEGAL)	217 400 KXOF	543.253 KXOF	100,00	599	599						1 EUR = 655,957 XOF
EPCap Re S.A. 31, rue du Puits Romain L-8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	3.000 KEUR	0 KEUR	100,00	3.000	3.000						
EPC CAMEROUN 15, rue Castelnau Prolongée - AKWA -DOUALA (CAMEROUN)	284.250 KXAF	134.532 KXAF	100,00	945	945						1 EUR = 655,957 XAF
EPC GABON Galerie Les Jardins d'Ambro - MBOLO - LIBREVILLE - (GABON)	3.520 KXAF	620.935 KXAF	100,00	375	375					170	1 EUR = 655,957 XAF
EPC FRANCE 4 rue de Saint-Martin - 13310 SAINT-MARTIN DE CRAU	7.325 KEUR	386 KEUR	100,00	19.481	14.481						
NITROKEMFOR GUINEE Immeuble Cherif Diallo - BO 4044 CONAKRY - REPUBLIQUE DE GUINEE	50 000 KGNF	12.729.000 KGNF	100,00	323	323					214	1 EUR= 8.420,01 GNF
MINING EXPLOSIVES LIMITED Venture Crescent - Airreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	350 KGBP	107 KGBP	100,00	464	464						1 EUR = 0,7339 GBP
SONOUVEX 61, rue Galilée - 75008 PARIS	7.625 KEUR	(186) KEUR	99,99	9.423	9.423						
DEMOKRITE 4, rue Racine - 44000 NANTES	8.500 KEUR	16.043 KEUR	99,99	34.849	20.058					1.200	
SEI EPC ITALIA Via Cefalonia 70 - 25124 BRESCIA - ITALIE	520 KEUR	17.861 KEUR	99,99	3.462	3.462						
EPC GUINEE Camayenne Immeuble Fofana - Dixinn - CONAKRY - REP. DE GUINEE	400.000 KGNF	8.924.000 KGNF	99,99	479	479						1 EUR= 8.420,01 GNF
GALILEO EXPLOSIVOS Calle GOYA , 18 - MADRID ESPAGNE	481 KEUR	569 KEUR	99,97	2 144	0						
EPC EXPLO MAROC Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	11.700 KMAD	56.609 KMAD	99,95	1.504	1.504						1 EUR = 10,7771 MAD
EPC BELGIQUE rue du Bois de Huy 5D - 4540 AMAY (BELGIQUE)	62 KEUR	334 KEUR	99,22	909	909					320	
MARODYN Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	4.000 KMAD	11.706 KMAD	97,70	1.782	1.782						1 EUR = 10,7771 MAD
EPC UNITED KINGDOM PLC Venture Crescent - Airreton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	990 KGBP	4.921 KGBP	92,25	5.969	5.969					132	1 EUR = 0,7339 GBP
SOCIETE MINE AFRIQUE 61, rue Galilée - 75008 PARIS	40 KEUR	303 KEUR	80,00	272	272						
EPC COTE D'IVOIRE Imm. Samba Diop - Quartier Millionnaire - YAMOUSSOUKRO - COTE D'IVOIRE	492 000 KXOF	(1.524.858) KXOF	70,00	525	525						1 EUR = 655,957 XOF
NITRATES ET INNOVATION 61, rue Galilée - 75008 PARIS	26 KEUR	1.367 KEUR	66,52	644	644					100	
B - Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
KEMEK Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	10.553 KEUR	50,00	648	648					900	Chiffres consolidés
KEMEK US LIMITED Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	(827) KEUR	50,00	341	341						
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE 61, rue Galilée - 75008 PARIS	320 KEUR	574 KEUR	50,00	466	466					98	
ARABIAN EXPLOSIVES Ras el Khaïmah - (EMIRATS ARABES UNIS)	1.000 KAED	58.001 KAED	40,00	73	73					2.159	1 EUR= 3,9878 AED
2. - Renseignements globaux :											
Filiales non reprises au paragraphe 1 - A :											
Filiales francaises (ensemble)				57	57						
Filiales étrangères (ensemble)				81	81						
Participations non reprises au paragraphe 1 - B :											
Dans les sociétés francaises (ensemble)				8	8					8	
Dans les sociétés étrangères (ensemble)				74	74						

Comptes consolidés 2015
du groupe EPC

Etats financiers annuels consolidés 2015

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 4
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015.....5
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015.....6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015 7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015 8

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	**Notes**	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Activités poursuivies			
Produit des activités ordinaires	**5.1**	**304 534**	**313 165**
Autres produits		1 944	1 523
Achats consommés		(143 318)	(151 385)
Autres achats et charges externes	5.2	(71 235)	(71 072)
Variation des stocks d'encours et de produits finis	5.3	(428)	(1)
Charges de personnel	5.4	(70 416)	(69 029)
Amortissements et dépréciations des immobilisations		(9 539)	(9 979)
Dotations et reprises de provisions		(612)	(3 119)
Autres produits et charges d'exploitation	5.5	(2 690)	(3 039)
Part du résultat des mises en équivalence	6.4	4 140	2 674
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		**12 380**	**9 738**
Résultat sur cession de participations consolidées		2	12
Autres produits et charges opérationnels	5.6	(75)	(1 356)
Résultat opérationnel		**12 307**	**8 394**
Coût de l'endettement financier net	5.8	(2 803)	(3 203)
Autres produits et charges financiers	5.8	(926)	(108)
Résultat avant impôt		**8 578**	**5 083**
Impôt sur les résultats	5.9	(2 822)	(2 810)
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		**5 756**	**2 273**
Résultat net des activités abandonnées	8	-	53
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		**5 756**	**2 326**
Résultat net – part du groupe		5 755	2 298
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		1	28
Résultat par action	5.10	28,34	11,32
Résultat par part de fondateur	5.10	48,82	19,49
Résultat dilué par action	5.10	28,34	11,32
Résultat dilué par part de fondateur	5.10	48,82	19,49

ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Résultat net total	**5 756**	**2 326**
Ecarts de conversion sur sociétés intégrées globalement	1 553	401
Ecarts de conversion sur sociétés mises en équivalence	812	1 785
Variation des instruments financiers	87	(27)
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(29)	9
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	**2 423**	**2 168**
Pertes et gains actuariels	709	(1 182)
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(358)	107
Résultat global	**8 530**	**3 419**
dont quote-part du Groupe	8 506	3 459
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	24	(40)

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2015

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	6.1	27 357	26 594
Immobilisations incorporelles	6.2	1 373	777
Immobilisations corporelles	6.3	72 130	70 412
Participations dans les mises en équivalence	6.4	21 028	18 922
Autres actifs financiers non courants	6.5	6 434	6 644
Actifs d'impôts différés	6.11	8 009	8 566
Autres actifs long terme		129	126
Total actifs non courants		**136 460**	**132 041**
Stocks	6.6	25 368	28 050
Clients et autres débiteurs	6.7	97 619	95 496
Créances fiscales		3 744	2 769
Autres actifs courants		3 624	2 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	11 557	14 236
Total actifs courants		**141 912**	**143 332**
Groupes d'actifs destinés à être cédés	9	-	-
TOTAL ACTIF		**278 372**	**275 373**
PASSIF			
Capital	6.9	5 220	5 220
Réserves		89 493	84 979
Résultat net de l'exercice – part du groupe		5 755	2 298
Capitaux propres part du groupe		**100 468**	**92 497**
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		662	768
Capitaux propres		**101 130**	**93 265**
Dettes financières non courantes	6.10	31 154	35 755
Passifs d'impôts différés	6.11	2 079	1 734
Provisions pour avantages aux salariés	6.12	15 756	16 293
Autres provisions non courantes	6.13	15 262	14 296
Autres passifs long terme		248	281
Total passifs non courants		**64 499**	**68 359**
Fournisseurs et autres créditeurs	6.14	84 076	83 605
Dettes d'impôt		694	646
Dettes financières courantes	6.10	20 507	19 622
Autres provisions courantes	6.13	3 658	5 624
Autres passifs courants		3 808	4 252
Total passifs courants		**112 743**	**113 749**
Total dettes		**177 242**	**182 108**
TOTAL PASSIF		**278 372**	**275 373**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net consolidé		**5 756**	**2 325**
Elim. des parts des mises en équivalence	6.4	(4 140)	(2 674)
Elim. des amortissements et provisions		7 422	9 252
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		116	(128)
Elim. autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(71)	6
Elim. de l'effet d'actualisation		(51)	(220)
Dividendes reçus des co-entreprises	6.4.1	3 028	2 890
Elim. des produits de dividendes (hors-groupe)		(11)	(35)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**12 049**	**11 416**
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5.9	2 822	2 812
Elim. du coût de l'endettement financier net	5.8	2 803	3 203
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**17 674**	**17 431**
Incidence de la variation du BFR	6.15	1 254	3 900
Impôts payés		(1 968)	(3 277)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**16 960**	**18 054**
Incidence des variations de périmètre	6.16	119	(1 350)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(9 266)	(6 757)
Variation des prêts et avances consentis		(646)	1 993
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 126	1 151
Cession d'actifs financiers		-	32
Dividendes reçus	5.8.1	12	35
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(8 655)**	**(4 896)**
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts	6.10	9 703	5 250
Remboursement d'emprunts	6.10	(15 588)	(14 364)
Intérêts financiers nets versés		(3 020)	(3 447)
Transactions entre actionnaires : acquisitions/cessions partielles		(725)	(1 319)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(933)	(521)
Dividendes payés aux minoritaires		(50)	(140)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		**(10 613)**	**(14 541)**
Incidences de la variation des taux de change		452	(24)
Variation de la trésorerie		**(1 856)**	**(1 407)**
Trésorerie d'ouverture	6.8	12 255	13 662
Trésorerie de clôture	6.8	10 399	12 255

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

En milliers d'euros	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées et résultat Part du groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 31 décembre 2013	**5 220**	**(2 478)**	**88 675**	**(1 470)**	**89 947**	**2 093**	**92 040**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(1 018)	2 179	**1 161**	(68)	**1 093**
Résultat net de l'exercice	-	-	2 298	-	**2 298**	28	**2 326**
Total des produits et charges comptabilisés			**1 280**	**2 179**	**3 459**	**(40)**	**3 419**
Dividendes versés	-	-	(521)	-	**(521)**	(126)	**(647)**
Variations de périmètre (1)	-	-	(65)	-	**(65)**	(1 132)	**(1 197)**
Autres variations	-	-	(323)	-	**(323)**	(27)	**(350)**
Total au 31 décembre 2014	**5 220**	**(2 478)**	**89 046**	**709**	**92 497**	**768**	**93 265**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	396	2 355	**2 751**	23	**2 774**
Résultat net de l'exercice	-	-	5 755	-	**5 755**	1	**5 756**
Total des produits et charges comptabilisés			**6 151**	**2 355**	**8 506**	**24**	**8 530**
Dividendes versés	-	-	(933)	-	**(933)**	(50)	**(983)**
Variations de périmètre	-	-	0	-		(81)	**(81)**
Autres variations (2)	-	-	398	-	**398**	1	**399**
Total au 31 décembre 2015	**5 220**	**(2 478)**	**94 662**	**3 064**	**100 468**	**662**	**101 130**

(1) Les variations de périmètre sont liées à des effets dilutifs ou relutifs d'entités pour lesquelles la méthode de l'intégration globale est maintenue. Au cours de l'exercice 2014, la baisse des intérêts minoritaires s'expliquent principalement par le rachat des intérêts minoritaires des entités EPC Belgique, DGO M^3 et Minexplo.

(2) IFRIC 21 et reconnaissance de l'actif de surfinancement sur la provision retraite irlandaise

Annexe aux états financiers annuels consolidés 2015

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 12
2.1. Transaction définitive sur les procédures DGC 12
2.2. Ouverture d'un centre de formation en Angleterre 12
2.3. Présence d'EPC pour le premier contrat attribué dans le cadre du redémarrage du projet de tunnel Lyon-Turin 12
2.4. Obtention d'une licence au Libéria 12
2.5. Contrat de Forage Minage en Nouvelle Calédonie 13
2.6. Contrat minier chez Ma'aden pour MCS en Arabie Saoudite 13
3. PRINCIPES COMPTABLES 14
3.1. Principes généraux et normes comptables 14
3.2. Méthodes de consolidation 15
3.3. Règles et méthodes d'évaluation 19
3.4. Information sectorielle 27
4. INFORMATION SECTORIELLE 27
4.1. Informations comparatives 27
4.2. Résultats sectoriels 29
4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie 30
4.4. Investissements sectoriels 30
4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé . 31
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 33
5.1. Produits des activités ordinaires 33
5.2. Autres achats et charges externes 33
5.3. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat 33
5.4. Charges de personnel 34
5.5. Autres produits et charges d'exploitation 34
5.6. Autres produits et charges opérationnels 35
5.7. Frais de recherche et développement 35
5.8. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers 36
5.9. Impôt sur les résultats 36
5.10. Résultat par action 38
6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE 40
6.1. Ecarts d'acquisition 40
6.2. Immobilisations incorporelles 42
6.3. Immobilisations corporelles 43
6.4. Participation dans les mises en équivalence 44
6.5. Autres actifs financiers non courants 48
6.6. Stocks et en cours 49
6.7. Clients et autres débiteurs 49
6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie 50
6.9. Capital 51
6.10. Dettes financières 52
6.11. Impôts différés au bilan 55
6.12. Provisions pour avantages aux salariés 56
6.13. Autres provisions 58
6.14. Fournisseurs et autres créditeurs 58
6.15. Besoin en Fonds de Roulement 58
6.16. Incidence des variations de périmètre 60

6.17. Engagements financiers 60
7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES 61
7.1. Contrôle 61
7.2. Relation avec les filiales 61
7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé 61
7.4. Transactions avec des parties liées 61
8. ABANDONS D'ACTIVITES 62
8.1. Arrêt des activités de BFMS 63
8.2. Arrêt des activités de EEI 63
8.3. STIPS TI 63
9. ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES 64
10. SOCIETES DU GROUPE 64
11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 66
12. ÉVENEMENTS POST CLOTURE 66
12.1. Placement obligataire privé de 8 M€ 66
12.2. Premier contrat Minier en Côte d'Ivoire 67
12.3. Protocole relatif à l'acquisition de la société ADEX 67

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe EPC est un groupe international. EPC SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000039026) immatriculée en France. EPC pratique principalement trois activités :

- La fabrication d'explosifs à usage civil et leur mise en œuvre (forage minage),
- La démolition,
- Autres activités diversifiées (produits chimiques).

La société mère, Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 61, rue de Galilée, 75008 Paris.
Les comptes consolidés du Groupe EPC au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2016, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Transaction définitive sur les procédures DGC

Au dernier trimestre 2014, EPC SA, le mandataire judiciaire à la liquidation de DGC et FC, et les anciens dirigeants de ces sociétés ont conclu un protocole de transaction mettant un terme définitif aux contentieux opposant EPC SA à DGC et FC, d'une part, et EPC à ces anciens dirigeants, d'autre part. (cf. Rapports annuels 2008 à 2013 et, en dernier lieu, rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2014, page 5).

La transaction a été homologuée par un jugement du Tribunal de commerce de Nanterre du 4 février 2015, et exécutée dans les jours qui ont suivi.

Cette transaction définitive s'est traduite par une charge de 999 K€ pour EPC intégralement provisionnée sur l'exercice 2014.

2.2. Ouverture d'un centre de formation en Angleterre

Un nouveau centre de formation accrédité auprès des autorités Britanniques a été inauguré sur le site EPC UK à Alfreton. Ce centre de formation permet de délivrer des formations qualifiantes aux différents acteurs de la filière explosifs au Royaume-Uni.

Il permet de conforter EPC UK comme l'acteur de référence sur ce marché.

2.3. Présence d'EPC pour le premier contrat attribué dans le cadre du redémarrage du projet de tunnel Lyon-Turin

EPC France a été choisi par un consortium associant Spie-Batignolles, Eiffage et des entreprises italiennes pour la fourniture et la mise en œuvre, en technologie Morse®, des explosifs pour le percement d'une descenderie d'une longueur 2,8 km, sur le tracé de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, au niveau de Saint Martin la Porte.

2.4. Obtention d'une licence au Libéria

Le 1er mai 2015, le groupe EPC s'est vu attribuer, une licence de production, importation, distribution et vente de produits explosifs à usages civils industriels par les autorités du Libéria.

Le groupe EPC est présent depuis de nombreuses années dans les pays de l'Afrique de l'Ouest à travers plusieurs implantations (Sénégal, Cameroun, Gabon, Guinée, Congo).

Cette présence historique a été complétée en 2013 par l'ouverture d'une filiale de production et de commercialisation en Côte d'Ivoire.

L'obtention de cette nouvelle licence au Libéria permet au groupe de poursuivre son développement sur un marché particulièrement dynamique notamment dans le secteur minier.

2.5. Contrat de Forage Minage en Nouvelle Calédonie

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC France a signé en août 2015 un contrat d'une valeur estimée à 13 M€ pour la réalisation d'une prestation complète de forage minage sur une importante mine située en Nouvelle-Calédonie.

Cette commande est intéressante d'un point de vue technique. Elle permet la mise en œuvre de la dernière technologie d'unité mobile de fabrication (UMFE) reposant sur le procédé « Multi-Energies ». Ce concept innovant du Groupe EPC permet d'adapter la quantité et la densité des explosifs fabriqués sur site en temps réel, aux besoins du gisement et de l'exploitant. L'objectif est d'améliorer la qualité du minage et donc la productivité globale de la mine.

La durée du contrat est de 3 ans. EPC France intégrera dans ses équipes les compétences locales (salariés et entreprises néo-calédoniennes partenaires). Cette organisation permet de maximiser les retombées pour l'économie de l'île et les communautés, tout en apportant le meilleur niveau technologique.

2.6. Contrat minier chez Ma'aden pour MCS en Arabie Saoudite

EPC, à travers sa filiale MCS (joint-venture entre le groupe EPC et son partenaire saoudien MCC), a remporté un marché important sur une mine de phosphate. Cette mine située dans le nord de l'Arabie Saoudite appartient au Groupe Ma'aden.

La valeur totale du contrat est supérieure à 180 millions de Rials saoudiens sur 6 ans (environ 45 millions d'Euros) avec la construction d'un dépôt et la fourniture d'explosifs à la mine pendant toute cette durée.

Ce contrat majeur, fruit du travail technique et commercial important réalisé sur le marché saoudien par les équipes de notre filiale MCS, résulte aussi de la forte implication conjointe d'EPC et de son partenaire MCC.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe EPC a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2015 sur l'information financière présentée :

- IFRIC 21 – Droits et taxes
- Amendements relatifs au cycle 2011-2013 des améliorations annuelles des IFRS et portant en particulier sur les normes IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 21 depuis le 1er Janvier 2015. Son application est rétrospective mais présente un impact négligeable au regard des comptes. En conséquence, il a été décidé de ne pas présenter l'impact d'IFRIC 21 sur les comptes consolidés de l'exercice 2014.

3.1.3. Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2015 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2015 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

Normes et amendements adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2015 :

- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel - Cotisations des membres du personnel » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er février 2015 ;
- Amendements à IFRS 11 « Partenariats » s'agissant de la comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune. Cette norme sera d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016 ;
- Amendements relatifs au cycle 2010-2012 des améliorations annuelles des IFRS et applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er février 2016 ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à IAS 38 « Immobilisations incorporelles » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2016 ;
- Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2012 – 2014) ;
- Amendement IAS1 initiative concernant les informations à fournir

Normes non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018 ;
- IFRS 16 « Contrats de locations » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er Janvier 2019 ;
- Amendement à IFRS 10, IFRS 12 et IAS28 : Application des exceptions de consolidation obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er Janvier 2016.

Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts.

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,

- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),

- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésoreries identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au–delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2015 le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Italie / Espagne, Explosifs, Forage Minage),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient (Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire)

Les goodwills sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux ainsi que des taxes sur les ventes, et après élimination des ventes intragroupe.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les principaux risques et avantages sont transférés à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés une fois que le service est rendu ou sur la base d'un pourcentage d'avancement sur la durée du contrat.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

(1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
(2) l'examen des travaux exécutés; ou
(3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

3.3.8. Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.
Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance…)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondant ont été estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation. La provision, évaluée site par site, est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

Les coûts de démantèlement décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.
Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Le Groupe EPC n'est pas propriétaire d'immeubles de placement à caractère significatif.

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché côté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues.
Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

Néant

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.
Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.
Un contrat de ce type a été mis en place par EPC UK en 2015 mais compte tenu de son caractère non significatif il a été valorisé à la juste valeur par résultat.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.
Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage on également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions

- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

3.4. Information sectorielle

Le groupe a décidé de maintenir dans l'information des segments opérationnels la consolidation des sociétés Arabian Explosives, Croda EPC, Kemek, Kemek US, Exor, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en conformité avec l'information produite dans son reporting interne.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – *secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisée pour les états financiers consolidés.

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2014 aux taux de change moyen mensuel 2015 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2014 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Les zones sont présentées de la manière suivante :

- Zone 1 – Europe
- Zone 2 – Afrique, Moyen Orient

Elles comprennent les activités explosifs forage minage et démolition.

4.1. Informations comparatives

4.1.1. Produit des activités ordinaires publié, par zone géographique

En milliers d'euros	**2015**	**2014**	**Variation %**
Zone 1 - Europe	270 676	287 293	-5,78%
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	61 425	47 666	28,87%
Total	**332 101**	**334 959**	**-0.85%**

4.1.2. Produit des activités ordinaires à taux de change et périmètre constant

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2014 aux taux de change moyen mensuel 2015 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2014 les entrées (ou sortie) de périmètre.

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014 retraité**	**Variation %**	**31 décembre 2014 publié**

Zone 1 - Europe	270 676	295 868	-8,51%	287 293
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	61 425	51 776	18,64%	47 666
Total	**332 101**	**347 644**	**-4,47%**	**334 959**

4.1.3. Résultat opérationnel courant par zone géographique

En milliers d'euros	**2015**	**2014**
Zone 1 - Europe	5 993	6 676
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	6 775	3 429
Total	**12 768**	**10 105**

4.1.4. Résultat net consolidé par zone géographique

En milliers d'euros	**2015**	**2014**
Zone 1 - Europe	1 957	620
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	3 799	1 706
Total	**5 756**	**2 326**

4.2. Résultats sectoriels

4.2.1. Zone 1 - Europe

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Produit des activités ordinaires	286 765	302 221
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(16 089)	(14 928)
Produit des activités ordinaires externe total	**270 676**	**287 293**
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**5 993**	**6 676**
Résultat opérationnel	5 920	5 320
Charges financières – net	(2 160)	(2 364)
Résultat avant impôts	**3 760**	**2 956**
Impôt sur les résultats	(1 803)	(2 303)
Résultat net – activités poursuivies	**1 957**	**653**
Résultat net – activités abandonnées	-	(33)
Résultat net total	**1 957**	**620**

4.2.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Produit des activités ordinaires	61 670	47 957
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(245)	(291)
Produit des activités ordinaires externe total	**61 425**	**47 666**
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**6 775**	**3 429**
Résultat opérationnel	6 775	3 440
Charges financières – net	(1 549)	(830)
Résultat avant impôts	**5 226**	**2 610**
Impôt sur les résultats	(1 427)	(990)
Résultat net – activités poursuivies	**3 799**	**1 620**
Résultat net – activités abandonnées	-	86
Résultat net total	**3 799**	**1 706**

4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie

4.3.1. Zone 1 – Europe

En milliers d'euros	**2015**	**2014**
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(8 595)	(9 278)
Dot/Rep. aux provisions	53	(3 371)

4.3.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

En milliers d'euros	**2015**	**2014**
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(2 783)	(2 337)
Dot/Rep. aux provisions	(676)	189

4.4. Investissements sectoriels

En milliers d'euros	**2015**	**2014**
Zone 1 - Europe	8 193	6 072
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	2 789	2 427
Investissements (incorp&corp)*	**10 982**	**8 499**

- hors investissements financés par contrat de locations financement (voir note 6.3)

4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2014								
	Information sectorielle			**IFRS 10 et 11**			**Compte de résultat**		
	Zone 1	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**
Produit des activités ordinaires externe total	**287 293**	**47 666**	**334 959**	**(8 748)**	**(13 046)**	**(21 794)**	**278 545**	**34 620**	**313 165**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 355	1 319	2 674	1 355	1 319	2 674
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**6 676**	**3 429**	**10 105**	**74**	**(441)**	**(367)**	**6 750**	**2 988**	**9 738**
Résultat opérationnel	5 320	3 440	8 760	74	(440)	(366)	5 394	3 000	8 394
Charges financières – net	(2 364)	(830)	(3 194)	(262)	145	(117)	(2 626)	(685)	(3 311)
Résultat avant impôts	**2 956**	**2 610**	**5 566**	**(188)**	**(295)**	**(483)**	**2 768**	**2 315**	**5 083**
Impôt sur les résultats	(2 303)	(990)	(3 293)	188	295	483	(2 115)	(695)	(2 810)
Résultat net – activités poursuivies	**653**	**1 620**	**2 273**	-	-	-	**653**	**1 620**	**2 273**
Résultat net – activités abandonnées	(33)	86	53	-	-	-	(33)	86	53
Résultat net total	**620**	**1 706**	**2 326**	-	-	-	**620**	**1 706**	**2 326**

En milliers d'euros	31 décembre 2015								
	Information sectorielle			**IFRS 10 et 11**			**Compte de résultat**		
	Zone 1	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**	**Zone 1**	**Zone 2**	**Total**
Produit des activités ordinaires externe total	**270 676**	**61 425**	**332 101**	**(10 126)**	**(17 441)**	**(27 567)**	**260 550**	**43 984**	**304 534**
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 386	2 754	4 140	1 386	2 754	4 140
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	**5 993**	**6 775**	**12 768**	**(114)**	**(274)**	**(388)**	**5 879**	**6 501**	**12 380**
Résultat opérationnel	5 920	6 775	12 695	(114)	(274)	(388)	5 806	6 501	12 307
Charges financières – net	(2 160)	(1 549)	(3 709)	(118)	98	(20)	(2 278)	(1 451)	(3 729)
Résultat avant impôts	**3 760**	**5 226**	**8 986**	**(232)**	**(176)**	**(408)**	**3 528**	**5 050**	**8 578**
Impôt sur les résultats	(1 803)	(1 427)	(3 230)	232	176	408	(1 571)	(1 251)	(2 822)
Résultat net – activités poursuivies	**1 957**	**3 799**	**5 756**	-	-	-	**1 957**	**3 799**	**5 756**
Résultat net – activités abandonnées	0		0	-	-	-	0		0
Résultat net total	**1 957**	**3 799**	**5 756**	-	-	-	**1 957**	**3 799**	**5 756**

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Produits des activités ordinaires

Chiffre d'affaires publié et retraité selon IFRS5

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Chiffre d'affaires hors retraitement des activités abandonnées	304 534	313 165
Activités abandonnées	-	-
Chiffre d'affaires publié	**304 534**	**313 165**

5.2. Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Autres services extérieurs	(5 131)	(4 311)
Locations	(13 593)	(12 549)
Prestations générales Groupe (1)	(7 063)	(7 685)
Entretien et grosses réparations	(8 390)	(8 081)
Commissions sur ventes	(1 342)	(1 732)
Frais de transport	(13 175)	(14 481)
Frais de déplacement	(7 755)	(6 612)
Intérimaires	(3 944)	(4 416)
Assurance	(3 810)	(3 589)
Honoraires	(3 885)	(3 218)
Autres achats et charges externes	(3 147)	(4 398)
Total des autres achats et charges externes	**(71 235)**	**(71 072)**

(1) Prestations de services facturées par des parties liées au groupe dont le détail est fourni en note 7.4.

5.3. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Production stockée de biens	(241)	199
Variation d'en-cours de production de biens	(85)	(312)
Variation d'en-cours de production de services	(102)	112
Total	**(428)**	**(1)**

5.4. Charges de personnel

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Rémunérations	(50 335)	(48 999)
Charges sociales	(20 309)	(20 523)
Autres charges ou produits	228	493
Total charges de personnel	**(70 416)**	**(69 029)**

Paiements en action

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option donnant droit à l'achat d'actions. Il n'existe pas non plus de plan d'option donnant droit à des actions gratuites.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2015

Catégorie de personnel (Intégration globale)	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Ingénieurs et cadres	217	201
Agents de maîtrise, techniciens & employés	579	554
Ouvriers	728	763
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	**1 524**	**1 518**
Co-Entreprises	337	320
Total des effectifs	**1 861**	**1 838**

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

5.5. Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Production immobilisée	592	251
Subventions d'exploitation	577	514
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	15	24
Produits de cession d'immobilisations	1 126	1 146
Autres produits d'exploitation	193	399
Total autres produits	**2 503**	**2 334**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(982)	(1 002)
Impôts et taxes	(3 200)	(3 334)
Autres charges d'exploitation	(1 011)	(1 037)
Total autres charges	**(5 193)**	**(5 373)**
Total autres produits et charges d'exploitation	**(2 690)**	**(3 039)**

Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	**144**	**144**

5.6. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Frais d'acquisition sur titres de participation	-	(78)
Frais de restructuration	225	(279)
Autres litiges	(300)	(999)
Total autres produits et charges non courants	**(75)**	**(1 356)**

En 2015 :
Les frais de restructuration sont constitués principalement des charges nettes de restructuration en France et en Italie.

En 2014 :

Les litiges traduisent l'impact résultat de la transaction définitive sur les procédures DGC cf note 12

5.7. Frais de recherche et développement

Le Groupe ne pratique pas de recherche fondamentale.

Les frais de développement sont portés à l'actif dès lors que les critères mentionnés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont démontrés. En 2015, certains de ces critères n'étant pas remplis, l'ensemble de ces coûts a été comptabilisé en charges.

Les charges imputables sur l'exercice se résument comme suit :

En milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Frais de recherche	1 988	1 927
Total	**1 988**	**1 927**

La R&D 2015 concerne principalement les explosifs civils mais également l'activité additifs diesels.

5.8. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	9
Charges d'intérêts	(2 803)	(3 212)
Coût de l'endettement financier net	**(2 803)**	**(3 203)**
Pertes de change	(743)	(126)
Gains de change	291	70
Coût financier sur avantages au personnel («interest cost»)	(530)	(499)
(Charge) / produit de désactualisation des provisions	51	220
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	11	35
Dotations et reprises aux provisions financières	14	210
Autres charges financières	(343)	(441)
Autres produits financiers	323	423
Autres produits et charges financiers	**(926)**	**(108)**
Total du résultat financier	**(3 729)**	**(3 311)**

5.8.1. Réconciliation des « dividendes reçus » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	11	35
Variation des créances sur dividendes à recevoir	1	
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**12**	**35**

5.9. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
(Charge) / produit d'impôts exigibles (1)	(2 205)	(2 361)
(Charge) / produit d'impôts différés	(617)	(449)
Total	**(2 822)**	**(2 810)**
Impôts reclassé en activités abandonnées	-	(2)
Charge (produit) d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	**(2 822)**	**(2 812)**

(1) Le montant de l'impôt comptabilisé comprend la CVAE pour 839K€ au titre de l'exercice 2015, contre 907K€ en 2014

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	4 438	2 462
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	**(1 479)**	**(821)**
Déficits reportables de la période non activés	(832)	(1 495)
Déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	303	663
Incidence de la variation de taux (report variable)	(385)	0
Différentiel de taux sur résultat étranger	288	264
Autres différences (1)	(717)	(1 421)
Impôt effectivement comptabilisé	**(2 822)**	**(2 810)**

(1) L'impact CVAE s'élève à 559 K€ en 2015 contre 604 K€ en 2014

Au 31 décembre 2015, le groupe a décidé de maintenir la limitation du montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des pertes de l'intégration fiscale française à 3 352K€, soit l'impôt imputable sur les déficits antérieurs calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années.

A la clôture 2015, le groupe dispose au niveau de l'intégration fiscale en France d'un stock non-activé d'impôts différés de 17 585K€ au titre des déficits reportables.

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	**Impôts différés 2015**	**Réel 2015**	**Réel 2014**
Belgique	33,99%	33,99%	33,99%
Burkina Faso	27,5%	27,5%	27,5%
Espagne	28%	28%	30%
France	33,33%	33,33%	33,33%
Royaume-Uni	18%	20%	21%
Guinée	30%	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%	31,4%
Luxembourg	26,47%	26,47%	26,47%
Maroc	30%	30%	30%
Norvège	25%	27%	27%
Portugal	21%	21%	23%
Sénégal	30%	30%	30%
Suède	22%	22%	22%
Gabon	30%	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%	20%
Cameroun	33%	38.5%	38.5%

5.10. Résultat par action

5.10.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

Le même calcul est réalisé pour les parts de fondateurs.

En milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires : 75%	4 316	1 724
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs : 25%	1 439	574
Résultat net de l'ensemble consolidé – part groupe	**5 755**	**2 298**

	Exercice 2015	**Exercice 2014**
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en K€)	4 316	1 724
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	152 298	152 298
Résultat de base par action (en €/action)	**28,34**	**11,32**

	Exercice 2015	**Exercice 2014**
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs (en K€)	1 439	574
Nombre moyen pondéré de parts de fondateurs	29 473	29 473
Résultat de base par part de fondateurs (en €/part)	**48,82**	**19,49**

5.10.2 Résultat dilué

Depuis le 31 décembre 2010, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs.

Ainsi, le résultat par action calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives est identique au résultat de base.

5.10.3 Mouvements depuis la clôture

Il n'est pas intervenu depuis la clôture d'opérations affectant le nombre d'actions.

5.10.4 Résultat par action des activités poursuivies

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat des activités poursuivies (en K€)	**5 755**	**2 273**
Résultat par action	28,34	11,19
Résultat par part de fondateur	48,82	19,28
Résultat dilué par action	28,34	11,19
Résultat dilué par part de fondateur	48,82	19,28

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat des activités poursuivies (en K€) Part du groupe	**5 755**	**2 245**
Résultat par action	28,34	11,06
Résultat par part de fondateur	48,82	19,04
Résultat dilué par action	28,34	11,06
Résultat dilué par part de fondateur	48,82	19,04

5.10.5 Résultat par action des activités abandonnées

	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat des activités abandonnées (en K€)	**-**	**53**
Résultat par action	-	0,26
Résultat par part de fondateur	-	0,45
Résultat dilué par action	-	0,26
Résultat dilué par part de fondateur	-	0,45

6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

6.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Au 31 décembre 2014		
Valeur brute	28 538	26 712
Pertes de valeur cumulées	(1 944)	(1 944)
Valeur nette à l'ouverture	**26 594**	**24 768**
Variations de périmètre (1)	-	1 737
Ecart de conversion	763	89
Au 31 décembre 2015		
Valeur brute	29 301	28 538
Pertes de valeur cumulées (2)	(1 944)	(1 944)
Valeur nette à la clôture	**27 357**	**26 594**

(1) Les variations de périmètre au 31 décembre 2014 sont liées à l'entrée dans le périmètre de la société Dynarol, pour 1,6M€, ainsi qu'à l'entrée de Sigenci, pour 0,1M€.
(2) Les pertes de valeurs cumulées concernent l'UGT démolition.

Pour information les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante par UGT :

En milliers d'euros	**Ecart d'acquisition testé 2015**	**Ecart d'acquisition testé 2014**
Démolition	2 832	2 831
Europe (Explosifs et Forage Minage)	17 965	17 777
Afrique et Moyen Orient (Explosifs et Forage Minage)	6 560	5 986
Total	**27 357**	**26 594**

Tests de perte de valeur – méthodologie

Le Groupe a adopté à compter de l'exercice 2008 la méthode recommandée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), c'est-à-dire la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie actualisés, en considérant comme taux d'actualisation le coût moyen pondéré des capitaux propres (WACC).

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont les suivants :

UGT	**WACC Après Impôts 2015**	**Taux d'actualisation d'équilibre 2015**	**WACC Après Impôts 2014**	**Taux d'actualisation d'équilibre 2014**
Zone Europe (1)	9,33 %	10,76 %	8,52%	9.56 %
Zone Démolition (2)	8,87 %	14,53 %	7,99 %	14.52 %
Zone Afrique et Moyen-Orient (3)	14,88 %	17,44 %	14,70 %	16.20 %

(1) Zone Europe : Benelux, Italie, Espagne, Explosif Forage Minage en France, Royaume-Uni, Scandinavie
(2) Zone Démolition : France
(3) Zone Afrique et Moyen Orient : Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité au 31 décembre 2015.

Il en ressort que les valeurs d'utilité calculées dépassent la valeur comptable de chaque groupe d'actif. Pour information, le Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait dû être constatée figure dans la colonne « Taux d'actualisation d'équilibre ».

Les valeurs d'utilité correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés sur la base d'un plan d'affaires à horizon cinq ans pour chacune des UGT ; ce plan d'affaires reflétant la connaissance des marchés et les orientations de développement décidées par la Direction du groupe.

Le taux d'actualisation appliqué par UGT intègre :

- la prime de risque général (marché actions France) retenue pour les tests 2015 est déterminée sur la base d'une moyenne des primes de risques utilisées par les brokers dans leurs notes sur les valeurs du CAC 40 en date de décembre 2015
- le risque spécifique à la zone géographique constituant l'UGT obtenu en pondérant les primes de risque de chaque pays par la valeur des actifs corporels et incorporels attachés à chacun des pays constituant l'UGT
- la prime de risque "corporate" liée à la taille du groupe

La valeur d'utilité intègre une valeur terminale obtenue par projection et actualisation à l'infini du dernier flux de l'horizon explicite en tenant compte d'un taux de croissance de 2% pour l'Europe et la Démolition et de 4% pour l'Afrique et le Moyen Orient (taux identiques à 2014). Ces taux reflètent le potentiel estimé de chaque marché sur le long terme.
La valeur terminale intègre pour partie la valorisation des déficits fiscaux.

L'analyse de la sensibilité sur les risques de dépréciation

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité pour chacune des UGT. Les hypothèses clés sont principalement le taux d'actualisation utilisé et le taux de croissance à l'infini et l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini.

UGT	**Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable du Goodwill**		
	Augmentation du taux d'actualisation de 1 point	Baisse de 10% de l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini	Baisse du taux de croissance à l'infini (1)
Zone Europe	4 668	5 955	14 057
Zone Démolition	7 601	8 158	9 437
Zone Afrique et Moyen-Orient	4 365	2 896	5 012
Total	**16 633**	**17 008**	**28 505**

(1) Baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Afrique et Moyen-Orient qui est de 1 point.

6.2. Immobilisations incorporelles

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles pour les deux exercices 2015 et 2014.

En milliers d'euros	**Concessions, brevets, licences**	**Frais de développement**	**Droit au bail**	**Autres Immos incorp. & en cours**	**Total**
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	1 315	723	37	1 335	**3 410**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 183)	(715)	-	(735)	**(2 633)**
Valeur nette au 31 décembre 2014	**132**	**8**	**37**	**600**	**777**
Variations de l'exercice					
Acquisitions	108	-	-	67	**175**
Ecart de conversion	-	-	-	14	**14**
Amortissements et dépréciations	(109)	(2)	-	(34)	**(145)**
Reclassements	570	-	-	(18)	**552**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**701**	**6**	**37**	**629**	**1 373**
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	1 904	723	37	1 333	**3 997**
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 203)	(717)	-	(704)	**(2 624)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**701**	**6**	**37**	**629**	**1 373**

6.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	51 877	111 580	31 552	5 284	**200 293**
Amortissements cumulés et dépréciations	(21 709)	(82 868)	(25 226)	(78)	**(129 881)**
Valeur nette au 31 décembre 2014	**30 168**	**28 712**	**6 326**	**5 206**	**70 412**
Variations de l'exercice					**-**
Acquisitions	1 782	7 432	1 419	1 118	**11 751**
Variations de périmètre	-	-	-	-	**-**
Cessions	(100)	(781)	(70)	(72)	**(1 023)**
Ecarts de conversion	247	542	34	75	**898**
Amortissements et dépréciations	(936)	(6 488)	(1 971)	-	**(9 395)**
Autres mouvements	1 667	34	1 432	(3 646)	**(513)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**32 828**	**29 451**	**7 170**	**2 681**	**72 130**
Au 31 décembre 2015					**-**
Valeurs brutes	54 837	113 769	32 533	2 759	**203 898**
Amortissements cumulés et dépréciations	(22 009)	(84 318)	(25 363)	(78)	**(131 768)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**32 828**	**29 451**	**7 170**	**2 681**	**72 130**

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Constructions		
Valeur brute	104	136
Amortissements et dépréciations cumulés	(61)	(89)
Valeur nette comptable	**43**	**47**
ITMO	-	-
Valeur brute	21 509	18 798
Amortissements et dépréciations cumulés	(14 712)	(13 229)
Valeur nette comptable	**6 797**	**5 569**
Autres immobilisations corporelles	-	-
Valeur brute	4 861	4 961
Amortissements et dépréciations cumulés	(4 068)	(4 034)
Valeur nette comptable	**793**	**927**

Réconciliation des « Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » des notes 6.2 et 6.3 avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	175	275
Acquisitions d'immobilisations corporelles	11 751	8 466
	11 926	**8 741**
Elimination des acquisitions d'immo. en contrats de location	(2 939)	(1 449)
Variation des dettes sur acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	279	(535)
	(2 660)	**(1 984)**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles – Tableau de Flux de Trésorerie	**9 266**	**6 757**

6.4. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans huit co-entreprises : Kemek, Kemek US, Exor, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée), Arabian Explosives et Croda EPC.

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Valeur à l'ouverture	**18 922**	**17 604**
Quote-part du résultat	4 140	2 674
Ecart de conversion	859	1 845
Dividendes (1)	(3 029)	(2 890)
Variation de périmètre	(112)	-
Ecarts actuariels	7	(310)
Autres variations (2)	241	-
Valeur à la clôture	**21 028**	**18 922**

(1) dont 229k€ au titre du remboursement du capital aux actionnaires chez SMG
(2) reconnaissance actif de surfinancement chez Kemek

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2015 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient (AMO) ou Europe (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2015	% d'intérêt au 31/12/2014
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	40%	40%
Croda EPC (1)	Australie	AMO	Distribution d'explosifs	-	40%
Exor	Royaume Uni	EUR	Production et distribution d'explosifs	46%	46%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%	50%

(1) Société liquidée en 2015

Les informations financières résumées au 31 décembre 2015 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

6.4.1. Etat de la situation financière au 31 décembre 2014 et 2015

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs non courants	40 477	10 023	50 500	46 068
Actifs courants	28 811	12 698	41 509	35 551
Total des actifs	**69 288**	**22 721**	**92 009**	**81 619**
Capitaux propres part de l'entité	32 922	15 011	47 932	42 676
Passifs non courants	18 934	4 111	23 044	25 547
Passifs courants	17 433	3 599	21 032	13 396
Total des passifs et des capitaux propres	**69 288**	**22 721**	**92 009**	**81 619**
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7 755	5 194	12 949	10 086
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	11 735	0	11 735	10 586
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	12 222	3 706	15 928	13 182
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	1 548	0	1 548	1 432
Passifs financiers courants auprès des partenaires	1 336	0	1 336	1 199

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en terme de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

6.4.2. Compte de résultat au 31 décembre 2014 et 2015

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient (1)	Secteur Europe (2)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits des activités ordinaires	43 138	21 280	64 418	50 330
Résultat opérationnel courant	7 358	2 980	10 338	6 800
Résultat net	6 839	2 771	9 610	6 339
Les éléments de résultat présentés incluent les éléments suivants				
Dotations aux amortissements	(4 910)	(696)	(5 606)	(6 138)
Produits et charges d'intérêts	(2 749)	235	(2 514)	(2 104)
Charges ou produits d'impôts	(1 446)	(465)	(1 912)	(2 902)
		0		
Dividendes reçus des co-entreprises (1)	2 128	900	3 028	2 890

(1) Les co-entreprises les plus significatives en termes de produit des activités ordinaires mais aussi de contribution au résultat de la zone Afrique Moyen-Orient sont Modern Chemical & Services, Arabian Explosives et Nitrokemine Guinée.
(2) Kemek en Irlande est la co-entreprise la plus significative de la zone Europe en termes de produit des activités ordinaires et de contribution au résultat.

6.4.3. Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2014 et 2015

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Flux liés aux activités opérationnels	10 029	3 374	13 403	6 838
Flux liés aux activités investissements (1)	(2 196)	(1 571)	(3 767)	(4 272)
Flux liés aux activités de financement (2)	(7 043)	(306)	(7 349)	(5 582)
Incidence des variations de financement	534	4	538	624
Variation de la trésorerie	**1 325**	**1 500**	**2 825**	**(2 391)**
Trésorerie d'ouverture	6 090	3 694	9 784	12 175
Trésorerie de clôture	7 415	5 194	12 609	9 784
Variation de la trésorerie	**1 325**	**1 500**	**2 825**	**(2 391)**

(1) Les investissements réalisés en 2015 portent essentiellement, dans le secteur Afrique Moyen Orient, sur l'acquisition par Arex d'un nouveau système de sécurité et l'achat par Modern Chemical & Services de matériel de forage. Sur le secteur Europe, ils concernent principalement l'acquisition d'unités mobiles de fabrication ainsi que des travaux d'aménagement sur les nouveaux dépôts de Kemek US.

Les investissements réalisés en 2014 portent principalement sur l'acquisition par Kemek d'une unité mobile de fabrication, et l'achat par Modern Chemical & Services de foreuses, de camions, ainsi que des travaux d'aménagement sur le site de Jamoon.

(2) Dont 8.424k€ au titre des distributions de dividendes.

6.4.4. Réconciliation de l'actif net avec les titres mis en équivalence au 31 décembre 2014 et 2015

En milliers d'euros	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs non courants	40 477	10 023	50 500	46 068
Actifs courants	28 811	12 698	41 509	35 551
Passifs non courants	18 934	4 111	23 044	25 547
Passifs courants	17 433	3 599	21 032	13 396
Actif nets	**32 922**	**15 011**	**47 932**	**42 676**
Pourcentage d'intérêts	41%	50%		0%
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	**13 565**	**7 463**	**21 028**	**18 922**
Dont Quote-part de résultat	2 755	1 385	4 140	2 674

6.4.5. Engagements hors bilan équivalence au 31 décembre 2014 et 2015

Aucun engagement financier hors-bilan n'a été donné ou reçu par les co-entreprises au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

6.4.6. Réconciliation des « dividendes distribués » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Dividendes distribués par les co-entreprises	3 028	2 890
Variation des dettes sur dividendes à verser	-	
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	**3 028**	**2 890**

6.5. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Titres de participation	1 690	1 659
Provisions sur titres de participation	(734)	(735)
Valeur nette des titres de participation	**956**	**924**
Créances rattachées à des participations (1)	5 336	5 586
Prêts non courants	58	97
Divers	84	37
Autres actifs financiers – valeur brute	**5 478**	**5 720**
Total autres actifs financiers non courants	**6 434**	**6 644**

(1) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Modern Chemical Services (3 858K€) et à Kemek US (1 478K€).

Détail des titres de participation non consolidés

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Exchem Explosives Ltd	174	152
Exchem transport Ltd	41	39
Exchem Defence Systems Ltd	12	12
Townend farm partnership	131	123
Corse Confortement	27	27
Silex Seguridad	77	77
Siciex	57	57
Compagnie Africaine des Explosifs	72	72
Edilcave Srl	332	332
Société congolaise des explosifs	22	22
ADEX	8	8
ADEX TP	2	2
SME	1	1
Valeur nette des titres de participation	**956**	**924**

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financier dérivés

Au cours de l'exercice 2014, le groupe EPC a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à convertir des prêts à taux variable en taux fixe. Au 31 décembre 2015, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 128 K€.

6.6. Stocks et en cours

En milliers d'euros	Matières premières et autres appro.	En-cours de biens et services	Produits intermé-diaires	Marchan-dises	Total
Au 31 décembre 2014					
Valeurs brutes	8 345	844	5 217	15 573	**29 979**
Provisions cumulées	(367)	-	(958)	(604)	**(1 929)**
Valeur nette au 31 décembre 2014	**7 978**	**844**	**4 259**	**14 969**	**28 050**
Variations de l'exercice					
Mouvements de BFR	(688)	(121)	(306)	(1 633)	**(2 748)**
Dotations nettes aux provisions	(20)	-	(214)	(57)	**(291)**
Ecart de conversion	179	5	30	143	**357**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**7 449**	**728**	**3 769**	**13 422**	**25 368**
Au 31 décembre 2015					
Valeurs brutes	7 838	728	4 940	14 106	**27 612**
Provisions cumulées	(389)	-	(1 171)	(684)	**(2 244)**
Valeur nette au 31 décembre 2015	**7 449**	**728**	**3 769**	**13 422**	**25 368**

6.7. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avances et acomptes	857	675
Créances clients	96 641	92 093
Autres créances (2)	1 659	2 788
Créances fiscales – hors IS	7 143	7 957
Comptes courants (1)	14 538	14 374
Dividendes à recevoir	4	4
Autres	282	178
Total des créances brutes	**121 124**	**118 069**
Dépréciation clients et comptes rattachés	(9 025)	(8 093)
Dépréciation des comptes courants et autres (1)	(14 480)	(14 480)
Total des dépréciations	**(23 505)**	**(22 573)**
Total des clients et autres débiteurs	**97 619**	**95 496**

(1) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14,3 M€, entièrement provisionné.

(2) Les autres créances incluent principalement:

- 794 K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39

Suivi des créances clients

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Valeur brute au bilan	**96 641**	**92 093**
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	52 847	50 728
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	34 769	33 272
** échu depuis 3 mois au plus*	*18 541*	*15 084*
** échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois*	*4 610*	*7 568*
** échu depuis plus de 6 mois*	*11 618*	*10 620*
Dont actifs dépréciés	9 025	8 093

6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
VMP – Equivalents de trésorerie (1)	2 177	4 441
Disponibilités	9 380	9 795
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**11 557**	**14 236**
Découverts bancaires	(1 158)	(1 981)
Total trésorerie nette	**10 399**	**12 255**
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	**10 399**	**12 255**

Les disponibilités incluent 503 K€ nantis chez EPCapRé.

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales, auxquels il faut rajouter 9 828 K€ de ligne de crédit disponible sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2015.

(1) Les équivalents de trésorerie sont composés de placements à très court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La valorisation des placements à très court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

6.9. Capital

	Nombre d'actions	Nombre de parts de fondateurs	Total du capital (en K€)
Au 31 décembre 2015	168 400	29 473	5 220
Au 31 décembre 2014	168 400	29 473	5 220

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins au nom d'un même titulaire.

Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominative offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation. Les réserves de la société tête de Groupe, la SA EPC, comportent un Fonds Préciputaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève désormais à 1 740 000 €, soit 25/75ème du capital social.

Au cours de l'exercice 2015, le groupe a procédé à la distribution de dividende pour 933 K€.

6.10. Dettes financières

Dettes financières non courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2014	Augmentation	Diminution	Reclassement courant/ non courant	Juste valeur	Autres	31 décembre 2015
Emprunts obligataires	3 940	22	-	(2)	-	-	3 960
Emprunts bancaires	28 483	4 971	-	(9 932)	-	50	23 572
Instruments de couverture de taux	160	-	-	-	(87)	-	73
Dettes sur location financement	3 172	1 602	-	(1 240)	-	15	3 549
Total dettes financières non courantes	**35 755**	**6 595**	-	**(11 174)**	**(87)**	**65**	**31 154**

Dettes financières courantes

En milliers d'euros	31 décembre 2014	Augmentation	Diminution	Reclassement courant/ non courant	Juste valeur	Autres	31 décembre 2015
Emprunts bancaires	10 713	1 603	(11 426)	9 715	-	135	10 740
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	2 200	-	(1 570)	-	-	-	630
Instruments de couverture de taux	80	-	-		(25)	-	55
Mobilisation de créances	2 118	3 106	-	-	-	(22)	5 202
Autres emprunts et dettes assimilées	289	1	(71)	204	-	13	436
Dettes sur location financement	1 991	1 336	(2 521)	1 240	-	14	2 060
Intérêts courus sur emprunt	250	193	(232)	15	-	-	226
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	**17 641**	**6 239**	**(15 820)**	**11 174**	**(25)**	**140**	**19 349**
Découverts bancaires	1 981	-	(820)	-	-	(3)	1 158
Total dettes financ. courantes	**19 622**	**6 239**	**(16 640)**	**11 174**	**(25)**	**137**	**20 507**

La dette refinancée en février 2013 est soumise à ratios annuels. Cette dette a été négociée au travers d'une Convention de Crédit Senior signée avec BNP Paribas en qualité d'Arrangeur et Prêteur, Société Générale en qualité de Co-Arrangeur et Prêteur, et Crédit Lyonnais en qualité de Prêteur.

Le montant Initial de la convention s'élevait à 30 millions d'Euros au titre du refinancement, auxquels s'ajoutaient 8 millions d'Euros de ligne de crédit d'investissement tirables en fonction des besoins.

Au 31 décembre 2015, le montant de la dette due au titre de la Convention de Crédit Senior s'élevait à 15 millions d'Euros au titre du refinancement et 4,99 millions d'Euros au titre du crédit d'investissement.

Les ratios sont calculés sur les chiffres consolidés, ils sont calculés une fois par an lors de l'établissement des comptes annuels. Le non-respect d'un de ces ratios, rends la dette potentiellement immédiatement exigible.

Les valeurs à atteindre au 31 décembre 2015 sont définies comme suit:

Dette financière nette / EBITDA retraité : < 2.50
Dette financière brute / capitaux propre : <0.8

Les valeurs atteintes en 2015 respectent ces ratios et s'établissent comme suit:

Dette financière nette / EBITDA retraité : 1.86
Dette financière brute / capitaux propres : 0.51

Réconciliation des « émissions / remboursements d'emprunts » avec le Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Augmentation des dettes financières non courantes	6 595	5 668
Augmentation des dettes financières courantes	6 239	1 040
Retraitement de la variation des intérêts courus	(193)	(9)
Retraitement de la variation des dettes sur location financement	(2 938)	(1 449)
Emission d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**9 703**	**5 250**
Diminution des dettes financières courantes	(15 820)	(14 423)
Retraitement de la variation des intérêts courus	232	59
Remboursement d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	**(15 588)**	**(14 364)**

Engagements relatifs aux contrats de location financement non résiliables

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Moins d'1 an	2 060	1 991
De 1 à 5 ans	3 459	3 151
Plus de 5 ans	90	21
Capital restant dû	**5 609**	**5 163**

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

En milliers d'euros	**Emprunts bancaires et obligataires**	**Dettes sur location financement**	**Total**	**31 décembre 2014**
Entre 1 et 2 ans	11 721	1 619	**13 340**	**12 440**
Entre 2 et 3 ans	11 732	1 004	**12 736**	**11 292**
Entre 3 et 4 ans	2 297	595	**2 892**	**9 475**
Entre 4 et 5 ans	1 536	241	**1 777**	**1 506**
Plus de 5 ans	246	90	**336**	**1 042**
Total	**27 532**	**3 549**	**31 081**	**35 755**

6.11. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

En milliers d'euros	**Provisions dépollution décontamination et démantèlement**	**Avantages au personnel**	**Autres**	**Total**
Au 31 décembre 2014	**3 204**	**3 118**	**510**	**6 832**
Enregistré au compte de résultat	(380)	(228)	(9)	**(617)**
Enregistré en capitaux propres		(358)	(106)	**(464)**
Différences de change	57	165	(43)	**179**
Au 31 décembre 2015	**2 881**	**2 325**	**724**	**5 930**

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Impôts différés actifs	8 009	8 566
Impôts différés passifs	(2 079)	(1 734)
Impôts différés nets	**5 930**	**6 832**

6.12. Provisions pour avantages aux salariés

En milliers d'euros	31 décembre 2015					31 décembre 2014				
	France (1)	**Grande-Bretagne (2)**	**Italie (3)**	**Autres**	**Total**	**France (1)**	**Grande-Bretagne (2)**	**Italie (3)**	**Autres**	**Total**
Valeur nette comptable à l'ouverture	**2 120**	**13 196**	**918**	**59**	**16 293**	**2 944**	**11 567**	**908**	**51**	**15 470**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	116	394	27	2	539	130	326	35	-	491
Coût financier	25	493	9	2	529	(10)	494	15	-	499
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	(193)	(461)	(48)	-	(702)	(587)	1 369	90	-	872
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	101	-	-	-	101
Cotisations versées	(384)	(1 672)	38	(22)	(2 040)	-	(1 502)	(30)	-	(1 532)
Prestations servies	-	-	-	-	-	(458)	-	(100)	8	(550)
Ecart de conversion	-	821	-	-	821	-	842	-	-	842
Reclassement Actif financier en passif financier	151	-	-	-	151	-	-	-	-	-
Autres mouvements (1)	-	165	-	-	165	-	100	-	-	100
Valeur nette comptable à la clôture	**1 835**	**12 936**	**944**	**41**	**15 756**	**2 120**	**13 196**	**918**	**59**	**16 293**

Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	59 264	-	58	59 322	-	59 530	-	76	59 606
Juste valeur des actifs du régime	-	(46 328)	-	(17)	(46 345)	-	(46 334)	-	(17)	(46 351)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	**-**	**12 936**	**-**	**41**	**12 977**	**-**	**13 196**	**-**	**59**	**13 255**
Valeur actuelle des obligations non financées	1 835	-	944	-	2 779	2 120	-	918	-	3 038
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif net	**1 835**	**12 936**	**944**	**41**	**15 756**	**2 120**	**13 196**	**918**	**59**	**16 293**

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	1,95%	3,90%	2,03%	n.d.	1,75%	3,70%	1,70%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	0,98%	2,75%	3,00%	n.d.	0,98%	2,70%	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,20%	2,00%	1,50%	n.d.	1,00%	1,95%	2,00%	n.d.
Ventilation des actifs du régime								
Actions	N/A	55%	N/A	n.d.	N/A	50%	N/A	n.d.
Autres fonds	N/A	45%	N/A	n.d.	N/A	50%	N/A	n.d.

(1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
(2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension.
(3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 4.3 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 5.0 millions d'euros.

6.13. Autres provisions

En milliers d'euros	Démant. Décontam. Dépol.	Restruct.	Autres (1)	Total
Au 31 décembre 2014	**11 879**	**493**	**7 548**	**19 920**
Provisions supplémentaires	81	-	3 740	3 821
Reprises	(464)	(382)	(4 272)	(5 118)
Variation du montant actualisé (effet temps et modification du taux)	(51)	-	-	(51)
Ecart de conversion	338	-	10	348
Au 31 décembre 2015	**11 783**	**111**	**7 026**	**18 920**

(1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (pertes à terminaison, litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés…).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Non courant	15 262	14 296
Courant	3 658	5 624
Total	**18 920**	**19 920**

6.14. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dettes fournisseurs	57 455	56 980
Avances et acomptes reçus sur commandes	170	409
Dettes sociales	10 803	10 069
Dettes fiscales	11 130	12 683
Autres dettes	4 518	3 464
Total	**84 076**	**83 605**

6.15. Besoin en Fonds de Roulement

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	**Variations du BFR & provisions courantes**	
	31 décembre 2015	**31 décembre 2014**
Stocks et en cours	3 039	(1 482)
Clients et autres débiteurs	(833)	2 162
Autres actifs long terme	-	10
Autres actifs courants	292	97
Sous total	**2 498**	**787**
Fournisseurs et autres créditeurs	(448)	3 507
Autres passifs long terme	(329)	1
Autres passifs courants	(467)	(395)
Sous total	**(1 244)**	**3 113**
Variation du besoin en fonds de roulement	**1 254**	**3 900**

Le besoin en fonds de roulement diminue de 1 254k€ en 2015.

6.16. Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	-	653
Investissement en titres consolidés	-	(1 996)
Impact des entrées de périmètre	**-**	**(1 343)**
Trésorerie cédée lors des sorties de périmètre	-	(7)
Désinvestissement en titres consolidés	119	-
Impact des sorties de périmètre	**119**	**(7)**
Total des incidences de périmètre	**119**	**(1 350)**

Au 31 Décembre 2015, les incidences de variation de périmètre concernent la liquidation de Croda EPC.

Au 31 Décembre 2014, les incidences de variation de périmètre concernaient essentiellement les prises de contrôles des sociétés Sigenci et Dynarol et la sortie de la société BFMS.

6.17. Engagements financiers

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Avals et cautions	10 631	9 600
Hypothèques et nantissements	7 200	7 400
Autres	86	86
Total des garanties données	**17 918**	**17 086**

En milliers d'euros	**31 décembre 2015**	**31 décembre 2014**
Avals et cautions	2 710	2 240
Total des garanties reçues	**2 710**	**2 240**

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

Contrats de location simple – Preneurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Preneurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

Contrats de location simple – Bailleurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Bailleurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

7. Information relative aux parties liées

7.1. Contrôle

Le Groupe EPC est contrôlé par la société EJ Barbier. La société tête de Groupe est la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques, EPC, détenue à 67,46% par EJ Barbier qui dépose ses états financiers au greffe du tribunal de commerce.

7.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clef du Groupe EPC est composé du mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2015.

En milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Rémunérations avantages en nature	480	615
Jetons de présence	51	111
Autres	4	6
Paiement en action	-	-
Total	**535**	**732**

Le détail des rémunérations des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

7.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

- EJ.Barbier, maison mère d'EPC SA
- Adex, et Adex Services filiales détenues majoritairement par EJ.Barbier.

Ces parties liées assurent des prestations de services pour le compte du Groupe pour un montant de 7 353 K€ au cours de l'exercice 2015 contre 7 872 K€ pour l'exercice 2014.

En milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
Adex SNC	**6 019**	**6 581**
Prestation d'assistance et de conseil réalisées par ADEX SNC (1)	5 987	6 427
Sous location de bureau à d'autres filiales EPC	32	154
Adex Services Limited	**928**	**945**
Prestations de management EPC UK réalisées par Adex Services Ltd (2)	928	945
EJ Barbier	**406**	**346**
Prestation de services informatiques (3)	371	313
Assurance responsabilité civile des dirigeants (4)	18	18
Location de parking	17	15
Total	**7 353**	**7 872**
Dont prestations générales groupe	**7 063**	**7 685**

(1) La société EPC n'emploie aucun salarié. Elle ne dispose donc pas en propre des moyens nécessaires à la réalisation de ses obligations de société cotée et d'holding animatrice d'un groupe de sociétés. Adex lui fournit conseil et assistance dans les domaines suivants :en matière de administratif et financier (contrôle de gestion, trésorerie, financement, comptabilité, consolidation, communication financière), juridique et fiscal, ressources humaines, assurance, audit interne, stratégie et développement, marketing, logistique achat, sécurité, santé et environnement. En contrepartie de ses services, Adex perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés. Une partie de ces services est rendue au bénéfice des filiales d'EPC SA, qui refacture les filiales concernées.

(2) Adex Services Ltd fournit à EPC UK (société cotée dont EPC SA détient 92,25% du capital) conseil et assistance dans les matières suivantes : business development, communication et marketing, juridique et fiscal, ressources humaines.

(3) Afin d'alléger les investissements d'EPC SA en matière informatique, EJ Barbier, qui consolide EPC SA et ses filiales dans ses comptes, a acquis certains serveurs et logiciels (Salle serveur, système PRA, ERP, SIRH, …), qu'elle met à disposition d'EPC SA et ses filiales, et dont elle assure la maintenance applicative, l'assistance technique et les adaptations nécessaires. En contrepartie de ses services, EJ Barbier perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.

(4) La police d'assurance responsabilité civile des dirigeants du groupe EJ Barbier est souscrite au niveau d'EJ Barbier, qui refacture à EPC SA la quote-part des primes correspondant à l'assurance de ses dirigeants.

Les sommes dues par le Groupe aux parties liées à fin décembre 2015 s'élèvent à 2 099 K€ contre 2 610 K€ à fin 2014.

8. Abandons d'activités

Résultat net des activités abandonnées

En milliers d'euros	**Exercice 2015**	**Exercice 2014**
BFMS (note 8.1)	-	86
Nitrokemfor Services	-	-
EEI (note 8.2)	-	(33)
STIPS TI et ses filiales	-	-
Europe Centrale	-	-
Activité Défense Italie	-	-
Résultat net des activités abandonnées	**-**	**53**
Résultat net des activités abandonnées – Part groupe	-	53
Résultat net des activités abandonnées – Part des minoritaires	-	-

8.1. Arrêt des activités de BFMS

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Produit des activités ordinaires	-	-
Résultat opérationnel Produits (charges) financiers, nets Impôt sur les résultats	- - -	88 - (2)
Résultat net des activités abandonnées	**-**	**86**

8.2. Arrêt des activités de EEI

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Produit des activités ordinaires	-	-
Résultat opérationnel Produits (charges) financiers, nets Impôt sur les résultats	- - -	(33) - -
Résultat net des activités abandonnées	**-**	**(33)**

8.3. STIPS TI

Le groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales la société STIPS TI.

Comme déjà mentionné dans le rapport 2013, le 26 octobre 2013, EPC SA et sa filiale Démokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Démokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Démokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite des plaintes de STIPS TI et du groupe EPC, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

L'ensemble des parties ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Par une ordonnance du 16 mars 2015, le Juge de la mise en état de la chambre commerciale du Tribunal de grande instance de Thionville a ordonné le maintien du sursis à statuer.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE qui estiment avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef dès l'origine du dossier.

9. Activités destinées à être cédées

Néant

10. Sociétés du groupe

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		Déc. 2015	Déc. 2014
Filiales – Intégration globale			
EPC SA	France	100	100
EPC France	France	100	100
DEMOKRITE SAS	France	100	100
DEMOSTEN	France	100	100
A.T.D. SAS	France	100	100
PRODEMO SAS	France	100	100
OCCAMAT SAS	France	100	100
OCCAMIANTE SAS	France	100	100
2 B RECYCLAGE SAS	France	100	100
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	100	100
DIOGEN	France	99,87	99,87
EPC MINETECH	France	100	100
CORSE EXPANSIFS	France	73,24	73,24
NITRATES ET INNOVATION	France	100	100
SIGENCI	France	100	100
SONOUVEX	France	100	100
EPC ITALIA	Italie	100	100
ESMAC	Italie	100	100
INTEREM	Italie	100	100
EPC UK	Grande Bretagne	92,25	92,25
EDSL Ltd	Grande Bretagne	92,25	92,25
BLASTING SERVICES Ltd	Grande Bretagne	92,25	92,25
MINEXPLO	Grande Bretagne	100	100
EPC MAROC	Maroc	99,97	99,97
MARODYN	Maroc	99,95	95,25
EPC BELGIQUE (ex DYNAMICHAINES)	Belgique	100	100
DGO M3	Belgique	100	100
DYNAROL (1)	Belgique	0	100
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	100	100
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	100	100
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	80	80
EPC ESPANA	Espagne	100	100
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	100	100
EPC GUINEE	Guinée	99,99	99,99
EPC SENEGAL	Sénégal	100	100
EPC SVERIGE	Suède	100	100
EPC NORGE	Norvège	100	100
EPCAPRE	Luxembourg	100	100
EPC CAMEROUN	Cameroun	100	100
EPC GABON	Gabon	100	100
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'ivoire	75	75

Entreprises associées – Mises en équivalence			
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	40	40
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	50	50
EXOR	Grande Bretagne	46,13	46,13
NITROKEMINE	Guinée	50	50
CRODA EPC (2)	Australie	0	39,24
KEMEK	Irlande	50	50
KEMEK US Limited	Irlande	50	50
MCS	Arabie Saoudite	40	40
Entreprises non consolidées			
SICIEX	France	100	100
CORSE CONFORTEMENT FORAGE MINAGE	France	28,11	28,11
ADEX	France	5	5
ADEX TP	France	10	10
EDILCAVE	Italie	100	100
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	92,25	92,25
TOWNEND FARM PARTNERSHIP	Grande Bretagne	92,25	92,25
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	92,25	92,25
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	92,25	92,25
Compagnie Africaine des Explosifs	Maroc	9,1	9,1
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	30	30
SILEX SECURIDAD	Espagne	99,97	99,97
SOCIETE CONGOLAISE DES EXPLOSIFS	Congo	100	100
EPC US Logistics (3)	Etats-Unis	50	0
EPC Liberia (3)	Liberia	100	0

(1) La société Dynarol a été absorbée par la société EPC Belgique au cours de l'exercice 2015
(2) La société Croda EPC a été liquidée au cours de l'exercice 2015
(3) Les sociétés EPC US Logistics et EPC Liberia sont en cours de création

	31 décembre 2015			**31 décembre 2014**		
	Total	**France**	**Etranger**	**Total**	**France**	**Etranger**
Intégration globale	**40**	16	24	**41**	16	25
Mise en équivalence	**7**	1	6	**8**	1	7
Total des sociétés consolidées	**47**	**17**	**30**	**49**	**17**	**32**

11. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PWC		ACE	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2015	2014	2015	2014
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	129	243	79	99
- Filiales consolidées	356	432	88	91
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au compte				
- EPC	-	-	-	-
- Filiales consolidées	46	16	-	-
Sous-total Audit	**531**	**691**	**167**	**190**
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations			**-**	**-**
TOTAL	**531**	**691**	**167**	**190**

12. Événements post clôture

12.1. Placement obligataire privé de 8 M€

EPC a signé, conformément à l'autorisation renouvelée lors de l'AG du 24 juin 2015, le contrat visant à procéder au placement au format Euro PP d'un emprunt obligataire de 8 millions d'euros (format Euro PP) qui a été intégralement souscrit le 26 février par le Fond de prêt à l'économie Novo 1 conseillé par BNP Paribas Investment Partners et géré par France Titrisation.

Les obligations portent intérêt à taux fixe et sont remboursables in fine le 28 février 2023.

Cette émission qui permet au groupe de diversifier ses sources de financement, constitue également une étape importante dans la reconnaissance, par les investisseurs institutionnels, de la qualité de la signature du groupe EPC.

Le produit de cette émission est destiné à soutenir les investissements à l'international du groupe EPC sur les marchés en développement.

EPC dispose en outre de la faculté d'ici à la fin du mois de juillet 2016 d'émettre des obligations assimilables pour un montant complémentaire de 7 M€, portant ainsi le montant total des deux tranches à 15 millions d'Euros. La tranche optionnelle est soumise à l'obtention de l'accord des actionnaires d'EPC lors de la prochaine assemblée générale, au respect de certains ratios et à un abondement complémentaire du FPE Novo 1 en 2016.

12.2. Premier contrat Minier en Côte d'Ivoire

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Cote d'Ivoire a signé un contrat d'une valeur estimée à 4,7 M€ pour la fourniture d'explosifs et les prestations de minage associées sur la mine d'or de Bonikro, située à 250 km au nord-ouest d'Abidjan.

Cette mine d'or à ciel ouvert qui appartient à LGL Mines SA (contrôlée par le groupe Australien Newcrest) est en production depuis 2008. Elle connait un nouveau développement important depuis quelques mois grâce à l'exploitation du nouveau gisement de Hiré situé à une dizaine de kilomètres du puit d'origine. Le contrat d'une durée de 18 mois a pour but d'assurer la montée en production de ce nouveau site dans les meilleures conditions.

EPC Côte d'Ivoire a mis en service début 2015 sa nouvelle unité de production de matrice d'Oko située à 80 km de la mine de Bonikro. Cette unité de production entièrement neuve met en œuvre les dernières technologies du groupe EPC. Elle donne ainsi accès aux clients aux produits les plus performants utilisés en fabrication sur site.

Cette commande constitue une étape importante dans le développement d'EPC Côte d'Ivoire, filiale crée en 2012 par EPC en association avec son partenaire la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI). Après avoir connu un fort développement sur le marché des carrières, EPC Côte d'Ivoire confirme ainsi son potentiel sur le marché minier.

12.3. Protocole relatif à l'acquisition de la société ADEX

Le 1er mars 2016 le Groupe EPC, d'une part, et la société EJ Barbier, d'autre part, ont conclu un protocole d'accord relatif à l'acquisition par EPC SA et sa filiale EPC France de la totalité du capital de la société ADEX.

La société ADEX, dont le capital est aujourd'hui réparti entre EJ Barbier (95%) et EPC SA (5%), emploie 33 salariés et fourni au Groupe EPC les ressources et services nécessaires à l'exercice de ses fonctions de holding coté (notamment direction financière, administrative, technique, ressources humaines, juridique, communication, développement commercial et marketing).

Cette opération permettrait de rationaliser les structures et coûts du Groupe EPC.

Elle aurait lieu au prix global de 351.975 € situé dans la fourchette de valorisation déterminée par l'expert indépendant désigné par le conseil d'administration d'EPC SA.

Elle est subordonnée à la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires d'EPC SA, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, au plus tard le 30 juin 2016.

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, Rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, Rue Galilée
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe relative notamment au suivi de l'assignation d'EPC SA et de sa filiale Demokrite par le liquidateur judiciaire de Stips TI.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.12 de l'annexe expose, en particulier, les règles et méthodes comptables suivies par votre société en matière de dépréciation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes. Nous avons également procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, telles que décrites dans l'annexe, pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO Paris Ace
Thierry Charron	François Shoukry

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue Galilée
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8.3 aux états financiers consolidés relative au suivi de l'assignation d'EPC SA et de sa filiale Demokrite par le liquidateur judiciaire de Stips Ti.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.3.2 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.3.2 et 6.1 donnent une information appropriée.
- Les notes 3.3.24 et 6.12 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes 3.3.11, 3.3.12 et 6.13 aux états financiers consolidés. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la Direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et à vérifier que les notes afférentes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO Paris Ace
Thierry Charron	François Shoukry

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue Galilée
75008 Paris

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Régimes de retraites

1.1 Avenant au contrat collectif d'assurance à prestations définies

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président Directeur Général

Nature et objet : avenant au contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère susceptible d'être versée au bénéficiaire lors de son départ en retraite, garantissait à ce dernier, après déduction des retraites des régimes obligatoires et des régimes de retraite par capitalisation en vigueur dans l'entreprise, une prestation égale à 75% de sa rémunération de base, après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise. La rémunération de base est égale à la moyenne des 3 plus importants salaires et rémunérations perçus par l'intéressé au cours des 10 dernières années d'activité au sein de l'entreprise.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a décidé de faire évoluer la prestation afin de limiter et plafonner, avec effet immédiat, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère à 1,5% de la rémunération de base par année d'ancienneté dans la Société au-delà des 12 premiers mois avec un plafond fixé à 20% de ladite rémunération de base.

1.2 Avenant au contrat collectif d'assurance à cotisation définies

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : avenant au contrat collectif d'assurance à cotisations définies (art. 83 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la cotisation versée chaque année par EPC SA est égale à 8% du salaire annuel brut total de l'assuré sans aucun plafond.

La somme versée en 2015 au titre de l'art.83 CGI s'élève à 36 354€.

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a décidé de plafonner l'assiette de la cotisation à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale à compter du 1er janvier 2016.

1.3 Mise en place d'un contrat de retraite supplémentaire

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : signature d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du code général des impôts.

Modalités : cotisation annuelle de l'entreprise égale à 10% de la rémunération brute annuelle, toutes causes confondues, du bénéficiaire à compter du 1er janvier 2016.

Motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des trois conventions mentionnées ci-dessus au titre des régimes de retraites :

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a constaté, sur la base d'évaluations réalisées à sa demande, que l'ensemble de ces modifications allaient générer, compte tenu d'une baisse très

importante du capital à constituer au titre du contrat article 39, d'une baisse des cotisations au titre du contrat article 83 et d'un coût supplémentaire au titre d'un nouveau contrat article 82, des économies très significatives pour EPC SA, et que ces modifications étaient donc dans l'intérêt d'EPC SA.

2. Autorisation d'acquérir la participation d'EJ Barbier dans ADEX SNC

Dirigeants concernés :	Mme Jacqueline Dutheil de la Rochère, Mme Elizabeth Labroille et M. Paul de Brancion, administrateurs communs.
Nature et objet :	Négociation et signature avec EJ Barbier d'un contrat portant sur l'acquisition par EPC SA (directement ou indirectement) de la participation de 95% détenue par EJ Barbier dans ADEX SNC.

Modalités : Cette acquisition devra intervenir aux conditions essentielles suivantes :

- Prix d'acquisition pour 100% des parts sociales d'ADEX, à déterminer dans une fourchette comprise entre 348.000€ et 391.000€, proposée par M. Vital Saint-Marc (cabinet RSM) désigné en qualité d'expert indépendant, par le Conseil d'administration du 28 septembre 2015.
- Déclarations et garanties usuelles ;
- Le paiement du prix et le transfert de propriété des parts sociales d'ADEX devront être subordonnés à la condition suspensive de l'approbation de l'opération par l'assemblée générale ordinaire d'EPC SA, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du code de commerce.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société :

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2015 a autorisé cette opération après avoir constaté qu'elle était dans l'intérêt d'EPC SA puisqu'elle permettrait de rationaliser une situation qui n'est plus appropriée aujourd'hui et engendrerait des économies, et que son coût financier était justifié par les travaux d'évaluation d'un expert indépendant et apparaissait raisonnable.

3. Prêts à Kemek US

Dirigeant concerné : M. Olivier OBST, administrateur commun.

Nature et objet : Deux nouveaux prêts de 750.000€ chacun ont été autorisés par le Conseil d'administration, dans ses séances des 26 mars et 16 décembre 2015, aux mêmes conditions que le prêt mis en place en avril 2013.

Modalités :

Durée : 5 ans, remboursement in fine

Intérêts : Euribor 3 mois + 2,60%

Seul le prêt de 750.000€, autorisé le 26 mars 2015, a été décaissé en 2015. Il a généré un produit financier de 13.636€.
Motifs justifiant de son intérêt pour la Société :

Il est rappelé que ces prêts s'inscrivent dans le cadre de la décision prise par le Conseil d'administration d'EPC SA en 2011 d'autoriser EPC SA à prendre une participation de 50% dans KEMEK US et à financer ses besoins de trésorerie à hauteur de 50%, qui ne relevait pas alors de la procédure des conventions réglementées en l'absence d'administrateur ou de dirigeant commun entre ces deux sociétés.

4. Cession par EPC SA d'actions de sa filiale SMG

Dirigeant concerné : M.Olivier Obst, dirigeant commun.

Nature et objet : Cession par EPC SA à sa filiale SMG de 2300 actions SMG au prix de 100€ par action correspondant à leur valeur nominale dans le cadre d'une opération de réduction de capital non motivée par des pertes.

Motif justifiant de son intérêt pour la Société :

Le Conseil d'administration du 24 juin 2015 a autorisé cette opération après avoir constaté qu'elle était conformé à l'intérêt d'EPC SA qui récupérait une partie de fonds investis sans réduire sa participation au capital de cette filiale détenue à 50%, compte tenu du caractère égalitaire de la réduction de capital.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat collectif d'assurance à cotisation définies

Un régime de retraite complémentaire relevant des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts a été mis en place en 2006.

Cette opération a été autorisée par les Conseils d'administration des 27 avril, 15 mai et 21 juin 2006.

En 2015, le montant des cotisations versées par EPC SA au titre de ce contrat s'élève à 36.354 euros.

2. Prêt à KEMEK US

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Un prêt a été consenti le 18 avril 2013 pour un montant de 728.000 euros pour une durée de 5 ans.

Ce prêt est rémunéré au taux EURIBOR majoré de 2,60%. A ce titre, un produit de 14.958 euros a été comptabilisé sur l'exercice 2015 dans les comptes d'EPC SA.

Le solde de ce prêt à la clôture à 728.000 euros.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 7 juin 2013.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat collectif d'assurance à prestations définies

Un régime de retraite complémentaire relevant des dispositions de l'article 39 du Code Général des Impôts a été mis en place en 2006.

Cette opération a été autorisée par les Conseils d'administration des 27 avril, 15 mai et 21 juin 2006.

EPC SA n'a effectué aucun versement à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. Convention de non-concurrence de M. Paul de Brancion

Aucune somme n'a été versée en 2015 à M. de Brancion au titre de cette convention, malgré la cessation de son mandat de Président et de son contrat de travail avec ADEX au l[er] janvier 2014, parce qu'il a conservé un mandat d'administrateur dans EPC SA.

Elle entrera en vigueur à la date de cessation de l'ensemble de ses mandats dans le Groupe EPC et l'indemnité prévue sera calculée, le moment venu, sur la base des rémunérations perçues par M. de Brancion, au titre l'année précédant la cessation de son contrat de travail et de son mandat de président d'EPC SA.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de la poursuite, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 24 juin 2015, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2015.

3. Avenant au contrat de travail de M. Olivier Obst, Président Directeur Général d'EPC

Dans sa séance du 26 mars 2015, le Conseil d'administration d'EPC SA a autorisé :

- La signature d'un avenant au contrat de travail liant M. Olivier Obst à ADEX prévoyant qu'en cas de changement de président ou d'actionnaire majoritaire d'EPC SA, il serait mis fin à son contrat de travail, si M. Obst le demandait, dans le cadre d'une rupture conventionnelle conclue conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur et qui serait accompagnée, le cas échéant, par une prestation adéquate d'outplacement pendant la durée de la convention de non-concurrence de M. Olivier Obst mentionnée au point numéro 4 ci-après.
- La suspension de son contrat de travail à compter du 1er février 2015 et pendant toute la durée des fonctions de Président Directeur Général de M. Olivier Obst.

4. Convention de non-concurrence avec M. Olivier Obst, Président Directeur Général d'EPC

Dans sa séance du 26 mars 2015, le Conseil d'administration d'EPC SA a autorisé la signature d'une convention de non-concurrence avec M. Olivier Obst aux conditions suivantes :

- Objet : interdiction d'exercer ou de participer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, à une activité dans le secteur de la production et de la vente d'explosifs à usage industriel civil, le forage minage ou l'activité de la déconstruction de bâtiments ;

- Territoires concernés : tous pays dans lequel le groupe EPC exercera une activité dans les secteurs des explosifs industriels civils et du forage minage à la date du départ du groupe EPC de M. Olivier Obst ; le territoire de la France métropolitaine pour l'activité de la déconstruction de bâtiments tant que le groupe EPC y exerce cette activité ;

- Durée : 3 ans à compter de la plus tardive des dates suivantes : (i) date de cessation de ses mandats de Président et de Directeur Général d'EPC SA ; (ii) date de rupture de son contrat de travail ;

- Compensation pour l'ensemble de la durée de non-concurrence : 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base de celle perçue au cours des 12 mois précédant la cessation des mandats susvisés, au titre de l'ensemble de ses mandats sociaux dans le groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant ;

- Modification / Renonciation : uniquement avec l'accord des deux parties signataires.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO Paris Ace
Thierry Charron	François Shoukry

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, Avenue F. Roosevelt
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61 rue Galilée
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	EXCO Paris Ace
Thierry Charron	François Shoukry

EPC SA

61 rue de Galilée
75 008 Paris

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Le 18 mars 2016

EPC SA

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie intitulée « Note méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés de septembre 2015 à la date de ce rapport sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

[1] Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie intitulée « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[2] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés[3] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 23% des effectifs.

---

[2] Indicateurs quantitatifs :
- Effectif de fin d'année
- Conditions de santé et de sécurité au travail
- Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et au travail
- Accidents du travail
- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets
- Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables
- Rejets de gaz à effet de serre
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité
- Conditions du dialogue avec les personnes ou organisations intéressées par l'acticité de la société

[3] EPC France, Occamat

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris, le 18 mars 2016

BDO France – Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes

- **Coordonnées des commissaires aux comptes**

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
représenté par Thierry Charron
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXCO Paris - ACE
représenté par François Shoukry
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPLEANTS

M. Yves Nicolas
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

AFIGEC
26-28 rue Marius Aufan
92300 Levallois-Perret

- **Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau**

En milliers d'euros	PWC		EXCO - ACE	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2015	2014	2015	2014
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	129	243	79	99
- Filiales consolidées	356	432	88	91
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au compte				
- EPC	-	-	-	-
- Filiales consolidées	46	16	-	-
Sous-total Audit	**531**	**691**	**167**	**190**
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations			**-**	**-**
TOTAL	**531**	**691**	**167**	**190**

RAPPORT 2015 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EPC

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans sa séance du 28 mars 2012, le conseil d'administration a décidé d'adopter le code de gouvernance MiddleNext et l'applique dans son ensemble. Le code MiddleNext a été conçu spécialement pour répondre aux préoccupations des entreprises cotées de taille moyenne notamment celle disposant d'un actionnaire de référence. Il est apparu pertinent au conseil de se référer à ce code qui a été déjà adopté à ce jour par plus 100 entreprises cotées de taille moyenne.

Dans le cadre d'une amélioration de la gouvernance, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 31 mars 2016 de se doter d'un Comité des rémunérations distinct du comité d'audit et d'adopter un Règlement intérieur (R.I) régissant son fonctionnement et de celui de ses comités.

Le Règlement intérieur a essentiellement pour objet de préciser :

- les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'administration en vue d'améliorer l'efficacité des réunions et des débats, et de favoriser le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société.

Ce Règlement intérieur contient, en outre :

- Une Charte précisant les règles de fonctionnement de chacun des comités (Comité stratégique, Comité d'audit et Comité des rémunérations)
- Une Charte de l'administrateur qui précise les droits et devoirs des administrateurs ;

En outre la société a adopté un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, aux administrateurs, aux cadres dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et du Groupe relative aux opérations sur les titres de la Société.

Chaque administrateur adhère au règlement intérieur et au code de bonne conduite par l'acceptation de son mandat.

Les dispositions essentielles du règlement intérieur et de ses annexes sont résumées ci-après.

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1- Composition, rôle et fonctionnement du Conseil

1.1.1 - Composition du Conseil (art. 13 et 14 des statuts)

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration est composé de trois à quinze membres, nommés pour une durée maximum de 6 ans (art. 13 et 14).

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres :

Nom des administrateurs	Date de nomination	Date de fin de mandat
Olivier OBST, Président-Directeur Général	23 juin 2014	AG 2020
Paul de BRANCION	23 juin 2014	AG 2020
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	19 mai 2010	AG 2016
Patrick JARRIER	17 mai 2011	AG 2017
Aurélien KREJBICH	7 juin 2012	AG 2018
Elisabeth LABROILLE	7 juin 2012	AG 2018
Pierre LAVERGNE	19 mai 2010	AG 2016
Henri LORAIN	24 juin 2015	AG 2016
Laurent LERICHE	24 juin 2015	AG 2016

Le Conseil d'administration comprend 2 femmes et satisfait aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, qui fixait une proportion minimale de 20 % d'administrateurs de chaque sexe.

Les informations relatives au nombre et au cumul des mandats sont présentées au chapitre 15 du Rapport de gestion.

1.1.2 - Rôle du Conseil d'administration (art. 1 du R.I)

Le Conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires et les administrateurs répondent collectivement de l'exercice de ses missions devant l'assemblée générale.

En plus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le conseil d'administration :

(i) examine régulièrement les orientations stratégiques du groupe et les principales décisions affectant ses activités ; cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique, les acquisitions et cessions significatives de participations, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière ;

(ii) conformément à la position – recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2015-05 du 18 juin 2015, consulte l'assemblée générale des actionnairesdans le cas de la cession, en une ou plusieurs opérations, d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux derniers exercices ;

(iii) s'informe régulièrement sur la situation de liquidité de l'entreprise et prend, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;

(iv) arrête et modifie, quand c'est nécessaire, son règlement intérieur, la charte de l'administrateur, les règles de fonctionnement interne de ses différents comités, et le code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres applicables aux administrateurs, principaux dirigeants et cadres du groupe.

1.1.3 – Pouvoirs du Président Directeur général (art. 2 du RI, statuts et décision du conseil)

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Président Directeur général ne pourra, sans autorisation préalable du conseil :

- Procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participations, apports, cessions de sociétés, de participations, ou de fonds de commerce ou d'industrie ou de biens immobiliers ;
- Procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations ne relevant pas de la gestion courante ;
- Octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la société ;
- Déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions, sauf en ce qui concerne les droits de vote attachés aux actions détenues directement ou indirectement par la société pour lesquels le Président Directeur Général a le pouvoir de déléguer sans autorisation préalable du conseil.

1.1.3 – Qualité d'actionnaire des administrateurs (art. 15 des statuts et 3 du R.I)

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 20 actions de la Société, et lesdites actions doivent être inscrites au nominatif.

Toute action détenue au-delà du seuil de 20 actions peut être inscrite au nominatif ou au porteur auprès d'un intermédiaire habilité, conformément à l'article L. 225-109 du Code de commerce.

Tout administrateur qui ne détient pas au moins ce nombre d'actions lors de sa nomination doit utiliser ses jetons de présence pour acquérir lesdites actions.

1.1.5 – Indépendance des administrateurs (art. 4 du R.I)

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient avec la société, son groupe ou sa direction aucune relation en dehors de son mandat de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le conseil d'administration examine au cas par cas la situation de ses membres au regard des critères de qualification de l'administrateur «indépendant» énoncés par *le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* de MIDDLENEXT, et veille à ce que le nombre des administrateurs répondant à cette qualification soit toujours au moins égal à deux ou à un si le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration devenait inférieur ou égal à cinq ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Toutefois le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant ces critères, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

Inversement, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas ces critères est cependant indépendant.

Les administrateurs suivants sont qualifiés d'indépendant au regard de ces critères :

Patrick JARRIER,

Pierre LAVERGNE

Laurent LERICHE.

1.1.6 – Rémunération des administrateurs (art. 7 du R.I)

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant total par exercice social est fixé par l'assemblée générale.

Ce montant est divisé en une partie fixe de 40 % et une partie variable de 60 %.

La partie fixe est répartie par parts égales entre tous les administrateurs.

La partie variable est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que des responsabilités encourues par chacun d'eux et du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs missions.

Les informations relatives à la rémunération des administrateurs ainsi que du Président Directeur Général sont présentées dans le tableau 3 du chapitre 16 du Rapport de gestion.

1.2 - Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois :

- 26 mars 2015
- 2 juin 2015
- 23 juin 2015
- 24 juin 2015
- 28 septembre 2015
- 16 décembre 2015

1.3 - Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 17 des statuts.

Les délais moyens de convocation sont en moyenne supérieurs à 15 jours.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4- Information des administrateurs (art. 12 du R.I)

Le Président du Conseil communique aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

1.5 – Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)

Au cours de l'exercice 2015, les Conseils ont été présidés par M. Olivier OBST Président Directeur général

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social.

1.6 – Sujets traités

Les principaux travaux du Conseil d'Administration ont porté sur les sujets suivants :

- Examen de la politique Sécurité du Groupe,
- Examen des opportunités d'acquisition et poursuite des développements du Groupe en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique,
- Définition des orientations stratégiques concernant :
    - la poursuite des projets de diversification
    - la réorganisation du portefeuille d'activités du Groupe et décisions relatives aux reclassements de titres et/ou activités,
- Décisions relatives aux adaptations des structures du Groupe à l'évolution de l'activité,
- Poursuite de l'analyse des activités du Groupe,
- Réflexion sur l'amélioration de la gouvernance.

- Examen des questions posées par les actionnaires,
- Examen des conséquences de l'affaire STIPS TI et du litige DGC,
- Examen de l'opportunité et autorisation de l'acquisition par EPC SA et sa filiale EPC France (le groupe EPC) de la participation de 95% détenue par la société EJ. BARBIER dans la société ADEX sous la condition suspensive de son approbation ultérieure par l'Assemblée générale des actionnaires,
- Modification et plafonnement des régimes de retraite complémentaires (art. 39, 82 et 83 du CGI),

1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

1.8 – Comités spécialisés du conseil d'administration

Conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration d'EPC dans sa séance du 22 décembre 2008 a décidé d'instituer un comité d'audit et des rémunérations, et un comité stratégique.

Dans un objectif d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 31 mars 2016, décidé de créer un Comité des rémunérations distinct du Comité d'audit et de formaliser le fonctionnement des trois comités spécialisés par la création de chartes propres, annexées au Règlement intérieur.

Le Comité des rémunérations formule des avis ou recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, et des principaux cadres dirigeants du groupe.

Le Comité des rémunérations est composé d'au moins deux membres choisis parmi les membres du Conseil d'administration. Le Président et la moitié au moins des membres du Comité sont choisis parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil. Il ne comprendra aucun dirigeant mandataire social.

Il est composé des administrateurs suivants :

- M. Patrick Jarrier, président ;
- Mme Jacqueline de la Rochère.

Il est présidé par M. Jarrier.

Les paragraphes ci-dessous présentent les deux comités spécialisés existants au cours de l'exercice 2015 ainsi que leurs travaux réalisés lors de cet exercice.

1.8.1 Comité d'audit et des rémunérations

Ce comité était composé en 2015 des membres suivants, choisis pour leurs compétences particulières en matière financière ou comptable et leur indépendance pour la majorité d'entre eux:

- M. Patrick JARRIER
- M. Henri LORAIN
- M. Pierre LAVERGNE
- M. Laurent LERICHE.

Il est présidé par M. Patrick JARRIER.

Il a notamment pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés soumis au Conseil d'Administration ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et contrôle des informations garantissent la pertinence et l'exactitude de celles-ci ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ;
- de contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et de statuer sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes ;
- d'étudier et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant,
- d'examiner les politiques d'attribution d'options ou d'actions gratuites, ainsi que toute proposition d'augmentation de capital de la société exclusivement réservé aux salariés.

Il s'est réuni deux fois en 2015 :

- le 24 mars 2015 ; et

- le 24 septembre 2015.

Les sujets suivants ont été traités:

- Examen des comptes 2014 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes.
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes
- Examen des comptes du premier semestre 2015 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes.
- Examen du fonctionnement de l'Audit Interne.
- Etudes et propositions au Conseil d'Administration concernant les rémunérations du Président-Directeur général.

1.8.2 Comité stratégique

Ce comité est composé de trois membres :

- M. Paul de BRANCION
- M. Patrick JARRIER
- M. Aurélien KREJBICH.

Il est présidé par M. Paul de BRANCION.

Il a pour mission de formuler des avis ou recommandations sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, de proposer des axes de croissance, de sélectionner des opportunités d'investissement et de veiller à la performance du groupe. Il examine notamment les opérations de restructuration interne et les projets d'investissements importants, en vue d'opérations de croissance externe ou organique, l'endettement de la Société et de ses filiales, ainsi que tout projet de cession d'actifs significatifs, d'accords d'alliance stratégique ou de coopération industrielle et financière.

Il s'est réuni trois fois en 2015 :

- le 26 mars 2015 ;
- le 24 juin 2015 ; et
- le 28 septembre 2015

sur convocation de son président pour étudier diverses questions conformes à son objet, en particulier l'approfondissement de la politique de réorganisation du Groupe, notamment suite à la crise du marché européen, le niveau d'importance stratégique des différentes zones à l'intérieur du Groupe compte tenu des évolutions des marchés et de nos implantations ainsi que l'étude de la stratégie de développement

du Groupe sur les marchés émergents.

1.9 – Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée, après avis du comité des rémunérations, par le Conseil d'Administration lors de leur nomination ou de leur renouvellement. Elle suit les augmentations générales consenties aux cadres dirigeants du groupe après validation par le président du comité des rémunérations.

2 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :

- la protection des actifs du Groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe,
- le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les règlementations pyrotechniques,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention contre les erreurs et les fraudes.

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés. Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans la section Facteurs de risques et incertitudes du Rapport de gestion.

2.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions générales, les Responsables de Zone, Directions Financières et Directions du Développement sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Direction Générale

Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'Administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.

En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Direction Administrative et Financière

En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe,
- centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets et des investissements,
- établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales regroupé par zone géographique.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour présenter et expliquer :

- les nouvelles procédures,
- les décisions en matière de principes de gestion financière, d'organisation de la trésorerie et du financement,
- les évolutions en matière de programme d'assurance, de contrôle interne,
- les dernières décisions en termes de plan de reprise d'activité informatique.

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement européen du 15 décembre 2004.

Face à ce nouvel environnement, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les compétences suivantes :

- Consolidation et Reporting,
- Contrôle Financier,
- Trésorerie et Financement,
- Comptabilité et Fiscalité,
- Systèmes d'Information,

- Juridique, Assurances et Ressources Humaines.

Audit Interne

La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

En 2015, les principales missions de l'Audit Interne ont concerné les entités suivantes :

- EPC UK
- EPC Côte d'Ivoire
- EPC Sénégal
- MCS (Arabie Saoudite)
- Occamat, Occamiante et ATD
- EPC Maroc et Marodyn
- SMA et la gestion des expatriés

2.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.

Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe a mis en place un cadre de fonctionnement, repris dans les procédures couvrant :

- les opérations de pré-clôture
- le dossier permanent,
- le guide de clôture,
- l'établissement des comptes consolidés (mise à jour chaque année),
- l'établissement des budgets (mise à jour chaque année),
- la situation mensuelle Groupe,
- la gestion de la trésorerie et les règles de signatures,
- à la reconnaissance du revenu,

- au contrat à long terme,
- au suivi des investissements,
- au suivi des offres commerciales remises par les filiales,
- au suivi des rémunérations au niveau du groupe et des filiales,
- à la Gestion des conflits d'intérêts.
- à la gestion des contrôles fiscaux

Elles ont été renforcées par la mise en œuvre d'une procédure relative :

- à la revue d'offre, notamment dans le secteur démolition

L'élaboration du manuel des principes comptables et de consolidation se poursuivra au cours de l'exercice 2016 avec un effort particulier porté sur la mise à jour de la procédure investissement.

Une attention particulière a été portée sur la diffusion des procédures groupe dans les sociétés à travers la formation des responsables financiers de filiales.

C'est également le cas pour les sociétés en contrôle conjoint, où le groupe apporte une assistance active sur les aspects administratifs et financier.

Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.

Mise en place d'ERP Groupe (logiciel de Planification des Ressources d'Entreprise)

Le Logiciel SAGE X3 a été déployé en Belgique avec une mise en production au 1er janvier 2016. Le déploiement est en cours en Arabie Saoudite.

EPC-UK a procédé à une refonte en profondeur de son logiciel de gestion SYSPRO afin de l'adapter à la nouvelle politique de la filiale « One Vision, One Company »

2.4 – Autres procédures et système permettant de réduire les risques opérationnels

Mise en place d'un système de Traçabilité des produits explosifs en Europe

Le décret n°2012-1238 du 7 novembre 2012 relatif à l'identification et à la traçabilité des explosifs à usage civil modifie le code de la défense afin de transposer en droit interne la directive 2012/4/UE de la Commission du 22 février 2012 modifiant la directive 2008/43/CE du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil.

Afin de répondre à cette nouvelle règlementation applicable dans toute l'Europe à

compter d'avril 2015, le groupe a procédé au déploiement du système développé avec la société ZETES.

Le logiciel est actuellement déployé et opérationnel dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe EPC à l'exception de la Grande-Bretagne qui rejoindra le programme groupe en 2016.

Mise en place d'une démarche PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Le groupe a initié depuis juillet 2015 une démarche PCA visant à mieux maîtriser les événements pouvant avoir un impact sur le groupe (Accidents, Risque naturels, Risque informatique, Changement réglementaire,…)

Cette démarche s'appuie :

- sur la politique de gestion crise existant déjà dans le groupe depuis plusieurs années ;
- sur une analyse fines des risques encourues par le groupe et de leur impact en termes d'activité ;
- sur la définition de scénarios permettant de reprendre le plus rapidement une activité normale.

Elle intègre de nombreux intervenants au sein du groupe et se prolongera tout au long de l'année 2016 avec pour objectif l'obtention d'une certification en 2017.

Fait à Paris le 31 mars 2016

Monsieur Olivier Obst

Président-Directeur général

PROJET DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUIN 2016

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes sociaux tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes sociaux et/ou mentionnées dans les rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus de sa gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que la Société n'a supporté aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes consolidés et/ou mentionnées dans les rapports.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice net de 4 406 264,22 € et du report à nouveau bénéficiaire de 3 696 140,09 €, le bénéfice distribuable de l'exercice 2015 s'élève à 8 102 404,31 €, décide, sur la proposition du conseil d'administration, d'affecter comme suit le bénéfice distribuable :

- distribution à titre de dividende de :
  - 7,00 € par action y ouvrant droit, soit une somme globale de 1 178 800,00 €,
  - 13,33 € par part de fondateur, soit une somme globale de 392 933,33 €,

- affectation du solde, soit 6 530 670,98 €, au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action et des parts de fondateurs sur le marché Euronext Paris le 6 juillet 2016 et payable en numéraire le 8 juillet 2016 sur les positions arrêtées le 7 juillet 2016 au soir.
L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où, à la date de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affectée au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2014	**Exercice 2013**	**Exercice 2012**
Pour l'action	4,50 €	2,50 €	2,00 €
Pour la part de fondateur	8,58 €	4,76 €	3,80 €

QUATRIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions suivantes, non encore approuvées par l'Assemblée « Régimes de retraite » :

- Avenant au contrat collectif d'assurances à prestations définies (art 39 CGI),
- Avenant au contrat collectif d'assurances à cotisations définies (art 83 CGI),
- Mise en place d'un contrat de retraite supplémentaire (art 82 CGI).

M. Olivier OBST, bénéficiaire desdits contrats, ne participe pas au vote.

CINQUIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention suivante non encore approuvée par l'Assemblée : « Autorisation d'acquérir la participation de 95 % détenue par EJ BARBIER dans SNC ADEX ».

Mme Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE, Mme Elisabeth LABROILLE, M. Paul de BRANCION administrateurs communs et la société EJ.BARBIER, ne participent pas au vote.

SIXIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention suivante non encore approuvée par l'Assemblée : « Prêts à KEMEK US ».

M. Olivier OBST, administrateur commun, ne participe pas au vote.

SEPTIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention suivante non encore approuvée par l'Assemblée : « Cession par EPC de 2 300 actions de sa filiale SMG ».

M. Olivier OBST, dirigeant commun, ne participe pas au vote.

HUITIEME RÉSOLUTION
Lors d'une assemblée générale ordinaire en date du 15 décembre 2011, l'Assemblée Générale de la Société a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations pour un montant maximum de 12 000 000 d'euros. Une première émission, intégralement souscrite par le Fonds Micado, était réalisée le 12 octobre 2012 pour un montant de 4 000 000 d'euros.

Aux termes d'une convention de souscription en date du 24 février 2016 (la « **Convention de Souscription** »), et dans le cadre de la prorogation d'autorisation consentie le 24 juin 2015, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à hauteur de 8 000 000 d'euros (sous format Euro PP), intégralement souscrit par le Fond Commun de Titrisation Novo 1 (les « **Obligations de la Tranche PP1** »).

La Société dispose de la faculté d'ici à fin juillet 2016 d'émettre des obligations assimilables aux Obligations de la Tranche PP1 pour un montant de 7 000 000 d'euros (les « **Obligations de la Tranche PP2** »). Les Obligations de la Tranche PP2 seraient émises pour un montant nominal total de 7 000 000 d'euros, et, de même que pour les Obligations de la Tranche PP1 auxquelles elles seraient assimilées, porteraient intérêt au taux de 3,7 % l'an et seraient remboursables in fine le 28 février 2023.

L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L.228-40 du Code de commerce et de l'article 12 des statuts, après avoir constaté que la Société a établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires et que le capital social est intégralement libéré, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- approuve l'émission pour un montant de 7 000 000 € des Obligations de la Tranche PP2 aux conditions prévues par la Convention de Souscription ; et

- autorise en conséquence le conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de (i) négocier, finaliser et signer tous actes ou documents utiles ou nécessaires, (ii) recevoir et constater le montant des souscriptions, et d'une manière générale (iii) prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités, en vue de l'émission et de la souscription par le Fonds Commun de Titrisation Novo 1 des Obligations de la Tranche PP2.

NEUVIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, fixe à 90 000€ le montant global des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice en cours.

DIZIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide de nommer Mme Patrizia MARRAGHINI née le 6 juin 1966, domiciliée 3 rue Pierre Demours 75017 PARIS en qualité d'administrateur administrateur pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, en remplacement de Monsieur Henri LORAIN, administrateur sortant.

ONZIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline DUTHEIL de La ROCHERE administrateur sortant et rééligible, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

DOUZIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Laurent LERICHE, administrateur sortant et rééligible, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

TREIZIEME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LAVERGNE, Administrateur sortant et de ne pas le remplacer.

RÉSOLUTION A
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de révoquer Monsieur Patrick JARRIER de ses fonctions d'Administrateur.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont actuellement liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
- délègue au conseil d'administration le soin de déterminer, l'identité des bénéficiaires à l'intérieur des catégories susvisées, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chacun d'eux, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions existantes de la Société attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration, étant précisé que ce plafond ne tient pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société ;
- décide que :
  - (i) l'attribution des actions à leurs bénéficiaires en vertu de la présente résolution sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui ne pourra être inférieure à un an, sera fixée par le conseil d'administration,
  - (ii) la durée éventuelle de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires sera, le cas échéant, fixée par le conseil d'administration, étant précisé que, conformément à la loi, la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux ans,
  - (iii) l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires sera soumise à la condition du maintien d'une relation de travail ou d'un mandat social avec la société EPC SA ou l'une des sociétés liées,
  - (iv) dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale avant, le cas échéant, la cessation de son contrat de travail ou de son mandat avec la société EPC SA ou l'une des sociétés liées, les actions seront définitivement acquises et immédiatement cessibles ;

- délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation notamment à l'effet de :
  - (i) fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
  - (ii) déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions,
  - (iii) décider de procéder, selon des modalités qu'il déterminera, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société et, en particulier, déterminer les conditions dans lesquelles le nombre des actions attribuées sera ajusté, et
  - (iv) conclure tous accords, établir tous documents, accomplir ou faire accomplir tous les actes, formalités, déclarations auprès de tous organismes et, plus généralement, tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de 38 mois maximum à compter de la présente Assemblée.

QUINZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.